

VI.4.1.1.3 L'entre plaine et Gâtine

Cette unité paysagère présente de nombreux points communs avec les unités paysagères des marches du Bas-Poitou et du bocage du Lay et de la Vendée. Située à environ 9 km au sud-ouest des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), ce secteur est caractérisé de « paysage d'entre-deux » par l'Inventaire des paysages du Poitou-Charentes (Cabinet Outside Architectes Paysagistes, 1999).

L'unité de l'entre plaine et Gâtine fait effectivement, comme l'indique son nom, la transition entre les paysages bocagers de la Gâtine au nord et les paysages des plaines Niortaises du sud. Le maillage bocager y est présent, mais se relâche parfois permettant au regard de passer au-delà de la trame végétale.

Comme pour les unités de transition voisines, la délimitation avec l'unité paysagère de la Gâtine du Parthenay se fait par une ligne de crête marquant fortement le territoire. Le système de vallées creuse profondément le plateau permettant également un certain contraste dans les perceptions, celles-ci s'allongeant ou se limitant à la végétation au premier plan au gré des variations topographiques.



Figure 293 : Les nombreuses vallées marquent fortement ce plateau bocager (Source : <http://www.cc-gatine-autize.fr/public/index.php>)

Le motif éolien n'est pas présent au sein de cette unité paysagère à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les plus proches se situant dans les unités paysagères voisines (Gâtine de Parthenay notamment).

L'unité paysagère de l'entre plaine et Gâtine est considérée comme **faiblement sensible** du fait de son éloignement aux ZIP et des masques visuels présents (topographie vallonnée, présence d'une ligne de crête fermant les horizons et végétation).

VI.4.1.1.4 Les contreforts de la Gâtine

L'unité des contreforts de la Gâtine, située au nord-est des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) à environ 15 km de cette dernière, constitue une unité paysagère de transition entre les paysages de bocage dense, majoritaires au sein de l'aire d'étude éloignée, et les paysages de plaines situés au nord-est de la zone de projet (plaine de Moncontour, Neuville et Thouars, hors périmètre d'étude).

Les paysages des contreforts de la Gâtine sont très semblables à ceux du bocage Bressuirais, de la Gâtine du Parthenay et du haut bocage Vendéen. La distinction se fait principalement par la densité et la typologie du maillage bocager. Les haies bocagères forment en effet un maillage moins dense que celui des unités paysagères voisines et laisse parfois place à système de haies basses et rectilignes. Puisque moins dense, le bocage des contreforts permet parfois des vues plus lointaines et ne cantonne pas toujours le regard au premier plan. Les vues sont tout de même souvent limitées par ce bocage et sont généralement courtes.



Figure 294 : Le regard passe ponctuellement au-delà du réseau de haies (Source : AEPE-Gingko, 21/03/2019)

De plus, le réseau hydrographique est moins développé sur cette unité paysagère ; quelques cours d'eau creusent tout de même nettement le socle granitique et créent un paysage légèrement vallonné. Les ripisylves présentes dans ces vallons servent d'armature au réseau bocager qui vient s'y greffer, et créent des ambiances plus intimes en fermant le paysage.

Aucune agglomération d'importance n'est présente au sein de cette unité paysagère qui est plutôt à dominante rurale ; seuls des petits bourgs parsèment le territoire, accompagnés de nombreux hameaux, fermes isolées et châteaux, souvent dissimulés par la végétation qui les rend difficiles à percevoir. Les structures bâties plus hautes comme les églises ressortent légèrement et servent de point de repère. Des retenues d'eau sont également dispersées sur le territoire, généralement à proximité des hameaux.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien n'est pas présent dans cette unité paysagère. Des parcs comme ceux de Coulonges Thouarsais et de Noirterre – La-Chapelle-Gaudin sont implantés hors de la zone d'étude mais sont ponctuellement visibles depuis les contreforts de la Gâtine.

L'unité paysagère des contreforts de la Gâtine est considérée comme **faiblement sensible** du fait de son éloignement aux ZIP et des masques visuels présents (topographie vallonnée et végétation).

VI.4.1.2 Les unités paysagères de vallée

Au sein du territoire d'étude, deux vallées se distinguent avec leur paysage propre à savoir la vallée de la Sèvre Nantaise (unité paysagère des vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Ouin et de leurs affluents) et la vallée du Saumort (unité paysagère des vallées de l'Autise de la Sèvre Niortaise et de ses affluents). La vallée du Mignonnet (unité paysagère des vallées du Thouet et de ses affluents) ne marque que très peu le territoire puisque seule son extrémité est intersectée par l'aire d'étude éloignée. Ces trois vallées se situent toutes à plus de 10 km des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). L'hydrographie est évoquée par la suite de manière plus détaillée (cf. partie *Le relief et l'hydrographie*).

Les vallées de la Sèvre Nantaise et du Saumort recèlent un riche patrimoine architectural (châteaux implantés sur les coteaux en belvédère par exemple), et naturel. Au sein du territoire d'étude, ces vallées sont peu encaissées et sont perceptibles le plus souvent par leur ripisylve. Ces cours d'eau sont peu accessibles : la Sèvre Nantaise n'est par exemple pas incluse dans l'unité paysagère de vallée dans ses premiers kilomètres (les plus proches des ZIP) car son cours est petit et plutôt apparenté à un ruisseau. Le plan d'eau de Pescalès est un des seuls points offrant un accès direct à l'eau. Dans l'ensemble, ces paysages très arborés offrent des vues fermées.



Figure 295 : La Sèvre Nantaise est étroite et souvent peu visible (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2016 et 06/08/2019)

Les unités de vallées sont éloignées des ZIP et présentent des paysages plutôt fermés ; ils sont donc **faiblement sensibles** à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet.

VI.4.1.3 Les unités urbaines de Bressuire et Parthenay

Dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes, les agglomérations de Bressuire et Parthenay se distinguent du reste de la matrice paysagère par leur aspect urbain et sont présentées comme faisant partie de l'ensemble de paysage des vallées. En effet, ces deux agglomérations sont toutes deux intimement liées à leur implantation au droit de points particuliers de cours d'eau. Ces villes sont des lieux qui permettent une accessibilité directe aux vallées dans lesquelles elles s'inscrivent. Leur « noyau paysager » est développé autour d'un site spécifique, un événement du relief ou du cours d'eau, propice à l'établissement d'un site défensif ou d'un franchissement. Les ambiances paysagères associent alors l'architecture patrimoniale à la rivière et au relief.

À environ 20 km au sud-est des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), Parthenay est implanté en bord de Thouet, avec une ville médiévale qui prend place dans une boucle de la rivière. Bressuire est associée à un épisode marqué du cours du Dolo, à environ 12 km à l'ouest de la zone d'étude. Les extensions urbaines plus récentes des agglomérations s'étendent au-delà de l'encaissement des vallées, dans la matrice bocagère.



Figure 296 : L'agglomération de Parthenay en appui du Thouet et l'agglomération de Bressuire (Sources : <https://www.tourisme.fr> et <https://www.ville-bressuire.fr>)

La ville de Parthenay, du fait de sa situation au sein de la vallée du Thouet, offre des paysages fermés en raison de la densité et de la verticalité du bâti mais aussi par la présence marquée de la végétation voisine et de quelques reliefs occultant les vues très lointaines.

La ville de Bressuire offre ponctuellement des vues lointaines depuis sa périphérie et principalement au niveau des remparts du château situés sur un promontoire (cf. partie *L'analyse patrimoniale*). En son centre, la densité du noyau urbain ne permet pas au regard de porter loin. Les sensibilités particulières propres à chacune de ces villes sont étudiées dans la suite du document (cf. partie *Les lieux de vie et d'habitat*).

Le motif éolien est dans l'ensemble peu perceptible depuis ces agglomérations, hormis l'éolienne de Bressuire depuis la ville du même nom.

Ces agglomérations étant éloignées de la zone de projet (> 12 km) et au vu de la densité de la trame bâtie, Bressuire et Parthenay sont considérées comme **faiblement sensibles** à l'implantation d'aérogénérateurs au sein des ZIP.

VI.4.1.4 Conclusion de l'analyse des unités paysagères

Le tableau ci-après synthétise les résultats concernant la sensibilité potentielle des unités paysagères, et recommandations associées.

La carte suivant le tableau spatialise les sensibilités des unités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).

Trois grands types de paysage ressortent ainsi de cette analyse :

- Les paysages de bocage aux vallonnements plus ou moins marqués. Les vues y sont globalement courtes, mais peuvent parfois s'allonger à la faveur d'un événement du relief ;
- Des paysages de vallées riches en patrimoine naturel et bâti. Les vues y sont plutôt courtes, limitées par la végétation ;
- Des paysages urbains dont la densité et la verticalité du bâti ne permettent que des vues courtes.

La majorité du territoire d'étude est vallonnée et structurée par un maillage bocager relativement dense. Les figures suivantes représentent des scènes paysagères types du territoire.

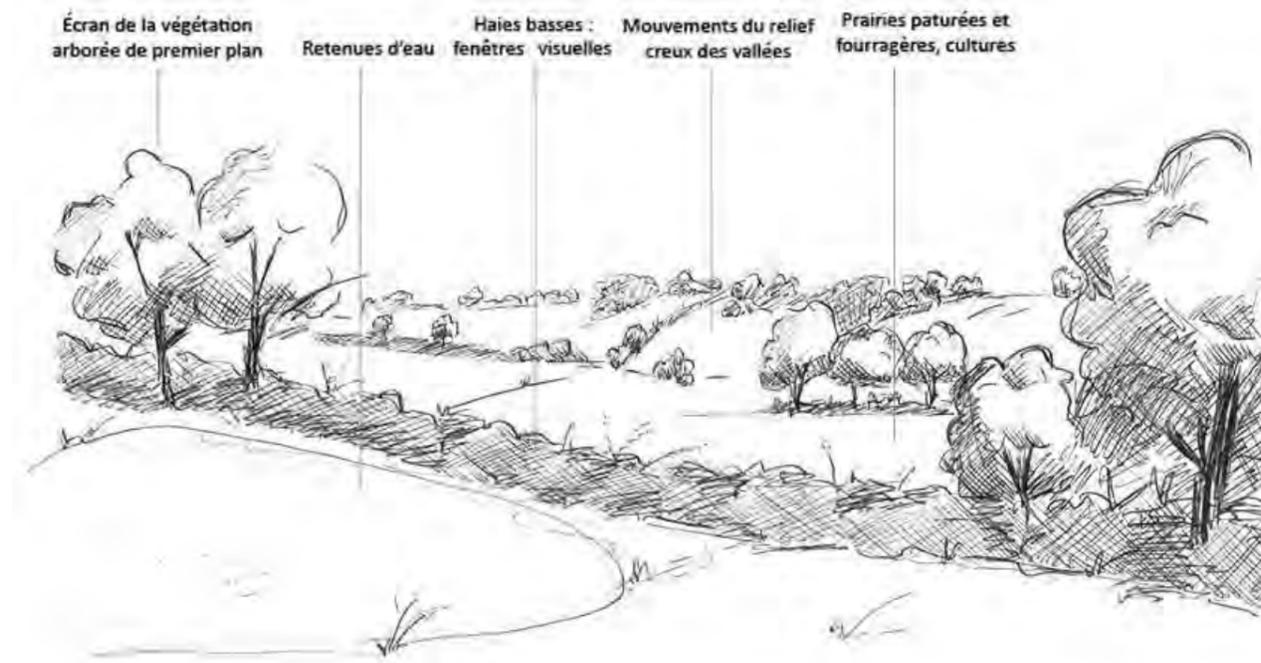


Figure 297 : Croquis des paysages vallonnés de bocage (Source : AEPE-Gingko, 2019)

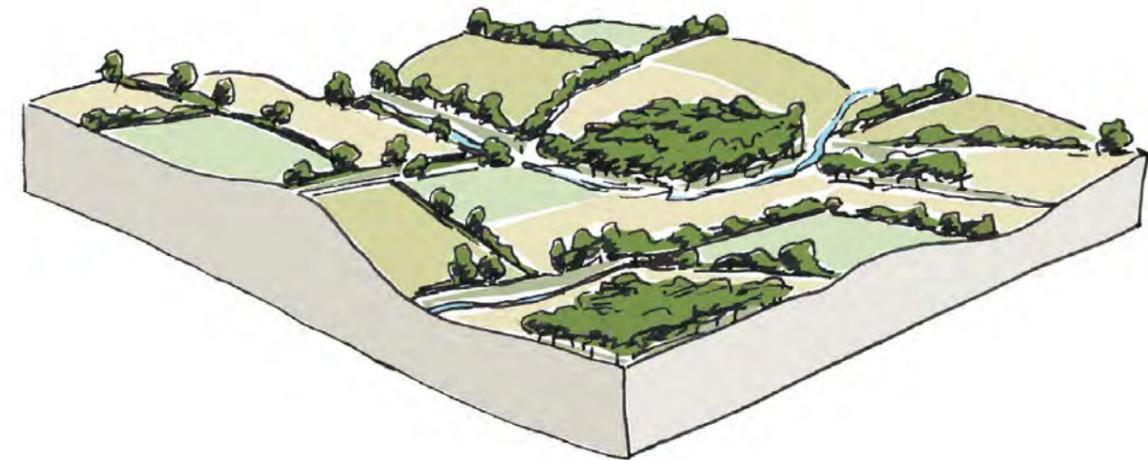


Figure 298 : Bloc diagramme des paysages vallonnés de bocage (Source : AEPE-Gingko, 2019)

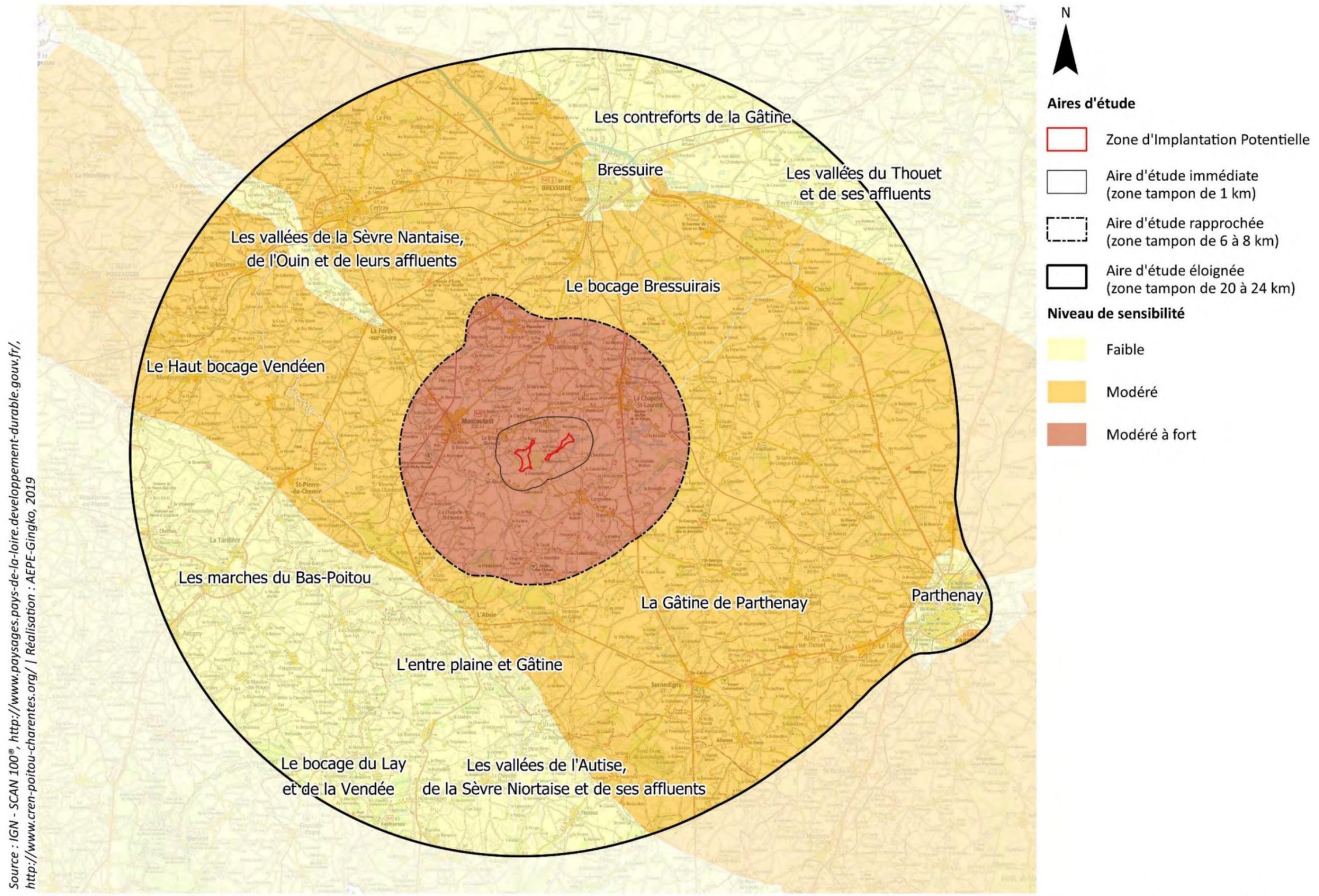
D'après l'étude des caractéristiques des différents grands types de paysage et de leur localisation vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate, leurs sensibilités théoriques sont évaluées.

Il ressort globalement que :

- Les unités paysagères du bocage Bressuirais, de la Gâtine de Parthenay et du haut bocage Vendéen, forment une entité homogène et présentent une sensibilité paysagère **modérée à forte** à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et **modérée** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. C'est en effet un paysage variant entre vues semi-ouvertes et vues fermées, composé de bocages permettant parfois des vues filtrées puis soudainement des vues dégagées et lointaines. C'est également le territoire d'accueil des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).
- Les unités paysagères de bocage au sud de l'aire d'étude éloignée présentent une sensibilité paysagère **faible** (les marches du Bas-Poitou, l'entre plaine et Gâtine et le bocage du Lay et de la Vendée). Ces unités situées derrière une ligne de crête marquée (cf.V.2.1. Le relief et l'hydrographie) ne permettent aucune interaction visuelle avec la ZIP. De même, les contreforts de la Gâtine se voient attribuer une sensibilité **faible**.
- Les vallées sont considérées comme ayant une sensibilité paysagère **faible**. Ce sont en effet des paysages marqueurs de territoire et souvent considérés comme emblématiques. Néanmoins, leur éloignement de plus de 10 km par rapport aux ZIP ne présente pas un enjeu capital vis-à-vis du projet éolien. En effet, depuis ces vallées et leurs paysages fermés, peu de vues se dégagent vers les paysages environnants.
- Au sein du périmètre éloigné, on relève enfin les paysages urbains qui n'engagent aucune sensibilité particulière du fait de leur composition urbaine et bâtie offrant peu de vues dégagées et d'un éloignement de plus de 12 km qui n'engage pas de vue prégnante sur l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone d'étude. Leur sensibilité est donc évaluée à **faible**.

Tableau 119 : Synthèse de l'analyse de la sensibilité paysagère

Grand type de paysage	Unité paysagère (UP)	Caractéristiques principales	Sensibilité	Recommandations
LE BOCAGE	Le bocage Bressuirais (UP dans laquelle se situe les Zones d'Implantation Potentielle)	- Paysages semi-ouverts à fermés par un réseau dense de haies basses ou arborées - Relief varié, ondulation du sol avec des lignes de crêtes marquées - Paysage bocager avec une alternance d'ambiances et une diversité des composantes paysagères (motifs variés de l'arbre, présence de l'eau, chaos granitiques, vallons, ...)	MODEREE A FORTE	- Préserver les motifs végétaux : haies, boisements et bosquets - Éviter l'implantation d'éoliennes au cœur des vallons à proximité des ruisseaux et faire attention aux risques de rupture d'échelle - S'appuyer sur les lignes de force du paysage pour assurer une insertion optimale du projet dans son environnement - Étudier le cumul des parcs existants et vérifier son acceptabilité
	La Gâtine du Parthenay (UP jouxtant les ZIP)	- Le maillage des haies cloisonne les perceptions et n'offre pas de lignes directrices. Les vues s'ouvrent parfois soudainement et se referment aussi vite		
	Le haut bocage Vendéen (UP à environ 9 km des ZIP)	- Ambiance parfois bucolique et impression de mise en scène de paysages pittoresques		
	Entre plaine et Gâtine (UP à environ 9 km des ZIP)	- Caractéristiques paysagères similaires au bocage Bressuirais, à la Gâtine de Parthenay et au haut bocage Vendéen - Territoires éloignés de la zone de projet (≥ 9 km) et localisés derrière une ligne de crête empêchant toute vue vers celui-ci	FAIBLE	- Aucune recommandation particulière
	Les marches du Bas-Poitou (UP à environ 9 km des ZIP)			
	Le bocage du Lay et de la Vendée (UP à environ 18 km des ZIP)			
Les contreforts de la Gâtine (UP à environ 15 km des ZIP)	- Caractéristiques paysagères similaires au bocage Bressuirais, à la Gâtine de Parthenay et au haut bocage Vendéen - Territoires éloignés de la ZIP (≥ 15 km) empêchant toute vue vers celle-ci	FAIBLE	- Aucune recommandation particulière	
LES VALLEES	Les vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Ouin et de leurs affluents (UP à environ 10 km des ZIP)	- Paysages fermés - Vallées peu encaissées et très arborées - Paysages qualitatifs, caractérisés par son patrimoine naturel et bâti - Territoires éloignés de la zone de projet (> 10 km) et fermés par la végétation empêchant toute vue vers l'aire d'étude immédiate	FAIBLE	- Aucune recommandation particulière
	Les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de ses affluents (UP à environ 12 km des ZIP)			
	Les vallées du Thouet et de ses affluents (UP à environ 19 km des ZIP)			
LES PAYSAGES URBAINS	Bressuire (UP à environ 12 km des ZIP)	- Agglomérations en appui d'un cours d'eau, mêlant paysages de nature et d'architecture	FAIBLE	- Aucune recommandation particulière
	Parthenay (UP à environ 20 km des ZIP)	- Paysages fermés : densité et verticalité du bâti		



Source : IGN - SCAN 100®, <http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>,
<http://www.cren-poitou-charentes.org/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Sensibilité potentielle des unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Figure 299 : Sensibilité potentielle des unités paysagères de l'aire d'étude éloignée

VI.4.2 Les structures biophysiques

VI.4.2.1 Le relief et l'hydrographie

Le relief et l'hydrographie sont des composantes essentielles du paysage. En fonction de leurs caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de les analyser pour comprendre les dynamiques qu'ils génèrent. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

VI.4.2.1.1 À l'échelle de l'aire d'étude éloignée

La carte ci-après présente le relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et permet de localiser les coupes topographiques utilisées pour l'analyse.

Afin de mieux cerner les formes du relief dans lequel s'insère le projet, il est important de comprendre le contexte géologique du site d'étude. L'aire d'étude éloignée se place à la pointe orientale du Massif Armoricain, massif ancien composé de granite et de schistes. C'est ce socle aux blocs granitiques érodés qui forme aujourd'hui les douces collines et les séquences vallonnées observées au sein de l'aire d'étude éloignée.

En s'appuyant sur la carte page suivante (Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée), on peut voir que le territoire est scindé en deux parties adoptant des reliefs contrastés :

- Des paysages relativement hauts avec des altitudes variant entre 150 et 240 m sur la majorité du territoire d'étude. On remarque que la ligne globale du relief suit un axe nord-ouest/sud-est (unités paysagères du haut bocage Vendéen, la Gâtine du Parthenay et du bocage Bressuirais). Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) s'insèrent dans ces paysages ;
- Des paysages aux altitudes nettement inférieures allant de 30 à 150 m. Ces altitudes plus basses se trouvent sur les parties nord-est de l'aire d'étude éloignée (unité paysagère de la Gâtine du Parthenay), et également au sud-ouest, derrière la principale ligne de crête du territoire (unités paysagères des marches du Bas-Poitou, du bocage du Lay et de la Vendée et de l'entre plaine et Gâtine).

Comme évoqué précédemment, une « marche » ou ligne de crête franche se dessine du nord-ouest au sud-est délimitant un « territoire haut » et un « territoire bas ». Comme le montre la coupe BB', la vallée de la Mère constitue le point bas à environ 50 m d'altitude, puis le profil du terrain augmente jusqu'au point culminant de la forêt de Chantemerle à 240 m d'altitude. Ensuite, le territoire est caractérisé par une altitude moyenne de 200 m et un relief doux même s'il reste ponctuellement traversé par quelques lignes de crête. Ces variations topographiques génèrent des perceptions variées, selon la position topographique de l'observateur.



Figure 300 : Un doux vallonnement rythme le territoire et conditionne les perceptions (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

À cette échelle, on remarque que le territoire est très irrigué par un réseau dense de rivières et la présence de nombreuses mares et étangs. Plusieurs cours d'eau sont présents dont les deux principaux prennent leur source à 10 km de l'aire d'étude immédiate, il s'agit de la Sèvre Nantaise et du Thouet. Au sud-ouest, de nombreux cours d'eau prennent leur source sur les contreforts de la ligne de crête (le Grand Lay, le Loing et la Mère, et dans une moindre mesure, la Vendée, le Saumort et le Fenioux). Au nord le territoire est irrigué par les affluents du Thouet, à savoir l'Argent, le Thouaret, le Dolo et la Madoire. De nombreux autres petits vallons complètent ce réseau hydrographique et rythment le territoire en lui donnant un caractère collinaire bien marqué (coupe AA').

La Sèvre Nantaise circule à seulement 1 km de la zone de projet. Ces rives présentent un profil à dominante agri-naturelle. En effet à l'échelle du territoire étudié, rares sont les urbanisations et les constructions isolées qui ont été aménagées le long du cours d'eau. La qualité de la vallée est intimement liée à la présence de l'élevage en bords de Sèvre qui maintient les paysages de terres pâturées et de bocage.



Figure 301 : La Sèvre Nantaise est créatrice d'ambiance bucolique (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015 et 14/03/2016)

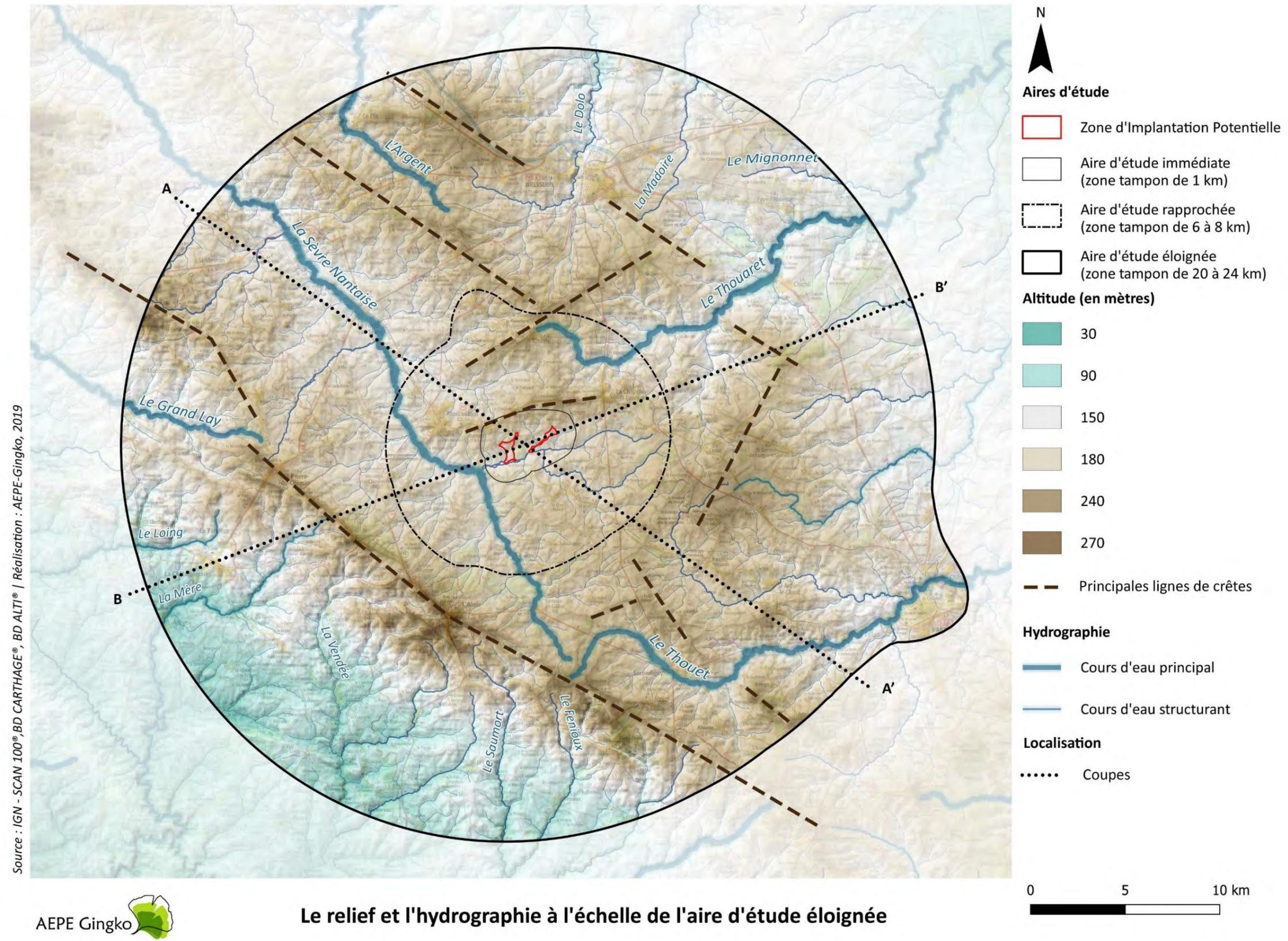


Figure 302 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, localisation des coupes topographiques

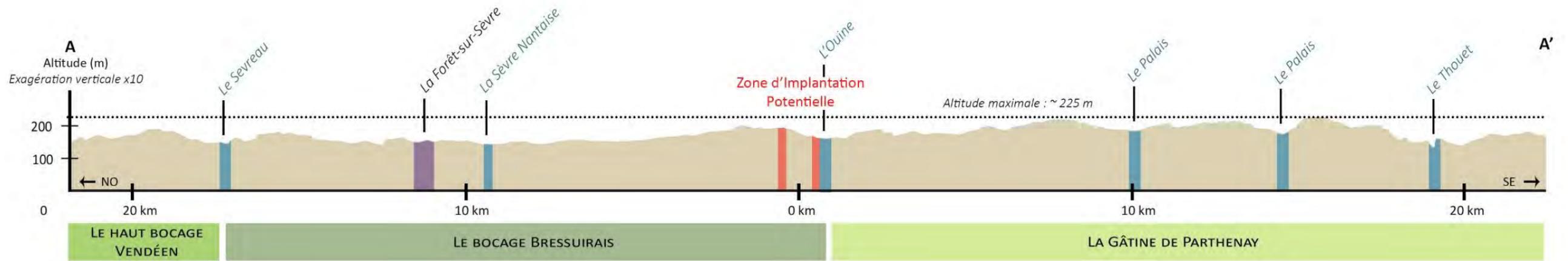


Figure 303 : Coupe topographique AA' selon un axe nord-ouest/sud-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

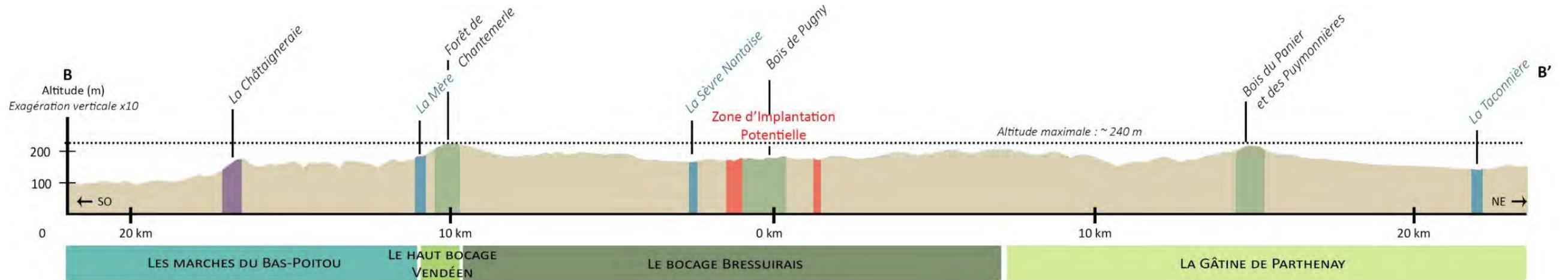


Figure 304 : Coupe topographique BB' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

VI.4.2.1.2 À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

À une échelle plus fine, on retrouve dans l'environnement proche de la zone de projet le relief légèrement chahuté de la géomorphologie des unités paysagères de bocage. Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) dominent la vallée de L'Ouine, cours d'eau structurant, qui constitue la limite sud de chacune des deux zones d'étude. Ces dernières s'étendent sur le versant nord de cette rivière et s'adossent à une ligne de crête, qui traverse l'aire d'étude rapprochée selon un axe sud-ouest / nord-est. L'altitude de l'aire d'étude immédiate varie entre 160 m et 220 m. La Sèvre Nantaise borde, quant à elle, l'ouest des ZIP ; elle s'écoule à environ 1 km de la ZIP ouest.

La coupe CC' met en évidence les différentes lignes de crêtes qui animent le territoire avec un profil de terrain changeant. Cela illustre bien les qualités des perceptions visuelles qui parfois sont totalement occultées (en situation de fond de vallée ou derrière un relief) et parfois totalement ouvertes (à flanc de colline ou au sommet de la ligne de crête). Cette coupe met également en avant le positionnement en point haut des principaux villages (Chanteloup et Largeasse sur la coupe CC'). Ces particularités sont également visibles sur le bloc diagramme page suivante.



Figure 305 : Les ZIP se situent au pied d'une ligne de crête structurante ; ici, la ZIP est s'étend sur toute la largeur du panorama, en contrebas (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

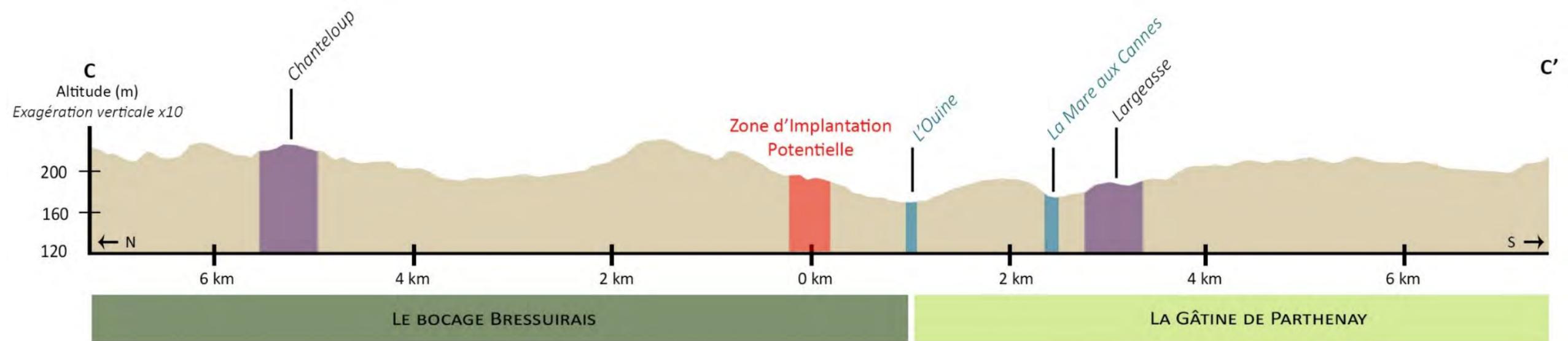
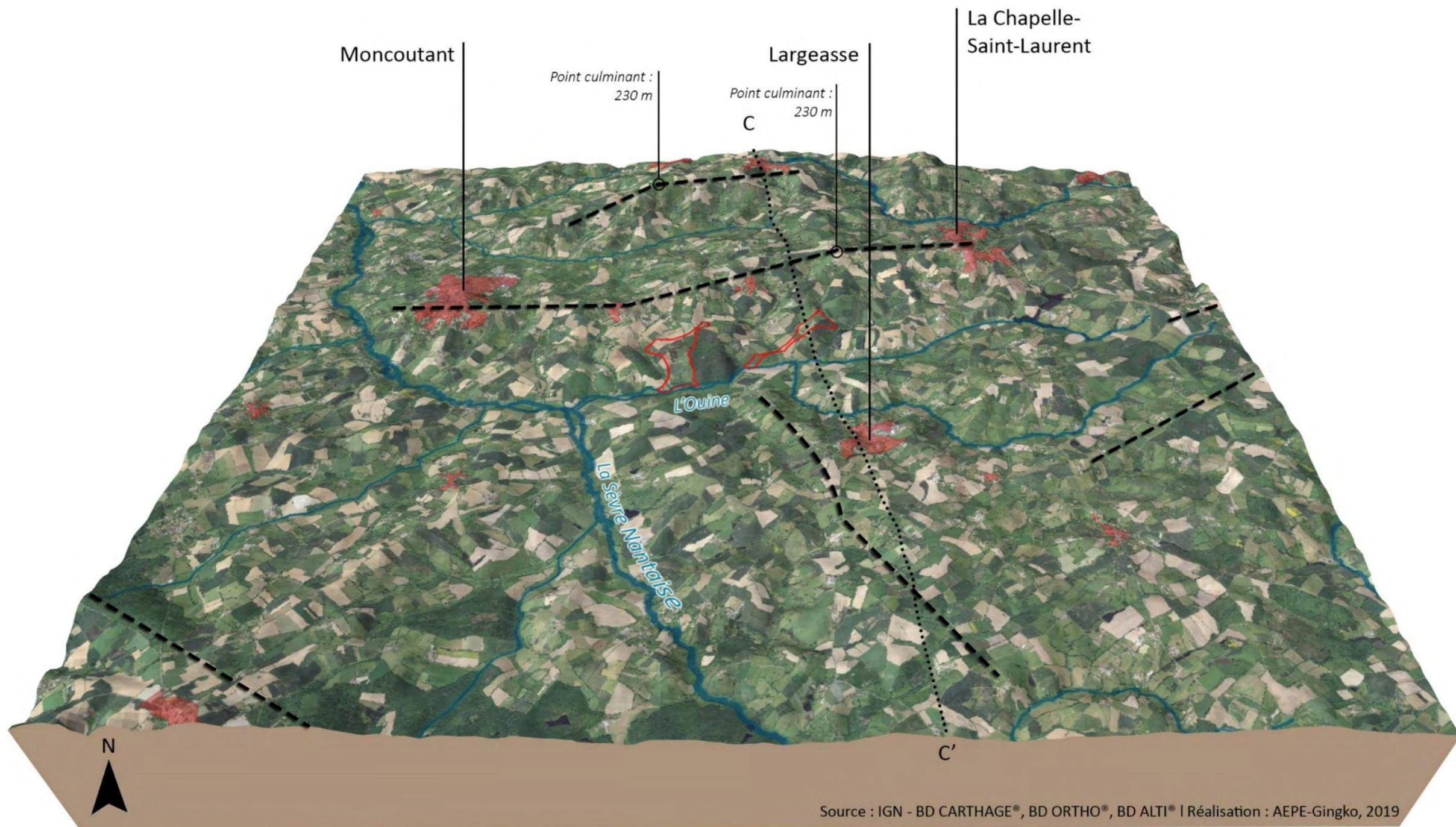


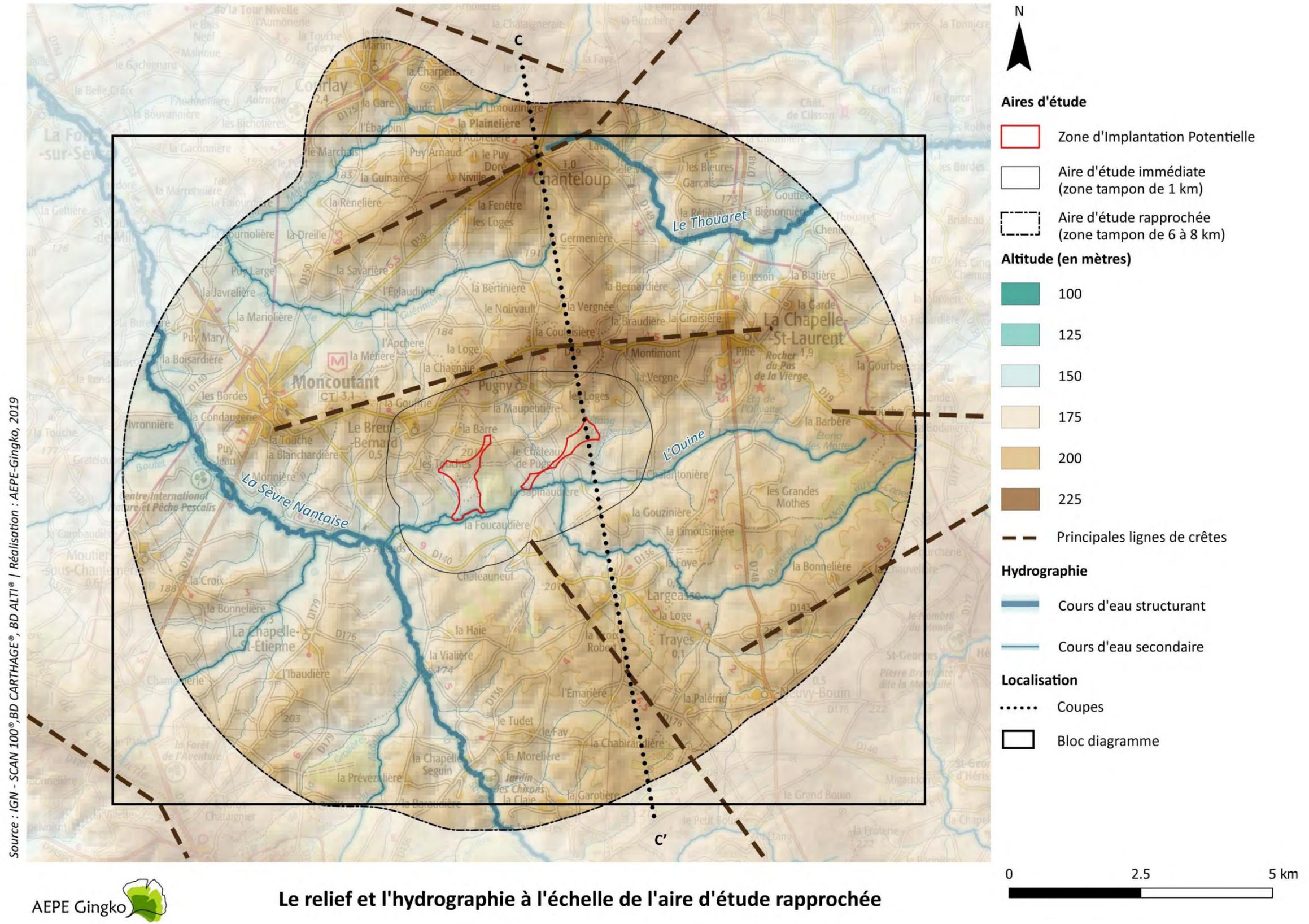
Figure 306 : Coupe topographique CC' selon un axe nord/sud, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x10) (Source : AEPE-Gingko, 2019)



Source : IGN - BD CARTHAGE®, BD ORTHO®, BD ALTI® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

- Zones d'Implantation Potentielle
- Unité urbaine
- Lignes de crête
- Réseau hydrographique
- Trait de coupe

Figure 307 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x8) (Source : AEPE-Gingko, 2019)



Source : IGN - SCAN 100° BD CARTHAGE®, BD ALTI® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Figure 308 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, localisation du bloc diagramme et de la coupe topographique

VI.4.2.2 L'occupation du sol et de la végétation

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage ; les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues) ; etc.

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Elle apporte une information sur l'occupation du sol, en distinguant 3 niveaux, avec respectivement 5, 15 et 44 postes (catégories d'occupation du sol). La taille minimale pour une unité est de 25 hectares : certains petits boisements, ou bourgs de surface réduite, ne sont par exemple pas pris en compte, ni les haies bocagères, relativement nombreuses sur le territoire étudié.

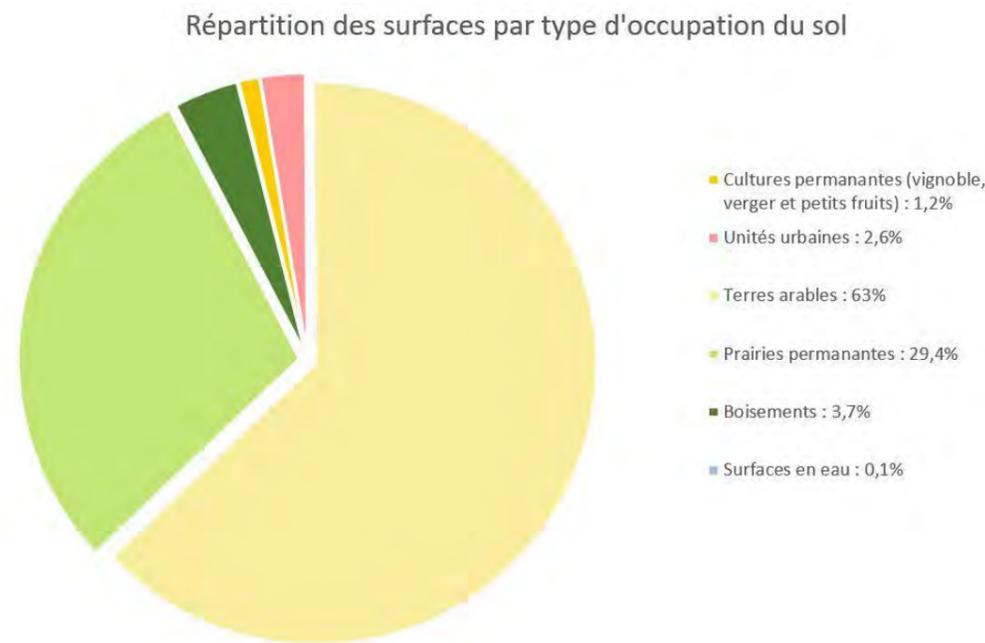


Figure 309 : Répartition de l'occupation du sol en termes de surfaces, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2012 | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019)

Comme l'illustrent la carte page suivante et le diagramme ci-dessus, la majorité du territoire d'étude est constituée de terres dédiées à l'agriculture, qui est dominée par la polyculture et l'élevage (maïs, grain fourrage, céréales, élevage bovin). La zone est donc assez peu urbanisée et possède un caractère paysager à dominante rurale, ponctué par les bourgs et hameaux dispersés du bocage. Les zones urbaines de Bressuire (nord des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP)) et de Parthenay (sud-est des ZIP), sont les seules agglomérations d'importance de l'aire d'étude éloignée. Quelques boisements sont également présents et viennent compléter la trame bocagère.

La majeure partie du territoire d'étude est couverte d'un maillage bocager plus ou moins dense selon les secteurs, qui se déploie sur le relief vallonné. Les sols à faible valeur agronomique favorisent le maintien d'un bocage à maille relativement serrée et des surfaces en herbe, les sols schisteux et granitique étant à l'origine de bonnes terres fourragères et de pâturages. La présence animale au sein de ce territoire participe à son animation.



Figure 310 : Différents élevages en plein champ animent le territoire (vaches, cochons, moutons) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019, et 14/03/2016)

Ces prairies permanentes et temporaires sont nombreuses, en petites parcelles enserrées dans un réseau de haies. Dans certains secteurs les parcelles sont plus étendues mais toujours comprises dans un contexte bocager plus ou moins dense. La forte densité végétale restreint généralement fortement le champ de vision sur des vues courtes, notamment depuis les axes de communication.



Figure 311 : Les surfaces cultivées ou pastorales prédominent (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

De nombreux boisements de superficie moyenne sont présents partout sur le territoire ainsi que quelques forêts de plus de 500 ha. Ils couvrent en général une éminence topographique ; les lisières sont souvent découpées, ce qui multiplie les arrière-plans forestiers. Depuis l'intérieur de ces petits massifs, toute perception visuelle se limite aux environs forestiers immédiats, sans vues sur l'extérieur.

Les structures arborées représentent un élément structurant de l'organisation du paysage et du fonctionnement visuel de ce dernier. Présentes sous des typologies très variées au sein de l'espace agricole mais aussi villageois, les figures arborées sont essentielles dans la lecture du paysage. Arbres isolés, haie à strate arborée ponctuelle, haies ouvertes, haies multi strates, boisements isolés, arbres têtard, haies libres ou taillées... participent à la structuration du paysage rural.



*Figure 312 : La structure arborée se découvre sous de multiples formes La structure arborée se découvre sous de multiples formes
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019, et 14/03/2016)*

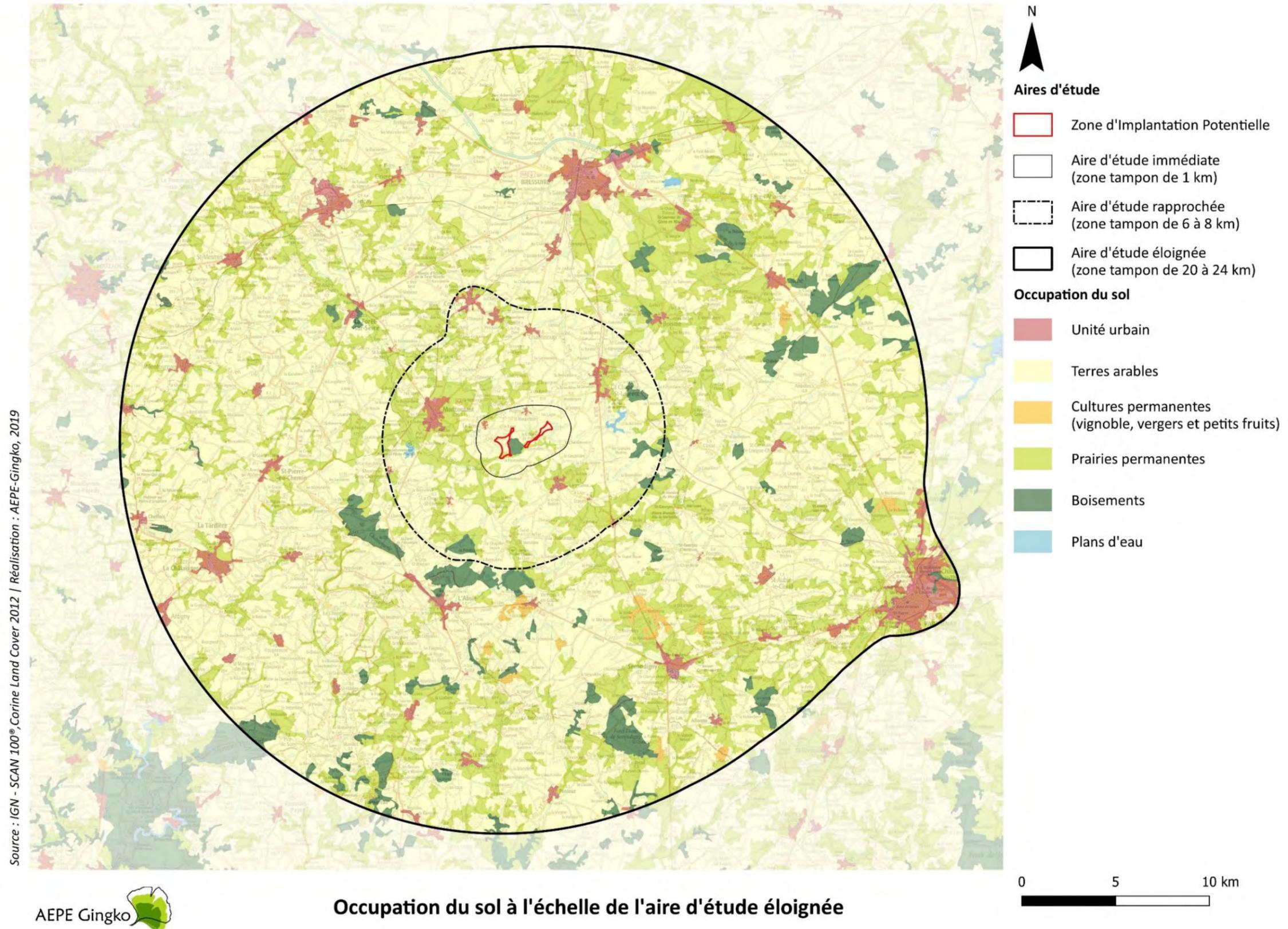


Figure 313 : Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.2.3 Conclusion de l'analyse des structures biophysiques

Pour donner suite à l'analyse du relief, de l'hydrographie, et de l'occupation du sol, il ressort que :

- Le territoire se dessine à travers de nombreuses lignes de crêtes qui structurent le paysage et dessinent des lignes de force. Celles-ci s'orientent globalement selon un axe nord-ouest/sud-est. On distingue tout particulièrement la « marche », où la différence de niveau est la plus flagrante. La direction globale du relief illustre l'organisation géologique de ce territoire sous forme de bandes constituées de massifs anciens et de granites. On remarque toutefois, au nord des ZIP, la présence de quelques lignes de crêtes orientées dans le sens sud-ouest/nord-est. Ainsi, il s'agira de s'appuyer sur ces lignes de force plus locales du territoire pour orienter l'implantation du parc.
- Au pied de ces lignes de crêtes, coulent des vallées peu encaissées qui irriguent fortement ce paysage bocager et délivrent des ambiances fraîches et humides. La variation de ces reliefs crée des perceptions changeantes au fil des déplacements dans le territoire.
- L'aire d'étude immédiate se situe à une altitude relativement haute, entre 160 et 220 m, à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié. Elle est bordée par les rivières de la Sèvre Nantaise à l'ouest et de l'Ouine au sud. Ces cours d'eau constituent les principaux enjeux paysagers concernant la thématique de l'hydrographie : il s'agira notamment de vérifier la lisibilité de l'implantation dans la topographie locale et la distance vis-à-vis de ces cours d'eau.
- Les paysages étudiés sont très majoritairement agricoles (prairies et cultures de céréales) et fortement marqués par une végétation arborée et arbustive accompagnant les vallées, les routes, les limites parcellaires ou encore isolée en plein champ. Cette couverture végétale dense explique que les interactions visuelles avec l'aire d'étude immédiate soient ponctuelles et partiellement filtrées.

VI.4.3 Les structures anthropiques

VI.4.3.1 Les lieux de vie et d'habitats

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport aux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis du projet du point de vue paysager.

VI.4.3.1.1 À l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'habitat de l'aire d'étude éloignée est, dans l'ensemble, dispersé et prend diverses formes : habitats isolés (fermes, châteaux...), hameaux, bourgs et villes (selon l'INSEE une ville est une unité urbaine de plus de 2 000 habitants). Ces dernières sont répertoriées dans le tableau par ordre décroissant du nombre d'habitants. La carte suivante permet d'illustrer le positionnement de ces villes au sein de l'aire d'étude éloignée.

Les deux principales villes de plus de 10 000 habitants se situent au sein de l'aire d'étude éloignée avec au nord Bressuire et au sud-est Parthenay.

Tableau 120 : Les principaux lieux de vie et d'habitats (population communale > 2 000 habitants) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population communale en 2016 (Source : INSEE)	Éloignement aux ZIP (km)	Aire d'étude
Bressuire	20 528	12,0	Éloignée
Parthenay	10 902	20,0	Éloignée
Cerizay	4 849	15,0	Éloignée
Moncoutant	3 297	3,5	Rapprochée
La Châtaigneraie	2 575	16,4	Éloignée
Courlay	2 520	7,0	Rapprochée
Le Tallud	2 080	19,0	Éloignée
La Chapelle-Saint-Laurent	2 020	3,0	Rapprochée

Bâti sur la vallée du Dolo au nord des ZIP, le centre-ville de Bressuire est éloigné d'environ 12 km de la zone de projet. Le caractère urbain fermé des paysages de la ville ne permet pas de vues dégagées en direction du projet. Néanmoins, depuis les remparts du château, des vues panoramiques sont possibles. Cet aspect sera étudié finement par la suite dans le chapitre relatif à l'analyse patrimoniale (cf. partie *Les monuments historiques*). Cependant, cette potentielle ouverture visuelle en direction des ZIP n'est pas représentative du lieu de vie et d'habitat qu'est Bressuire.

La ville de Parthenay est implantée en promontoire sur la vallée du Thouet. Le centre-ville est situé à environ 20 km des ZIP. Le relief, la végétation dense de bocage entourant l'agglomération et l'éloignement à la zone de projet ne permettent pas de visibilité en direction de celui-ci. De même pour la ville du Tallud qui se situe dans la continuité de Parthenay. Il n'y a pas de sensibilité paysagère particulière relevée pour ces deux unités urbaines. Le bourg de Cerizay ne présente pas de sensibilité paysagère particulière. De multiples lignes de crêtes et la variété du motif végétal ne permettent pas d'offrir de vue en direction des zones de projet. La Châtaigneraie est quant à elle située derrière la principale ligne de crête au sud qui empêche également les vues vers l'aire d'étude immédiate.

Les unités urbaines de l'aire d'étude éloignée présentent donc globalement une **sensibilité paysagère faible**. L'éloignement est le facteur principal expliquant que les interactions visuelles soient limitées depuis des points éloignés des ZIP (distance supérieure à 10 km). Associés à ceci, le relief vallonné ainsi que la trame végétale relativement dense du territoire induisent des vues généralement courtes ou mi-longues, souvent filtrées. L'organisation dense de la trame bâtie participe également à la fermeture visuelle depuis les bourgs.

Les villes situées à moins de 10 km de la zone de projet (Moncoutant, Courlay et la Chapelle-Saint-Laurent) sont analysées par la suite dans le chapitre relatif aux unités urbaines de l'aire d'étude rapprochée (cf. partie *À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée*).

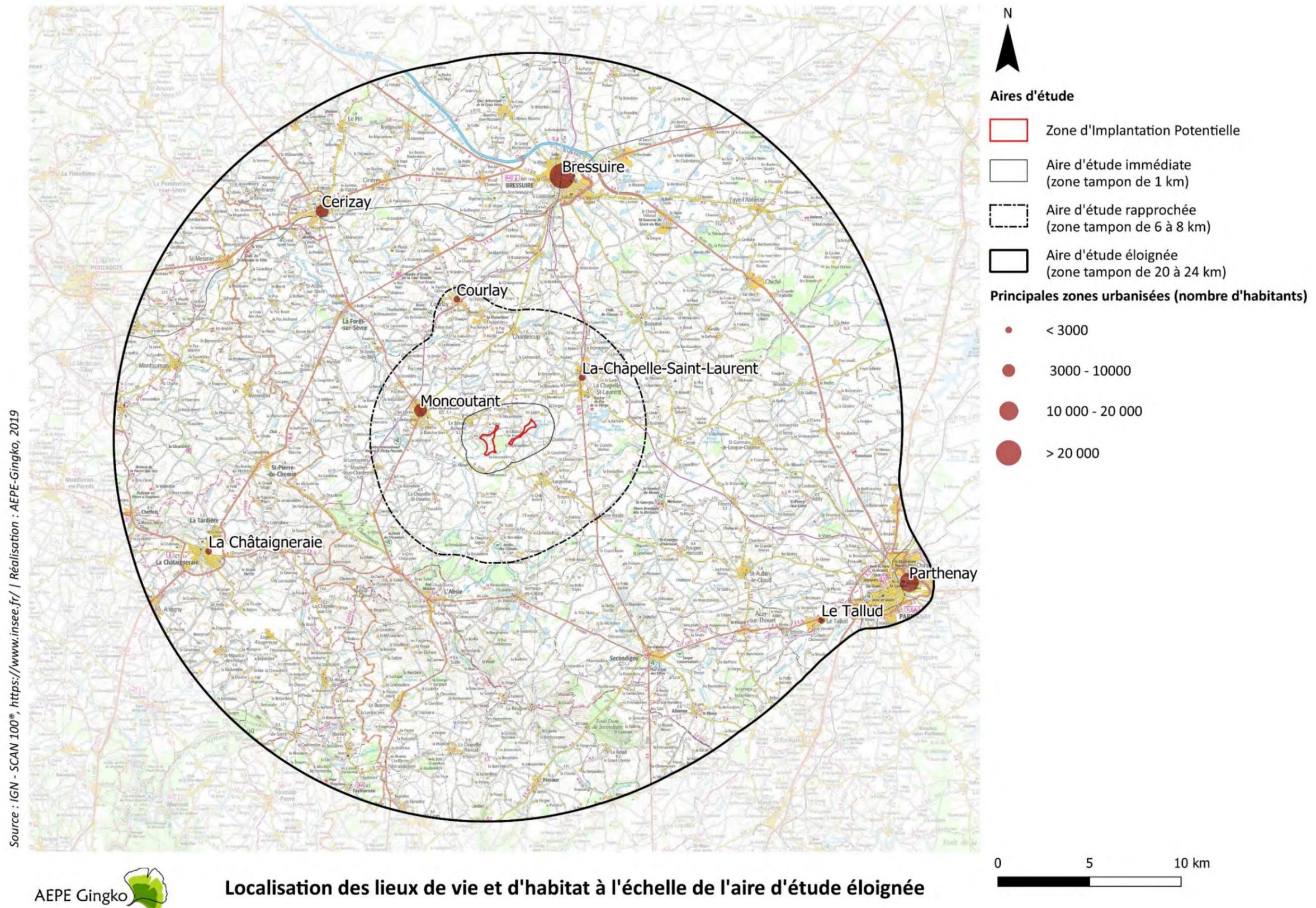


Figure 314 : Localisation des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.3.1.2 À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Les bourgs situés au sein de l'aire d'étude rapprochée ont été analysés individuellement pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis des ZIP, environnement immédiat, situation topographique et forme urbaine, risques d'intervisibilité avec la silhouette des bourgs (présence de boisements autour de la ville, ouvertures visuelles, etc...).

Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats obtenus pour les bourgs recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée concernant leur sensibilité paysagère potentielle. Ainsi plusieurs critères rentrent en compte :

- L'éloignement par rapport aux Zones d'Implantation Potentielle :
 - Plus un bourg est proche, plus le risque de visibilité depuis celui-ci, ainsi que le risque de covisibilité sont élevés ; plus les éoliennes risquent d'impliquer une modification substantielle de l'ambiance paysagère initiale (notion de taille apparente : avec la distance et l'effet de perspective, les aérogénérateurs deviennent peu à peu moins marquants).
- La situation topographique :
 - Un bourg en point haut ou sur un versant offre généralement plus de perspectives vers les territoires environnants et sa silhouette est plus souvent perceptible de l'extérieur – le risque est donc globalement plus élevé.
 - Un bourg en point bas est en général plus encaissé, le relief limite les vues vers l'extérieur – le risque est donc globalement plus faible. En revanche, si le bourg est proche des ZIP, une attention particulière doit être portée au risque de surplomb.
 - Parmi les situations intermédiaires, les bourgs situés sur des versants orientés vers les ZIP peuvent être considérés comme plus sensibles que ceux orientés à l'opposé.

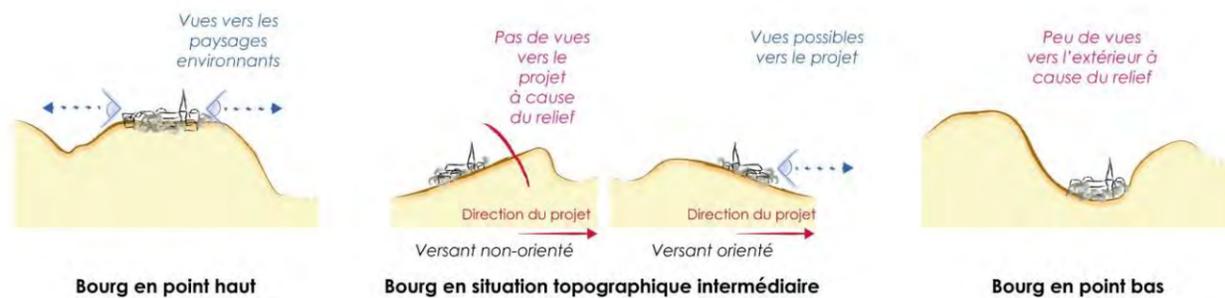


Figure 315 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs - Source AEPE-Gingko

- La forme urbaine :
 - En fonction de la typologie de l'urbanisation du bourg et de la densité de la trame bâtie, le nombre d'ouvertures visuelles varie : points de vue depuis l'intérieur ou les entrées / sorties de bourgs ; si des parcelles ouvertes se trouvent dans le village, des perspectives vers les paysages environnants sont possibles ; des lotissements périphériques peuvent offrir de larges perspectives sur le territoire...

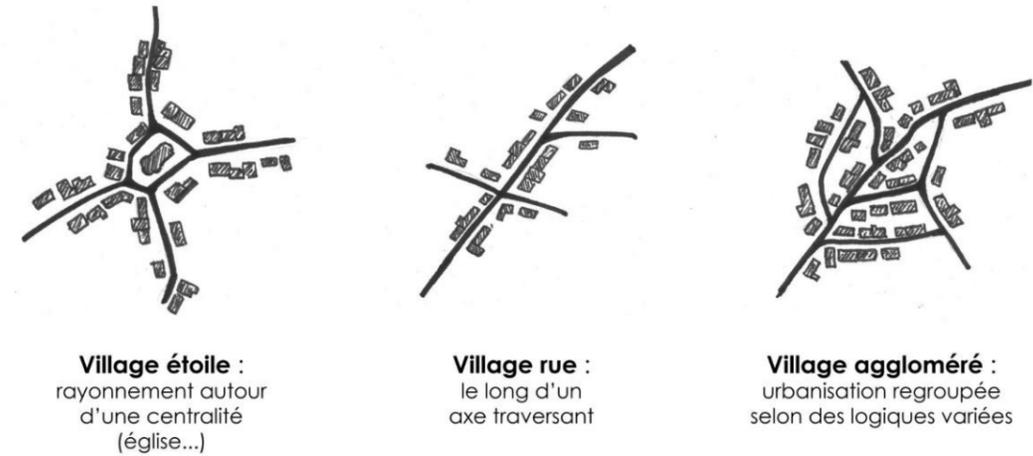


Figure 316 : Typologie des formes urbaines des bourgs – Source AEPE-Gingko

- L'environnement immédiat en direction des ZIP :
 - Si des masques visuels (forêt...) sont présents entre le bourg et le projet, le risque d'interaction visuelle se trouve réduit.
- La présence de risque(s) de visibilité significatif(s) depuis le bourg :
 - Il s'agit de déterminer, à travers un travail alliant cartographie et analyse de terrain, si des ouvertures visuelles en direction des ZIP sont possibles, notamment depuis le cœur de la ville ou du village, la périphérie et / ou les entrées / sorties de bourg.
- La présence de risque(s) de covisibilité avec la silhouette de bourg.
 - Il s'agit d'établir si le bourg considéré est perceptible depuis les paysages environnants sur des sites fréquentés (réseau routier...) et si le projet risque d'être perceptible simultanément (portion similaire du champ visuel).

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte des Sensibilités potentielles des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée présente ci-après.

Les bourgs à la sensibilité potentielle **très forte** correspondent aux villes et villages où plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement très prégnante ; autrement dit les lieux de vie et d'habitat où le projet risque de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère.

Les bourgs à la sensibilité potentielle **forte** sont les lieux de vie et d'habitat où plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante.

Les bourgs à la sensibilité potentielle **modérée** sont les lieux de vie et d'habitat où une ou plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle.

Les bourgs à sensibilité **très forte, forte** ou modérée font l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document, et plus particulièrement ceux situés dans l'aire d'étude rapprochée. Certains d'entre eux peuvent présenter un risque de covisibilité, avec des vues simultanées entre la silhouette du bourg et l'aire d'étude immédiate.

Les bourgs à la sensibilité potentielle **faible** sont les lieux de vie et d'habitat où les vues en direction des ZIP sont lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

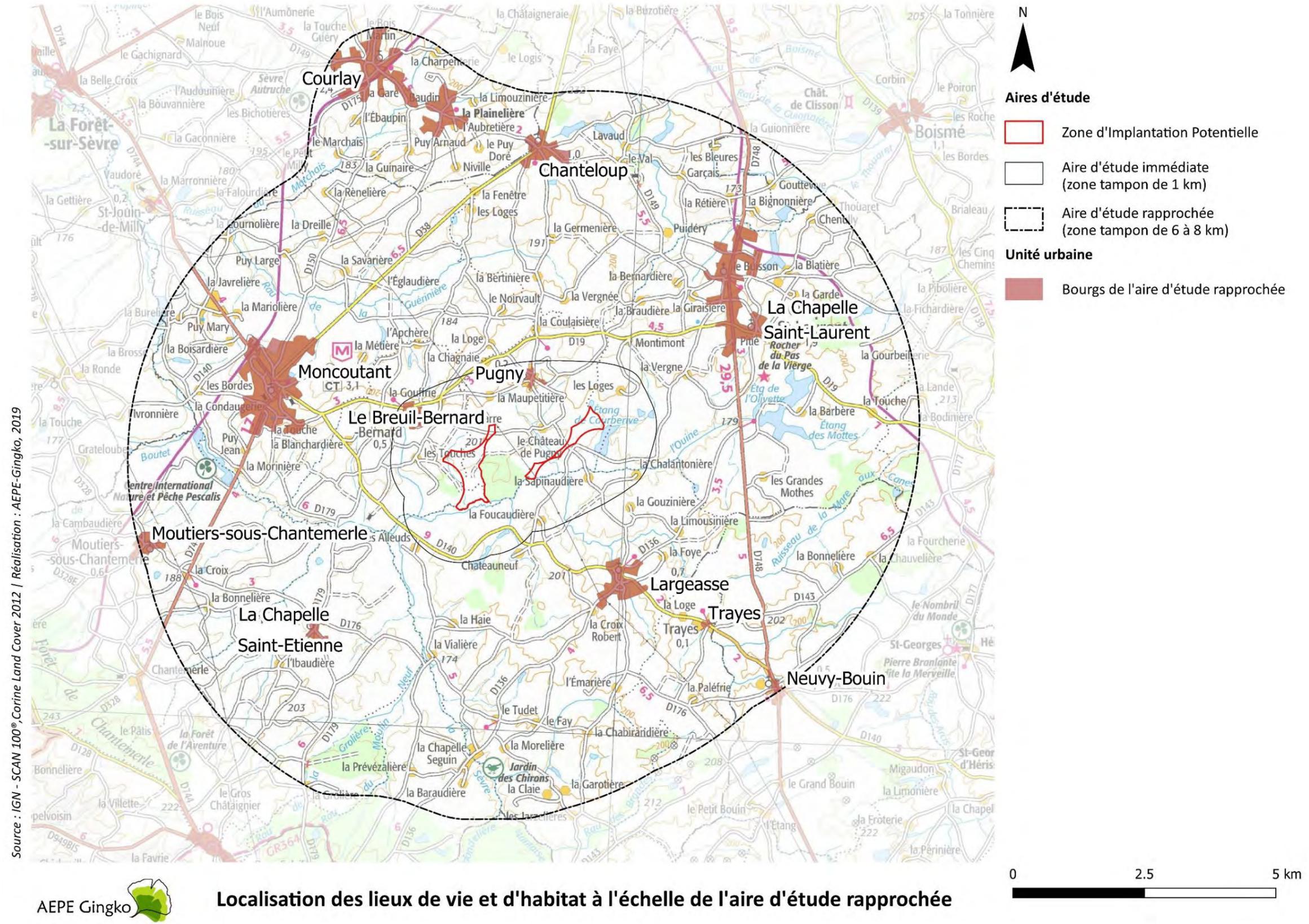


Figure 317 : Localisation des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Tableau 121 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Bourg (commune)	Population communale en 2016 (Source : INSEE)	Éloignement minimal entre l'unité urbaine et les Zones d'Implantation Potentielle (km) (ouest – est)	Principales caractéristiques paysagères										Risque de visibilité si implantation d'éoliennes au sein l'aire d'étude immédiate					Sensibilité paysagère potentielle	
			Situation topographique					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction des Zones d'Implantation Potentielle			Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque de covisibilité avec la silhouette de bourg		
			Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village-étoile	Village-rue	Village-aggloméré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées sorties	OUI		NON
Le Breuil-Bernard (Moncoutant-sur-Sèvre)	540	0,5 – 1,9	X		X					X			X	X	X	X		FORTE	
Pugny (Moncoutant-sur-Sèvre)	236	0,9 – 1,0	X		X			X					X	X	X	X		FORTE	
Largeasse (Largeasse)	749	2,1 – 2,5		X				X			X	X		X	X	X		MODEREE	
Moncoutant (Moncoutant-sur-Sèvre)	3 297	2,6 – 4,3	X	X						X				X	X		X	MODEREE	
La Chapelle-Saint-Laurent (La Chapelle-Saint-Laurent)	2 020	2,7 – 4,5	X					X			X				X		X	FAIBLE	
La Chapelle-Saint-Étienne (Moncoutant-sur-Sèvre)	325	3,2 – 4,7		X				X			X						X	FAIBLE	
Trayes (Trayes)	135	4,7 – 4,2						X		X					X		X	MODEREE	
Chanteloup (Chanteloup)	1 033	4,9 – 4,7	X						X								X	FAIBLE	
Moutiers-sous-Chante-merle (Moncoutant-sur-Sèvre)	617	5,6 – 6,8		X						X							X	FAIBLE	
Courlay (Courlay)	2 520	6,1 – 6,6	X		X			X		X							X	FAIBLE	
Neuvy-Bouin (Neuvy-Bouin)	516	6,4 – 5,9	X							X							X	FAIBLE	

LE BREUIL-BERNARD

Le bourg du Breuil-Bernard se situe au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ouest, les habitations les plus proches étant à 0,5 km de celle-ci. Implanté sur une ligne de crête en situation topographique haute, des vues semi-lointaines sur le paysage bocager alentour sont possibles depuis ce village.

La trame bâtie est plutôt lâche, le village étant surtout composé de pavillons et de quelques corps de ferme. De ce fait, les ZIP sont visibles en de nombreux points du village, dans deux plans successifs : la ZIP est, située à 1,9 km au plus proche de l'unité urbaine, se place dans la continuité de la ZIP ouest, à l'arrière de cette dernière. Ainsi, la frange et les sorties sud, directement orientées vers le projet, sont principalement sensibles au projet. De même, la frange nord est particulièrement sensible à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet du fait de sa position topographique et du recul permis par les parcelles agricoles situées au centre du village.

Seules les quelques habitations situées à l'arrière de la place de l'église présentent moins de sensibilité, les vues étant fortement tronquées par la trame bâtie.

Un risque de covisibilité entre le projet et la silhouette de bourg est également identifié depuis les arrivées ouest (RD19) et est (route de la Tremblée) du village.

Au vu de la proximité du village aux ZIP et de sa position topographique en point haut favorisant les vues semi-lointaines, de nombreuses ouvertures visuelles en direction de la zone de projet sont possibles. De ce fait, une **sensibilité potentielle forte** est attribuée au village du Breuil-Bernard.



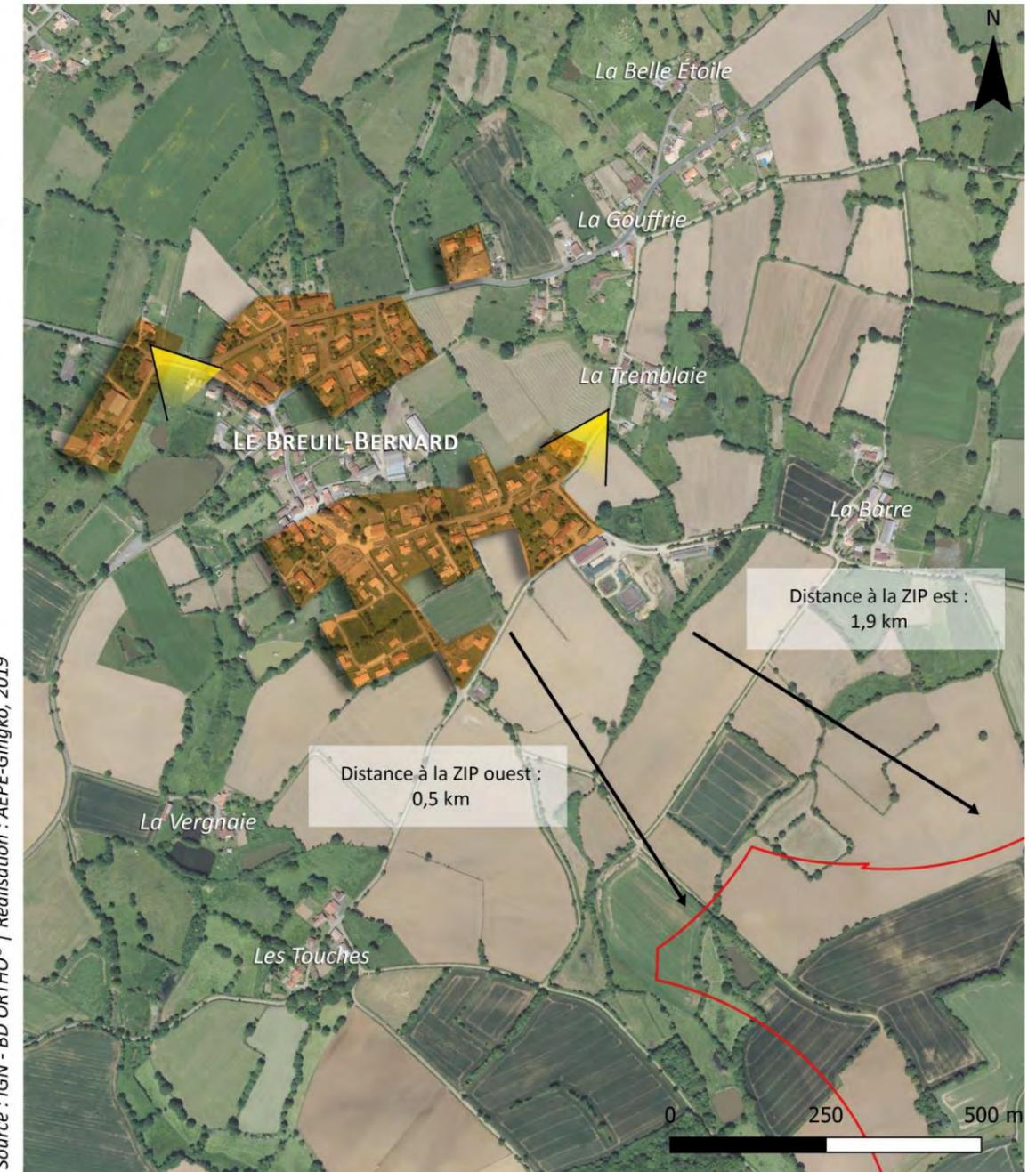
Figure 318 : La ZIP ouest s'étend à l'arrière du village et de son clocher d'église (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 319 : Les ZIP se placent à l'arrière de la trame bâtie (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 320 : Des vues s'ouvrent en direction de la ZIP ouest depuis l'est du village (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Figure 321 : Zoom sur le Breuil-Bernard - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

PUGNY

Le village de Pugny se situe au nord des deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), à environ 0,9 km de la ZIP ouest et 1,0 km de la ZIP est (pour les habitations les plus proches). Pugny étant implanté sur une ligne de crête, c'est-à-dire en position topographique haute, des vues semi-lointaines se dégagent sur les paysages bocagers dans lesquels s'implante l'unité urbaine.

Le village est bien groupé et majoritairement composé de pavillons et de quelques corps de ferme. La trame bâtie est, de ce fait, plutôt lâche. Des vues en direction des ZIP sont possibles depuis la totalité du village (église, centre bourg, périphérie, entrées et sorties), filtrées par les trames bâties et végétales. Depuis les points les plus dégagés, les deux ZIP sont visibles simultanément, dans un même plan (elles se situent toutes deux à une distance équivalente du bourg).

Un risque de covisibilité directe entre les deux ZIP et la silhouette de bourg est également identifié depuis l'arrivée nord (route de Pugny) du village. Du fait de la situation géographique de Pugny, la ZIP est occupe un angle d'occupation de l'horizon très important, contrairement à la ZIP ouest.

Au vu de la proximité des ZIP au village et de sa situation topographique en point haut, de nombreuses vues potentielles en direction du projet sont possibles depuis cette unité urbaine. Une **sensibilité potentielle forte est donc attribuée au village de Pugny.**



Figure 322 : Les ZIP est et ouest se succèdent à l'arrière des trames bâtie et végétale (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 323 : La rue principale du village se place dans l'axe des deux ZIP (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 324 : Les vues sont cadrées par la végétation depuis la sortie sud du bourg (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Zoom sur le bourg de Breuil-Bernard

- Zone d'Implantation Potentielle
- Principales sensibilités
- Risque de covisibilité

Figure 325 : Zoom sur Pugny - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

LARGEASSE

Le bourg de Largeasse se situe en situation topographique intermédiaire, dans un contexte bocager dense. Les habitations les plus proches de la zone de projet se situent à environ 2,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ouest et 2,1 km de la ZIP est.

La trame bâtie est relativement dense dans le centre bourg, et se relâche au niveau des extensions pavillonnaires. Depuis la majorité de l'unité urbaine, les trames bâtie et végétale suffisent à fermer les vues, empêchant toutes percées visuelles en direction des deux ZIP. Cependant, depuis les franges et les sorties directement orientées en direction de la zone de projet, c'est-à-dire celles situées au nord-nord-ouest de l'unité urbaine, des perspectives en direction des ZIP s'offrent à l'observateur. Ces dernières se placent dans un même plan et ne se superposent que légèrement, impliquant un angle d'occupation de l'horizon important.

Un risque de covisibilité directe entre le projet et la silhouette de bourg est également identifié depuis les arrivées sud de l'unité urbaine (via rue de la Poste et RD140).

Malgré la fermeture du paysage par la trame bocagère, des vues sont possibles depuis les périphéries du bourg orientée en direction des ZIP et depuis les entrées sud. De ce fait, Largeasse présente une **sensibilité potentielle modérée** vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein des ZIP.



Figure 326 : Vue en direction des ZIP depuis l'entrée sud de Largeasse, via la RD140 (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 327 : Depuis les points hauts de l'unité urbaine, le regard porte plus loin et permet des percées visuelles en direction des ZIP (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 328 : Les pavillons situés en périphérie de bourg sont en situation de belvédère (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Zoom sur le bourg de Largeasse

-  Principales sensibilités
-  Risque de covisibilité

Figure 329 : Zoom sur Largeasse - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

MONCOUTANT

Moncoutant constitue l'unité urbaine la plus importante de l'aire d'étude rapprochée avec plus de 3 000 habitants. Les franges urbaines de cette ville les plus proches des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) se situent à environ 2,6 km de la ZIP ouest et 4,3 km de la ZIP est. La ville est implantée sur une ligne de crête, en position topographique haute ; des panoramas s'offrent donc ponctuellement à l'observateur depuis les franges urbaines dégagées.

Dans l'ensemble, la trame bâtie dense de Moncoutant ne permet pas de perceptions sur les paysages bocagers dans lesquels s'implante la ville. De ce fait très peu d'interactions visuelles sont possibles avec la zone de projet. Seules les habitations en périphérie de bourg bénéficient de vues lointaines ou semi-lointaines et peuvent donc potentiellement percevoir les ZIP. Celles-ci étant à des distances différentes de Moncoutant, elles sont visibles dans des plans successifs et se superposent partiellement.

La position topographique de Moncoutant favorisant des vues lointaines ou semi-lointaines en direction de la zone de projet depuis les franges sud, une **sensibilité potentielle modérée** est attribuée à Moncoutant.



Figure 330 : Les vues sont fermées par la trame bâtie depuis la majorité de la ville (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 331 : Vue latérale en direction des ZIP depuis la sortie sud de la ville (via la RD144) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 332 : Depuis la périphérie de la ville (rue de la Caillère), les vues sont profondes (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Zoom sur le bourg de Moncoutant

Principales sensibilités

Figure 333 : Zoom sur Moncoutant - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

TRAYES

Le village de Traves se situe à 4,2 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est et 4,7 km de la ZIP ouest. En situation topographique légèrement plus basse que celle de la zone de projet, Traves s'inscrit dans un environnement bocager relativement dense.

Cette unité urbaine s'organise le long de la RD140, axe se situant ponctuellement dans l'axe de la zone de projet au niveau du centre du village. De ce fait, des perceptions vers les deux ZIP sont possibles depuis ce village, celles-ci se succédant sur un même plan.

Au vu des potentielles ouvertures visuelles en direction de la zone de projet, une **sensibilité potentielle modérée est attribuée au bourg de Traves.**



Figure 334 : La route principale de Traves se place dans l'axe de la zone de projet (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Zoom sur le bourg de Traves

 Principales sensibilités

Figure 335 : Zoom sur Traves - identification des principales ouvertures visuelles vers les ZIP

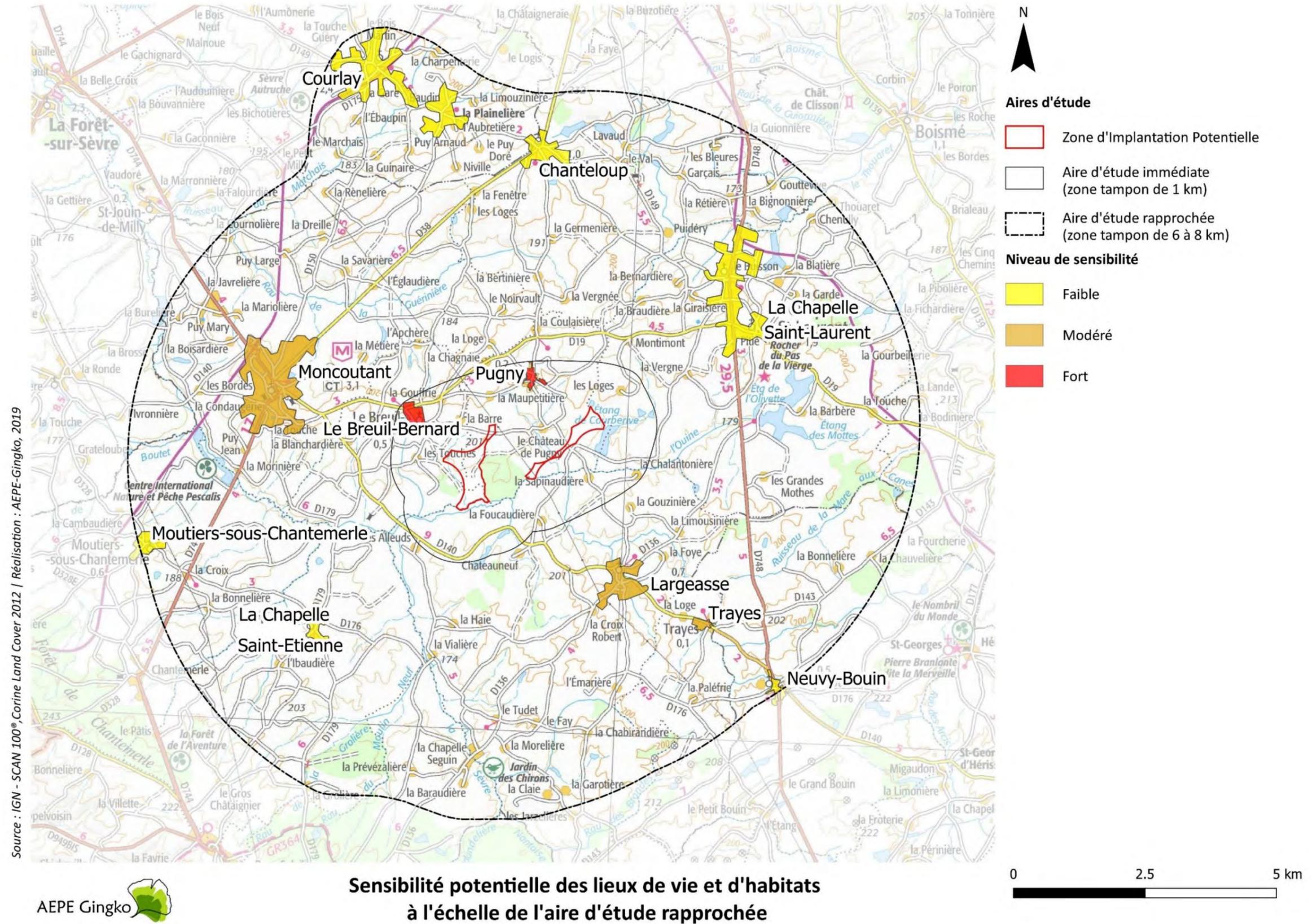


Figure 336 : Sensibilité potentielle des lieux de vie et d'habitats à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

VI.4.3.1.3 Les hameaux proches

De la même façon que pour les bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les lieux-dits situés à proximité des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) sont étudiés et différents critères permettent de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet : distance, situation topographique (le hameau est-il localisé sur un versant orienté en direction des Zones d'Implantation Potentielle ? ...), forme du hameau et présence ou non d'ouvertures visuelles (le bâti agricole bloque-t-il le regard au premier plan ? ...). Ainsi, plusieurs secteurs de sensibilité potentielle sont identifiés et rapportés sur le tableau et la carte ci-après.

Un grand nombre de hameaux et habitats isolés sont identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate. Cette caractéristique est typique des secteurs bocagers où l'habitat est très diffus. Les corps de ferme et bâtiments à vocation agricole sont nombreux dans ce type de paysage.



Figure 337 : On observe un habitat diffus, typique des paysages de bocage – ici, la Sapinaudière et le Bois (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 338 : De nombreux corps de ferme, et bâtiments agricoles associés, parsèment le territoire - ici, les Versennes, la Poterie et le Gas (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 339 : Le château de Pugny (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

En règle générale, les perceptions ne sont pas très profondes du fait de la présence d'un maillage bocager bien conservé. Cependant, la proximité de la zone de projet à certaines habitations et le fait que cette zone soit scindée en deux parties induit de nombreuses ouvertures visuelles en direction des ZIP, la végétation ne suffisant pas toujours à fermer les vues, particulièrement depuis les points hauts.



Figure 340 : Les habitations isolées s'inscrivent dans un environnement agricole bocager – ici, la Gouffrie, la Gaudinerie et le Château de Pugny (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2016)



Figure 341 : Les vues sont plus lointaines depuis les points hauts, malgré la végétation bocagère – ici, l'exemple de la Penaudrie (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Tableau 122 : Résultat de l'évaluation multicritères des hameaux, classé selon l'emplacement par rapport aux ZIP

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis des ZIP en km (ouest – est)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction du projet	Sensibilité paysagère potentielle
Les Versennes	0,9 – 0,6	Ces hameaux se situent tous les deux légèrement en surplomb des ZIP. Les façades sont majoritairement tournées vers la zone de projet.	Nord	FORTE
La Foucaudière	1,0 – 0,7	Les deux ZIP ne se superposent pas et sont perceptibles dans un même plan : l'angle horizontal occupé par la zone de projet est donc important. Le contexte bocager et la végétation de jardin filtrent légèrement les vues en direction des deux ZIP.		
La Sapinaudière	1,8 – 0,5	Ces trois hameaux s'implantent le long de l'Ouine, en situation topographique similaire à celle des ZIP est (la plus proche). Les façades sont majoritairement tournées vers la zone de projet.	Nord-ouest	FORTE
Courberive	2,0 – 0,5	Les deux ZIP se superposent, la ZIP est se plaçant devant la ZIP ouest. Cela restreint l'angle horizontal occupé par la zone de projet mais celui-ci reste important, la ZIP est étant très allongée.		
Les Rataudières	2,3 – 0,6	La densité du bocage et la présence de bâtiments agricoles permettent de filtrer partiellement les vues en direction des ZIP.		
La Championnière	2,7 – 0,9	Ces deux hameaux s'implantent de part et d'autre de l'Ouine, en situation topographique similaire à celle de la ZIP est (la plus proche). Les façades sont majoritairement tournées vers la zone de projet.	Nord-ouest	MODEREE
La Chalantonière	2,7 – 1,1	Les deux ZIP se superposent et sont visibles conjointement, la ZIP est se plaçant devant la ZIP ouest. Cela restreint l'angle horizontal occupé par la zone de projet mais celui-ci reste important, la ZIP est étant très allongée. La densité du bocage restreint fortement les perceptions visuelles en direction de la zone de projet.		
Les Basses Loges	2,5 – 0,7	Ces hameaux se situent tous deux légèrement en surplomb de la zone de projet. Les façades ne sont dans l'ensemble pas orientées en direction des ZIP.	Sud-ouest	MODEREE
Les Hautes Loges	2,8 – 0,9	Les deux ZIP se superposent et sont visibles conjointement, la ZIP est se plaçant devant la ZIP ouest. Cela restreint l'angle horizontal occupé par la zone de projet, d'autant plus que la ZIP est est très étroite depuis ce point de vue. La densité de la végétation ceinturant ces lieux de vie restreint fortement les perceptions visuelles en direction de la zone de projet.		
Le Bois	0,5 – 0,5	Cette habitation isolée se situe entre les deux ZIP, dans un contexte très arboré (à l'orée du bois de Pugny). Bien que la végétation soit très dense, le chemin d'accès à l'habitation traverse un secteur moins boisé. De plus, la proximité des deux ZIP de part et d'autre de l'habitation justifie une sensibilité élevée.	Ouest et est	FORTE
La Poterie	0,7 – 0,5	Ces quatre hameaux se placent entre les deux ZIP, le long de ruisseaux se jetant dans l'Ouine, située à quelques centaines de mètres au sud. Depuis ces lieux de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé. Au vu de la proximité des deux ZIP, la trame bocagère ne suffit pas à empêcher toutes les perceptions en direction de la zone de projet.	Ouest et est	FORTE
Le Château de Pugny	0,8 – 0,6			
La Penaudrie	0,5 – 0,8			
La Rue	0,7 – 0,8			
La Baraudière	1,2 – 0,5	Ce hameau se situe en position topographique légèrement supérieure à celle de la ZIP est (la plus proche). Depuis ce lieu de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé. Malgré la densité de la trame bocagère et la présence de bâtiments agricoles s'intercalant entre les habitations et la zone de projet, les vues vers celle-ci sont potentiellement prégnantes.	Sud	FORTE
Bertineau	1,3 – 0,8	Ces quatre hameaux s'implantent le long de ruisseaux se jetant dans l'Ouine, située à quelques centaines de mètres au sud. Cette situation en point bas permet à la végétation de fermer les vues de manière efficace. Cela n'empêche pas des perceptions en direction des ZIP. Depuis ces lieux de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé.	Sud	MODEREE
La Guibaudière	1,7 – 0,8			
Le Gas	2,0 – 0,7			
La Gaudinerie	2,0 – 0,8			
La Forge	1,5 – 0,8	Ces hameaux se placent en situation topographique haute, en surplomb de petits ruisseaux. Les vues en direction des ZIP sont, de ce fait, plus dégagées malgré la présence de haies bocagères. Les façades sont orientées vers les ZIP. Depuis ce lieu de vie, les deux ZIP ne se superposent pas ; de ce fait, l'angle horizontal occupé est élevé.	Sud	FORTE
La Maupetitière	0,5 – 1,4		Sud-est	
La Gouffrie	0,9 – 2,0		Sud-est	FORTE
La Tremblaie	0,7 – 1,9			

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis des ZIP en km (ouest – est)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction du projet	Sensibilité paysagère potentielle
La Barre	0,5 – 1,5	Ces trois hameaux se positionnent dans la continuité du bourg du Breuil-Bernard, au niveau d'une ligne de crête. De ce fait, les vues s'ouvrent en direction des ZIP, quoique filtrées par la végétation bocagère. De nombreuses habitations sont orientées vers la zone de projet. Les deux ZIP se superposent depuis ces points de vue, la ZIP ouest se plaçant devant la ZIP est. L'angle de l'horizon occupé par les zones de projet est tout de même élevé, au vu du positionnement des bourgs par rapport aux ZIP.		
La Vergnaie	0,7 – 2,2	Ces hameaux se situent à l'arrière d'une éminence topographique, dans un contexte arboré dense. De ce fait, les percées visuelles qui se dégagent en direction des ZIP sont filtrées par ces éléments. Les deux ZIP se superposent depuis ces points de vue, la ZIP ouest se plaçant devant la ZIP est. De ce fait, l'angle horizontal occupé par la zone de projet est faible.	Est	MODEREE
La Busotière	0,5 – 1,6			
La Colinière	0,9 – 2,1			
Les Touches	0,5 – 2,1	Ce hameau est situé en position topographique équivalente à celle de la ZIP ouest, en surplomb d'un petit ruisseau. La présence de la trame bocagère filtre fortement les vues en direction de la zone de projet. Les deux ZIP se superposent depuis ces points de vue, la ZIP ouest se plaçant devant la ZIP est. De ce fait, l'angle horizontal occupé par la zone de projet est faible.	Est	MODEREE

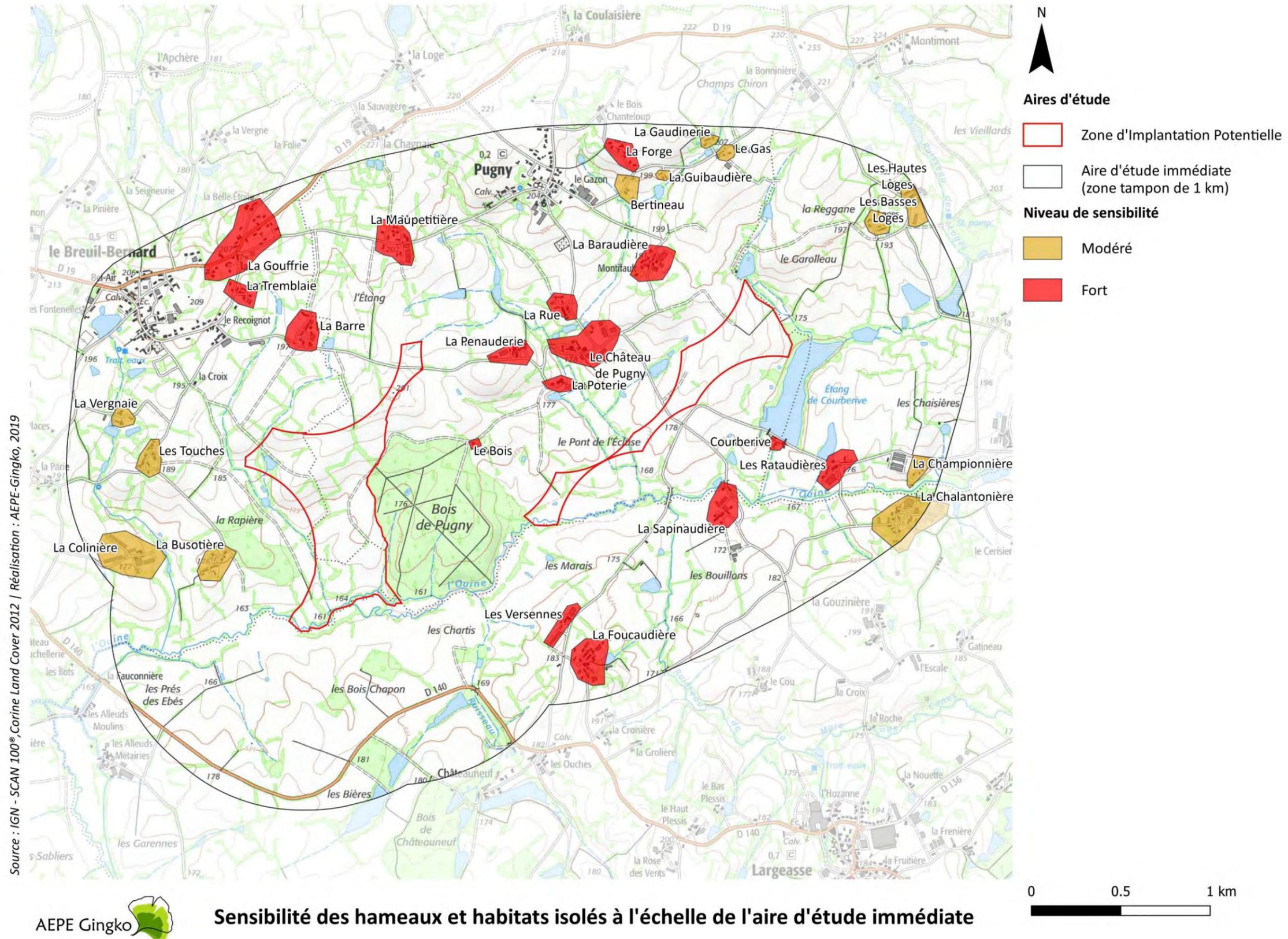


Figure 342 : Sensibilité potentielle des hameaux et habitats isolés de l'aire d'étude immédiate

VI.4.3.1.4 Conclusion de l'analyse des lieux de vie et d'habitats

L'étude du contexte paysager des principaux lieux de vie et d'habitats permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle **forte** : les bourgs du Breuil-Bernard et de Pugny ainsi que les hameaux des Versennes, la Foucaudière, la Sapinaudière, Courberive, le Bois, la Poterie, le Château de Pugny, la Penaudrie, la Rue, la Baraudière, la Forge, la Maupetitière, la Gouffrie, la Tremblaie et la Barre.
- Avec une sensibilité potentielle **modérée** : les bourgs de Largeasse, Moncutant et Trayes ainsi que les hameaux de la Championnière, la Chalantonière, les Basses Loges, les Hautes Loges, Bertineau, la Guibaudière, Le Gas, la Vergnaie, la Busotière, la Colinière et les Touches.

Les autres unités urbaines sont considérées comme faiblement sensibles au projet du fait de leur éloignement à la zone de projet et/ou des nombreux masques visuels en place entre le lieu de vie et les ZIP.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier **l'acceptabilité** de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux de vie et d'habitats, en **termes de lisibilité, de rapports d'échelle et de modifications de l'ambiance paysagère initiale.**

- Il est également recommandé **d'implanter les éoliennes en appui de la ligne de crête** située au nord de la zone d'étude, c'est-à-dire en suivant un **axe sud-ouest/nord-est**. Cela permettrait une meilleure lisibilité depuis les bourgs qui y sont implantés, soit les bourgs de Moncutant, le Breuil-Bernard et Pugny. De plus, cette ligne de crête constitue une ligne de force paysagère (cf. V.2.1. Le relief et l'hydrographie) bien visible depuis des lieux de vie identifiés comme sensibles au projet, notamment ceux situés au sud des ZIP comme Largeasse et le Trayes.

VI.4.3.2 Les axes de communication

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc..., ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

VI.4.3.2.1 *Les axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée*

La carte ci-après fait état des grands axes routiers de l'aire d'étude éloignée. On remarque que les villes principales sont reliées entre elles par de grands axes qui quadrillent de manière homogène l'ensemble du territoire. C'est depuis la ville de Bressuire que les routes rayonnent pour rejoindre les villes de Cerizay à l'est, la Châtaigneraie au sud-ouest, Moncoutant au centre, Secondigny au sud et Parthenay à l'est. Ces axes importants, très rectilignes, traversent le paysage et permettent de l'irriguer efficacement tout en côtoyant un réseau de routes secondaires dense. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on retiendra particulièrement la RN 249 ou E 62 ou RN 149 qui relie la ville de Bressuire à Parthenay. Cet axe est une section d'autoroute au nord-ouest de Bressuire, puis passe en 2x1 voie à partir du sud-est de l'agglomération.

La diversité de la trame viaire (des grands axes autoroutiers au maillage de petites routes de desserte locale) permet des perceptions paysagères très variées et à différentes vitesses. La particularité de ces axes réside dans leur profil ondulant soulignant les creux et les bosses des reliefs et des lignes de crête. Cette particularité modifie les perceptions de l'utilisateur au fil des ondulations selon qu'il se trouve en point haut ou en point bas. Ainsi, si l'aire d'étude immédiate se trouve dans le champ de vision de l'automobiliste, la vue sur le parc ne sera jamais continue, fixe et homogène. Au contraire, ce dernier aura tantôt un aperçu furtif ajouté à un effet de surprise et tantôt une perception occultée et fermée par la présence d'une haie au premier plan.

Aucune sensibilité majeure n'est donc identifiée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée au vu des nombreux masques visuels en place et de l'éloignement aux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Deux axes traversent cependant l'aire d'étude rapprochée et sont donc potentiellement sensibles à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet. Leur sensibilité est détaillée dans la partie ci-après, relative aux axes structurants de l'aire d'étude rapprochée (cf. partie *Les axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée*).



Figure 344 : L'ondulation du territoire associé à la présence de haies bocagères ne permet que peu de vues en direction de la zone de projet (ici, depuis la RD938ter et la RN149) (Source : AEPE-Gingko, 17/06/2019 et 21/08/2018)



Figure 343 : Le contexte bocager ne permet des percées visuelles lointaines que très ponctuellement (ici, depuis la RD938ter) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

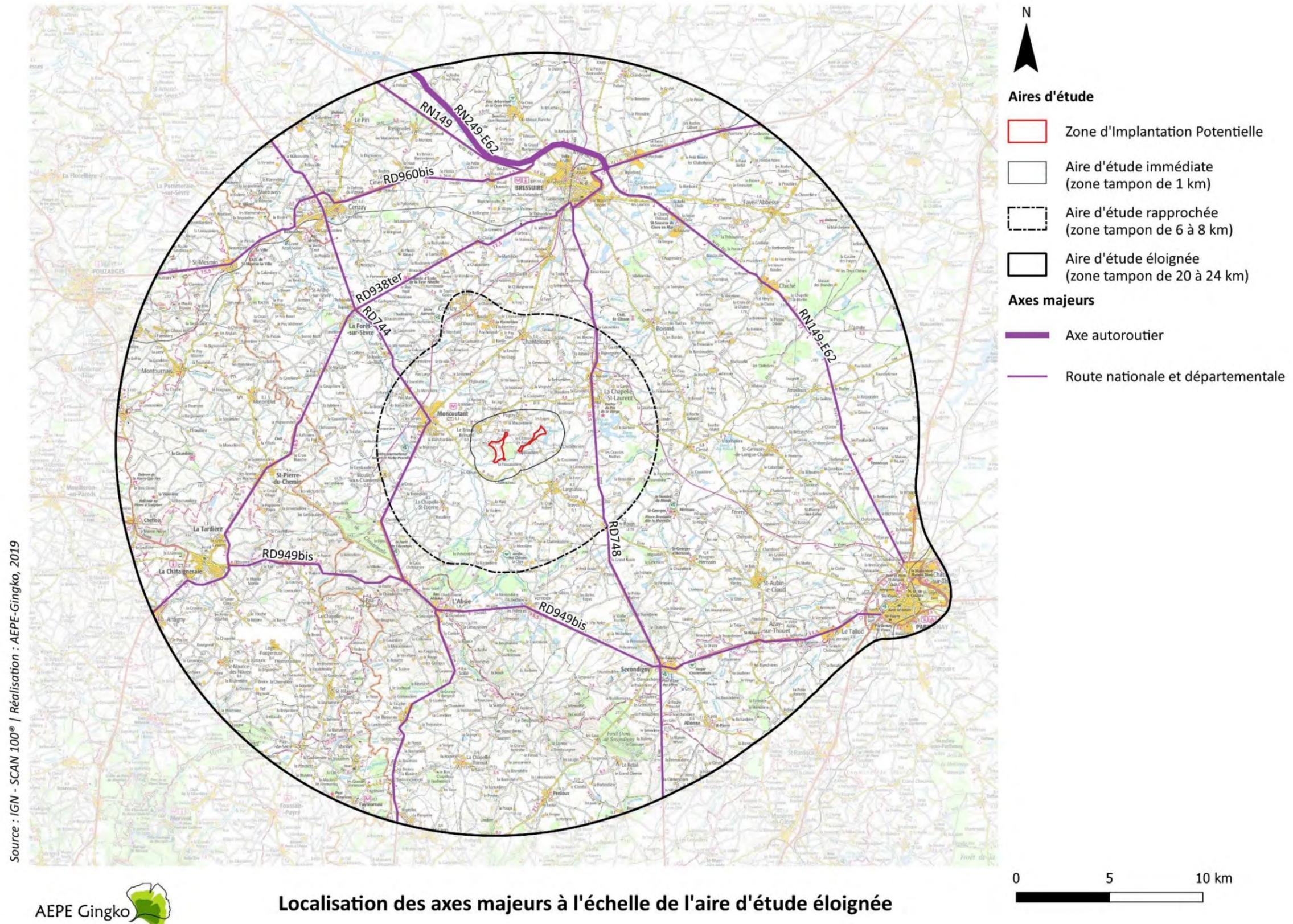


Figure 345 : Localisation des axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.3.2.2 Les axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

À cette échelle, une analyse cartographique détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère potentielle, en prenant en compte un ensemble de critères paysagers : orientation vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP), composition des abords, situation topographique, présence d'ouvertures visuelles etc. Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats de cette étude à propos des principaux axes recensés, hiérarchisés en fonction de leur importance et donc de leur niveau de fréquentation.

Les perceptions depuis le réseau routier de l'aire rapprochée sont très variables selon les axes et les portions de territoire concernés. Malgré un contexte paysager général bocager qui tend à rythmer les vues avec une alternance d'ouvertures et de fermetures depuis de nombreuses routes, certaines sont néanmoins plus ouvertes car sans haies accompagnant les bords de l'axe. La plupart des axes secondaires ne suivent pas les fonds de vallons, mais recoupent les mouvements du relief, ce qui fait naître des perceptions contrastées lors de leur traversée : les points hauts offrent une profondeur de vue importante alors que les points bas sont plus fermés.



Figure 348 : Depuis la RD744, des vues semi-lointaines s'ouvrent en direction des ZIP, à peine tronquée par la végétation bocagère (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Les sensibilités les plus fortes se trouvent au niveau de la RD19 et de la RD140, axes traversant l'aire d'étude immédiate. Les vues y sont plus proches et prolongées et, de ce fait, potentiellement plus prégnantes.



Figure 346 : Pour un même axe, les vues sont très contrastées (ici, exemple de la RD748) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2019)



Figure 347 : Les points hauts permettent des vues plus lointaines en direction des ZIP, comme ici, depuis un tronçon de la RD38 suivant une ligne de crête (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 349 : Les haies basses accompagnant la RD140 autorisent une certaine profondeur de champ ; les vues vers les ZIP ne sont que peu filtrées depuis l'aire d'étude immédiate (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019 et 14/03/2019)



Figure 350 : La RD19 suit une ligne de crête et permet donc de nombreuses vues en direction des ZIP, ici, encadrant le clocher de Pugny et à la gauche du calvaire (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Tableau 123 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, selon l'éloignement minimal de l'axe aux Zones d'Implantation Potentielle

Route	Éloignement minimum vis-à-vis des ZIP (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)		Sensibilisé paysagère potentielle
Axes majeurs				
RD748	2,5	Nord de la Chapelle-Saint-Laurent	La végétation bocagère ne permet pas de vues lointaines dans l'axe du projet. De plus, cette portion de route traverse deux vallons, fermant d'autant plus le paysage.	FAIBLE
		Entre la Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin	À l'approche de la zone de projet, des vues vers celle-ci se dégagent régulièrement, et de manière plutôt prolongée, du fait du relâchement de la trame bocagère. Ces perceptions sont toutefois latérales, permettant de minimiser la sensibilité.	MODEREE
RD744	3,4	Entre Chantemerle et Moncoutant	Des vues sont possibles par intermittence en direction des ZIP, au gré des variations topographiques. La végétation bocagère filtre partiellement ces perceptions, mais ne suffit pas à empêcher totalement le regard de passer.	MODEREE
		Au nord-ouest de Moncoutant	La haie longeant cette portion d'axe empêche toute perception en direction des ZIP.	FAIBLE
Axes secondaires				
RD140	0,5	Entre Moncoutant et Largeasse	Les variations du relief et la présence de haies aux abords de la route filtrent parfois les vues vers la zone de projet. Cependant, au vu de la proximité de celle-ci, elle est tout de même longuement visible depuis cette route, notamment depuis le tronçon traversant le sud-ouest de l'aire d'étude immédiate (haies basses).	FORTE
		Entre Largeasse et Neuvy-Bouin	La zone de projet est visible régulièrement, au gré des variations topographiques depuis ce tronçon. Globalement, la végétation filtre partiellement les vues en direction des ZIP.	MODEREE
RD19	1,0	Entre Moncoutant et la Chapelle-Saint-Laurent	Cette route est située en point haut et suit une ligne de crête. Elle offre de ce fait des vues dégagées vers la zone de projet, lorsque la trame bocagère se relâche.	FORTE
		Entre la Chapelle-Saint-Laurent et Clessé	Bien que ce tronçon se situe en point haut (la route suit la ligne de crête), l'éloignement aux ZIP tend à atténuer la sensibilité. De plus, la trame bocagère filtre régulièrement les perceptions en direction de la zone de projet.	MODEREE
RD149	3,0	Entre Courlay et la RD139	Peu de percées visuelles sont possibles depuis cet axe routier. En effet, la topographie et la végétation en place empêchent globalement les vues longues en direction des ZIP.	FAIBLE
RD38	3,3	Entre Moncoutant et Chanteloup	Cette route se positionne en point haut et permet donc des vues lointaines et dégagées en direction de la zone de projet depuis la majorité de l'axe. Les vues sont toutefois latérales et les ZIP sont relativement éloignées.	MODEREE

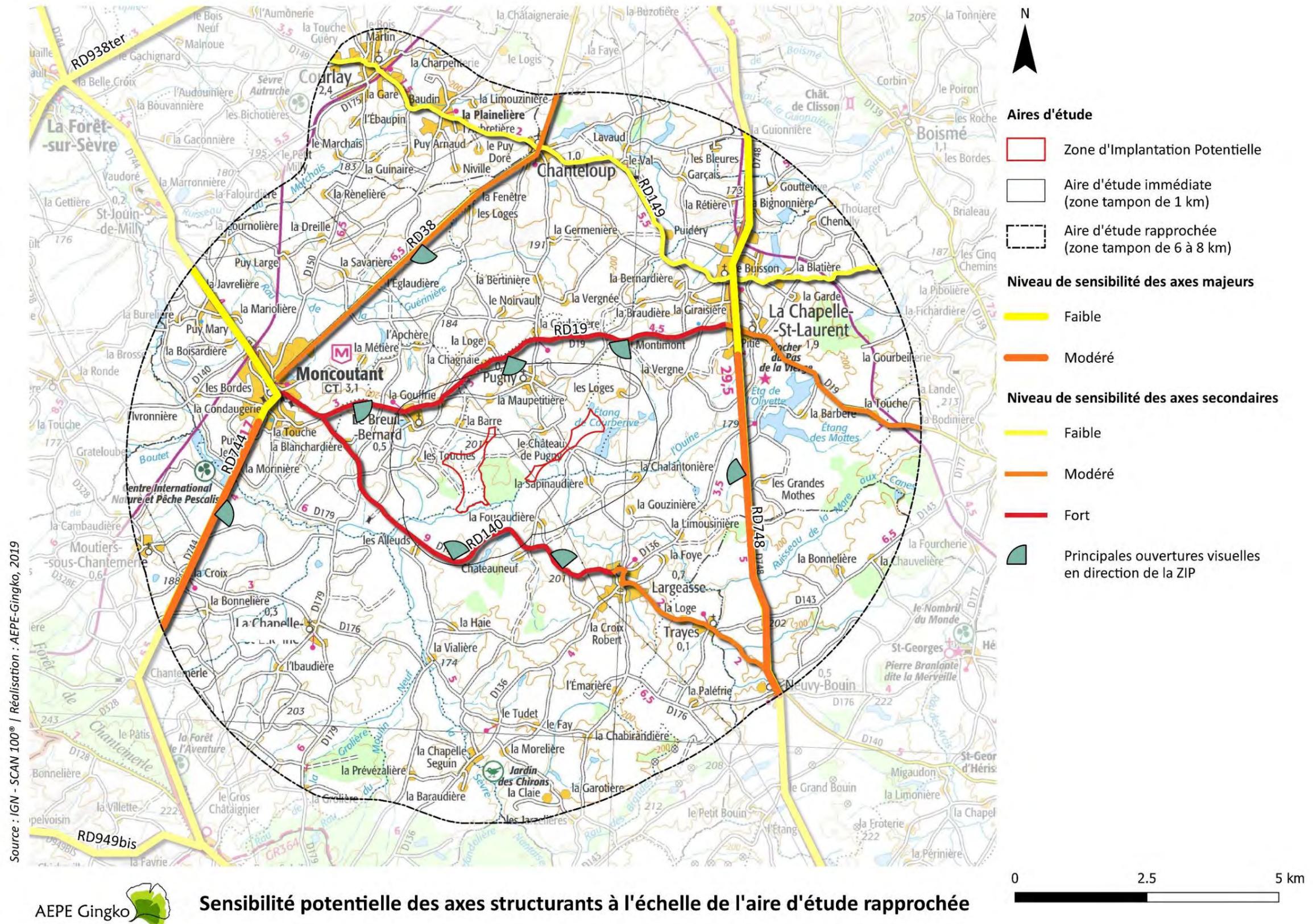


Figure 351 : Sensibilité potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

VI.4.3.2.3 Conclusion sur l'analyse des axes de communication

L'étude du contexte paysager des principaux axes de communication permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle **forte** :
 - la RD140 entre Moncutant et Largeasse ;
 - la RD19 entre Moncutant et la Chapelle-Saint-Laurent ;

- Avec une sensibilité potentielle **modérée** :
 - la RD748 entre la Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin ;
 - la RD140 entre Largeasse et la RD748 ;
 - la RD38 entre Moncutant et Chanteloup ;
 - la RD744 entre Chantemerle et Moncutant.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces axes de communication, en particulier depuis la RD19 et la RD140, toutes deux très proches des ZIP, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale.

La RD19 suivant une ligne de crête structurante (cf. partie *Le relief et l'hydrographie*), il est également recommandé d'implanter les éoliennes en appui de cette ligne de crête, c'est-à-dire en suivant un axe sud-ouest/nord-est

VI.4.3.3 Les éléments d'intérêt touristique

Plusieurs sources ont été consultées afin de répertorier les lieux d'intérêt touristique, en les hiérarchisant en fonction de leur niveau de rayonnement (régional, départemental ou local). Le listage ci-après les récapitule, sans nécessairement être exhaustif.

- <http://www.vendee-tourisme.com/>
- <http://www.vacances-en-vendee.com/>
- <http://www.tourisme-deux-sevres.com/>
- <http://www.gralon.net/tourisme/tourisme-departement-deux-sevres.htm>
- <http://www.tourisme-gatine.com/>
- <http://randoendeuxsevres.fr/>

VI.4.3.3.1 Les éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (rayonnement régional et/ou départemental)

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments touristiques majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les entités ayant un rayonnement plus local à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont évoquées par la suite.

On peut qualifier le tourisme pratiqué sur le territoire d'étude de tourisme « vert ». En effet on y retrouve des activités de pleine nature comme la randonnée, notamment au sein du bocage vendéen et bressuirais, ou les activités pratiquées sur les plans d'eau : baignade, pêche, sports nautiques.

Trois chemins de Grande Randonnée parcourent la zone d'étude : le GR des marches de la Gâtine, le GR du Pays de Mélusine et le GR364. Tous trois s'inscrivent dans les paysages bocagers et vallonnés des unités paysagères de transition du sud-ouest de l'aire d'étude éloignée (cf. partie *Les unités paysagères de bocage*). Le GR364 traverse la forêt de Mervent qui est particulièrement mise en avant dans les sites touristiques. Ces itinéraires de randonnées se placent au sud de la ligne de crête principale du territoire, celle-ci empêchant toutes interactions visuelles avec la zone de projet. Deux voies vertes traversent également le territoire et relient Bressuire à Moncoutant d'une part, et à Parthenay d'autre part. Ces chemins pédestres et cyclables empruntent les anciennes voies ferrées et sont encadrées par des haies arborées. De ce fait, même si elles passent à moins de 5 km de la zone d'étude, aucune percée visuelle n'est possible.



Figure 352 : Les abords des chemins de randonnées sont très arborés – ici, la voie verte et la forêt de Mervent (Source : <https://randoendeuxsevres.fr/> - <https://www.vendee-tourisme.com>)

La Sèvre Nantaise et le Thouet sont également mises en avant comme paysages touristiques du bocage Vendéen et Bressuirais. Aucune sensibilité particulière n'est relevée pour ces paysages. Malgré le fait que la Sèvre Nantaise soit peu encaissée, on note une certaine intériorité des paysages du fait de la végétation et de son inaccessibilité (la traversée de ce cours d'eau ne se fait que très ponctuellement). De ce fait, même si la Sèvre Nantaise est très proche de la ZIP ouest (à peine 1,5 km), aucune perception visuelle dans sa direction n'est relevée. Concernant la vallée du Thouet, son éloignement aux ZIP, son encaissement et les nombreux masques visuels en place (topographie et végétation), ne permettent pas de vues en direction de la zone de projet.



Figure 353 : La Sèvre Nantaise et le bocage sont mis en avant comme les paysages touristiques de Vendée et des Deux-Sèvres (Source : <https://www.vendee-tourisme.com> et AEPE-Gingko, 06/08/2019)

La visite de nombreux bourgs à caractère médiéval dotés d'un patrimoine riche d'églises, de châteaux et de manoirs est également proposée. On relève particulièrement la ville de Parthenay reconnue Pays d'Art et d'Histoire et la cité de Bressuire. Le contexte urbain dense ne permet pas de perceptions visuelles sur l'aire d'étude immédiate depuis ces deux agglomérations. De plus, la ville de Parthenay est située au sein de la vallée du Thouet dans un environnement encaissé et boisé. Depuis le château de la ville de Bressuire, des vues lointaines sont néanmoins possibles et seront étudiées finement par la suite (cf. partie *Les monuments historiques*). **Une sensibilité faible à modérée est donc attribuée à la ville de Bressuire.**

Le château de Saint-Mesmin ressort également des sites touristiques Vendéens. Cet édifice s'inscrit dans un environnement bocager dense. Associée à une topographie vallonnée, la trame végétale ne permet pas de perceptions visuelles en direction de la zone de projet, ce qui implique qu'aucune sensibilité particulière n'est identifiée.



Figure 354 : Parthenay. Le circuit du quartier St-Jacques permet de découvrir la porte St-Jacques, les ruines du château et la rue de Vau avec les maisons à pans de bois (Source : <https://www.tourisme-deux-sevres.com>)

VI.4.3.3.2 Les éléments de tourisme local à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Lorsque l'on passe à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et que l'on considère des éléments touristiques à rayonnement plus « local », on observe que le territoire recèle de nombreux lieux au caractère pittoresque lié particulièrement à la présence des chaos granitiques. On relève notamment le jardin des Chirons (5 km au sud des ZIP) ou encore le rocher du Pas de la Vierge à la Chapelle Saint-Laurent (3,2 km de la ZIP est). Ces lieux sont des terres riches de légendes et d'histoire. Souvent entourées d'une végétation dense ou situées au creux d'un vallon, ces pierres présentent peu de sensibilités vis-à-vis des ZIP



Figure 355 : Le jardin des Chirons et ses chaos granitiques à Largeasse (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015)

À l'échelle locale, on relève également de nombreux sites naturels dédiés à la pêche comme Pescalis au sud de Moncoutant. Ce lieu accueille également des hébergements, des restaurants et des animations diverses. Entouré d'une végétation dense, le visiteur ne peut pas percevoir l'aire d'étude immédiate depuis ce lieu.



Figure 356 : Pescalis, un site de pêche au bord de la Sèvre Nantaise (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015)

Un circuit de randonnée local est identifié à proximité de la zone de projet, au niveau du Breuil-Bernard. Des vues en direction des ZIP sont possibles en de nombreux points, lui conférant une sensibilité paysagère forte. Cette sensibilité est cependant à nuancer au vu du caractère local de cet itinéraire de randonnée.

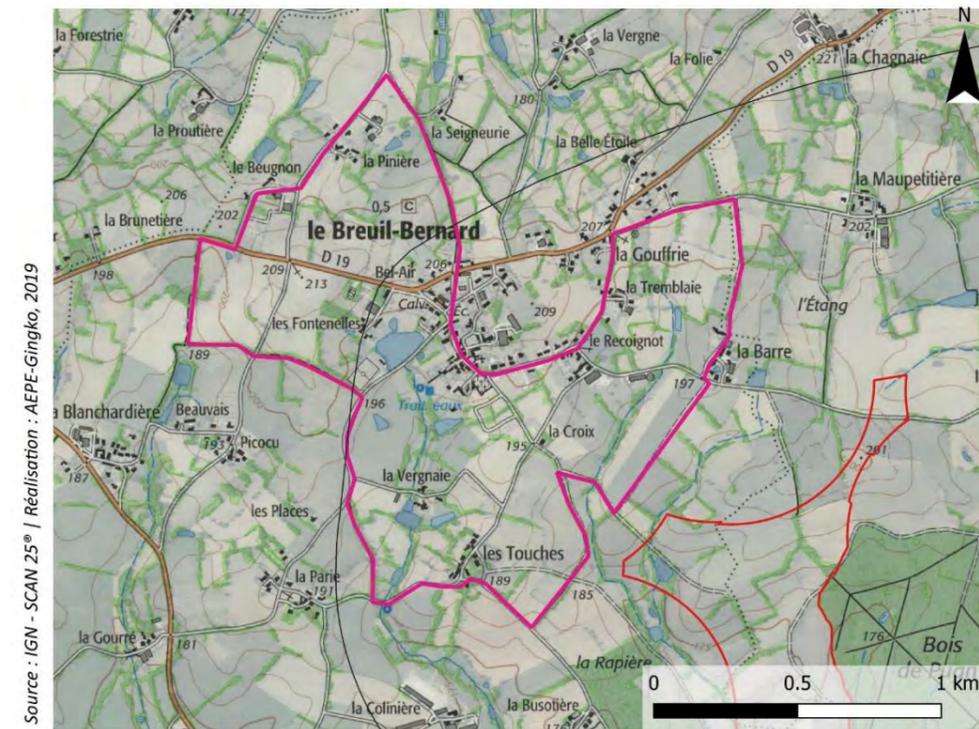


Figure 357 : Itinéraire de randonnée locale

VI.4.3.3.3 Conclusion de l'analyse des éléments d'intérêt touristique

L'étude du contexte paysager des principaux éléments d'intérêt touristique permet de faire ressortir les éléments suivants : un itinéraire de randonnée locale situé au nord des ZIP présentant de ce fait une sensibilité potentielle **forte**, et l'agglomération de Bressuire présentant une **sensibilité potentielle globalement faible, et ponctuellement modérée** au niveau des remparts du château (cf. partie Les monuments historiques).

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux d'intérêt touristique, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle et de modifications de l'ambiance paysagère initiale.

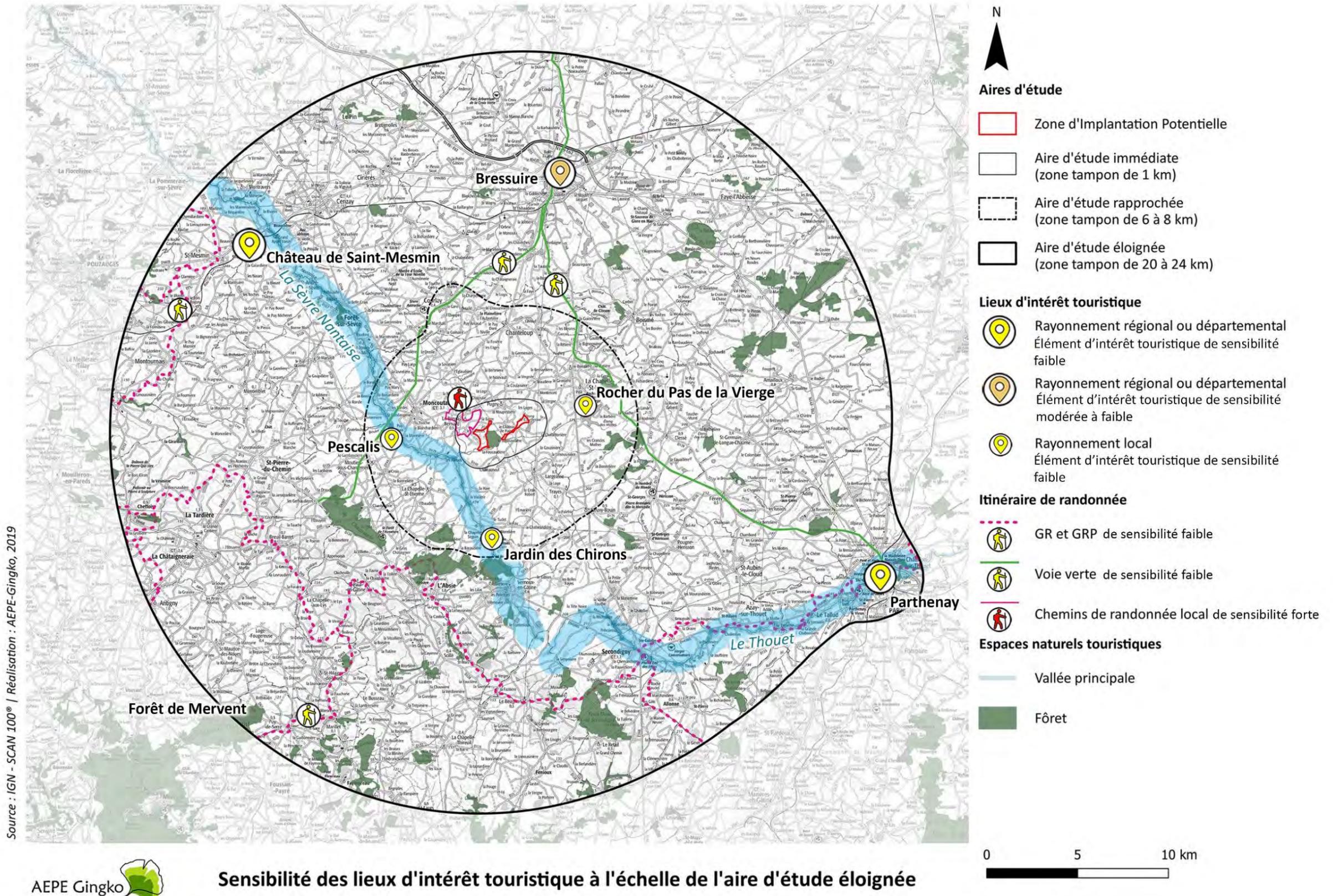


Figure 358 : Sensibilité des lieux d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.3.4 Le contexte éolien

La carte ci-après répertorie tous les parcs éoliens présents sur le territoire d'étude, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

On compte 6 parcs en exploitation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 3 parcs autorisés et 2 parcs en cours d'instruction. On notera tout particulièrement le parc éolien en instruction de Largeasse, celui-ci jouxtant les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) ouest. Son implantation n'est pas nettement lisible mais semble toutefois suivre les lignes de force paysagères structurants l'aire d'étude rapprochée (ligne de crête sur laquelle s'implantent les villages de Moncoutant, le Breuil-Bernard et Pugny).

Le motif éolien se retrouve particulièrement dans la moitié est du territoire étudié. Sur les parcs construits, ce sont principalement les parcs du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine qui sont les plus visibles sur le terrain, puisqu'ils s'implantent à la limite de l'aire d'étude rapprochée. La perception de ces parcs dans un environnement bocager au relief vallonné reste ponctuelle et souvent filtrée. En effet, ces éoliennes sont souvent peu visibles et apparaissent subitement au détour d'une route ou quand l'absence de végétaux au premier plan le permet. Depuis les principaux axes de circulation, la possibilité d'appréhender ces trois parcs en même temps se fait rare et n'est possible que si la route est placée à une altitude suffisamment haute pour percevoir les parcs sans que la vue soit obstruée par une ligne de crête ou la végétation.

Tableau 124 : Les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Nom	Éloignement minimum vis-à-vis des ZIP (km)	Nombre d'éoliennes	Typologie	Orientation	État du parc
Largeasse	0,8	6	Indéfinie	Globalement ouest / est	Autorisé
Le Grand Linault	5,8	5	Bouquet	//	En exploitation
Les Galvestes	6,9	3	Bouquet	//	Autorisé
Neuvy-Bouin	7,1	5	Ligne droite	Nord-ouest / sud-est	En exploitation
Vernoux en Gâtine	7,6	4	Ligne courbe	Ouest / est	En exploitation
Le Colombier	10,4	5	Ligne courbe	Nord-ouest / sud-est	En exploitation
Bressuire	13,0	1	//	//	En exploitation
Éoliennes de Gâtine	15,0	3	Bouquet	//	En exploitation
Le Chemin Vert	15,9	5	Ligne droite	Nord-ouest / sud-est	Autorisé
Antigny Saint-Maurice-des-Noues	17,6	8	2 lignes droites	Nord-est / sud-ouest	En instruction
Saint-Laurs la Chapelle-Thireuil	18,2	6	Indéfinie	//	En instruction

L'implantation des éoliennes semblent suivre trois logiques distinctes :

- Une implantation en bouquet, de 3 à 5 éoliennes, typique des paysages de bocage (les Galvestes, Éoliennes de Gâtine et le Grand Linault) ;
- Une implantation linéaire, suivant les lignes de force topographiques avec une orientation globale est-ouest ou nord-ouest / sud-est (Neuvy-Bouin, Vernoux en Gâtine, le Colombier et Largeasse).
- Une implantation plus diffuse, avec un nombre d'éoliennes plus élevé dans le cas des parcs situés au sud de la ligne de crête principale, dans les paysages bocagers de transition (cf. V.1. Les unités paysagères) (parc en projet d'Antigny Saint-Maurice-des-Nous et de Saint-Laurs la Chapelle-Thireuil).

L'analyse du contexte éolien fait ressortir les points suivants :

- Le contexte éolien est déjà développé au sein de l'aire d'étude éloignée puisque l'on dénombre 6 parcs en exploitation, les effets cumulatifs avec ces parcs sont donc à étudier.
- La vue sur ces parcs est rarement totale et dégagée, car une ligne de crête, un relief ou de la végétation viennent toujours filtrer le regard.
- On décèle une orientation commune pour plusieurs de ces parcs (Neuvy-Bouin, Vernoux en Gâtine et le Colombier) qui suivent un axe nord-ouest / sud-est ou ouest / est. Ils s'orientent alors selon les grandes lignes de force du territoire, structurant l'aire d'étude éloignée.
- Cependant, à une échelle plus locale, les lignes de forces topographiques suivent plutôt un axe sud-ouest / nord-est que le futur projet devra s'efforcer de suivre, comme c'est le cas pour le projet de parc éolien de Largeasse. Ainsi, une implantation en ligne sur un axe sud-ouest / nord-est permettra d'assurer globalement une cohérence d'orientation avec ce parc en projet très proche des ZIP et les lignes de forces majeures structurant l'aire d'étude rapprochée.



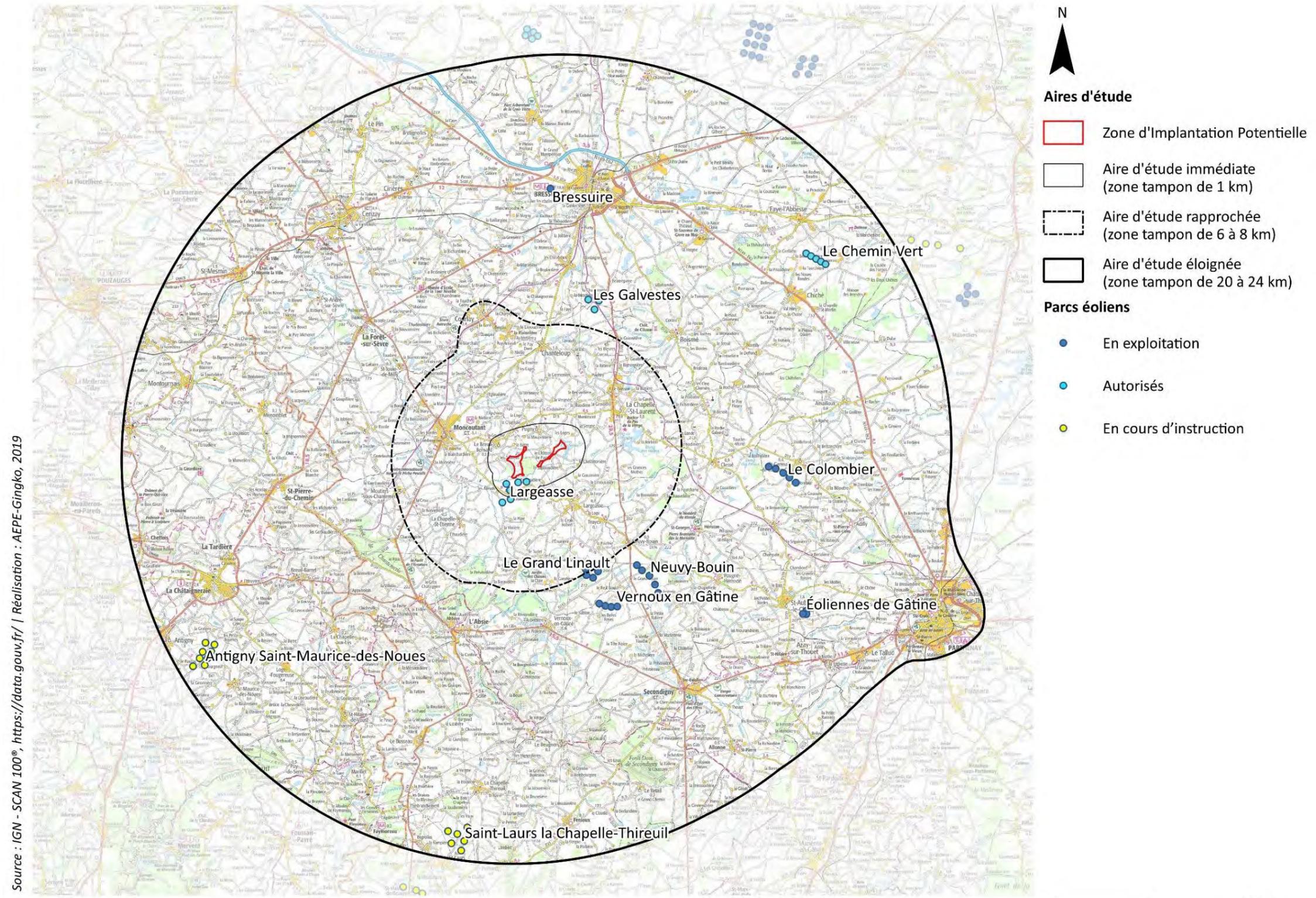
Figure 359 : Dans les paysages de bocages, le motif éolien est visible de façon intermittente, selon la topographie et la continuité des haies bocagères (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 360 : Plusieurs parcs sont ponctuellement visibles simultanément (ici, depuis la RD748, au sud du parc de Neuvy-Bouin et depuis la portion de la RD744 traversant l’Absie) (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 361 : Les implantations en ligne droite ou courbe sont relativement nombreuses – vue rapprochée du parc de Neuvy-Bouin et du Grand Linault (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - SCAN 100®, <https://data.gouv.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Figure 362 : Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.4 L'aire d'étude immédiate et les zones d'implantation potentielle

La zone de projet se scinde en deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) ; la ZIP ouest, qui s'étend sur une surface de 55 ha, et la ZIP est, s'étendant sur une surface de 26 ha. L'aire d'étude immédiate s'adosse à une ligne de crête structurante (cf. partie *Le relief et l'hydrographie*), dont le point culminant à cette échelle est de 220 m, de ce fait, le terrain adopte un profil changeant et bombé. Les altitudes de la ZIP ouest varient entre 161 m pour le point le plus bas recensé au niveau des passages des ruisseaux et 201 m pour le point le plus haut situé à son extrémité nord. Quant à la ZIP est, son point bas se situe également au niveau des vallons et prend une valeur de 168 m, et le point culminant se positionne dans sa partie nord, à 192 m d'altitude. Le site est entouré de petits vallons abritant au sud l'Ouine, qui délimite les ZIP, et au sud-ouest la Sèvre Nantaise. Des points d'eau ponctuent également ce paysage dont le plus important est situé à l'est de la ZIP est. Ces variations topographiques sont présentées sur le bloc diagramme suivant.



Figure 364 : En contrebas s'écoule la rivière de l'Ouine (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Les parcelles que l'on retrouve au sein de l'aire d'étude immédiate sont principalement constituées de terres agricoles cultivées (céréales) et de prairies. Ces parcelles ondulent doucement selon les reliefs et occupent des surfaces variant entre 1 et 25 ha. À l'horizon, la présence d'une haie ou d'un boisement marque les limites parcellaires. Des chemins d'exploitation en terre permettent d'appréhender ces paysages.



Figure 363 : Un léger dénivelé anime la zone de projet de douces ondulations, faisant varier les profondeurs de champ (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 365 : L'interruption de la trame bocagère permet des percées visuelles sur des parcelles agricoles ; ici, le relief empêche le regard de porter loin (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 366 : Des haies arborées enserrent les parcelles et créent un jeu d'ouvertures et de fermetures des vues (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 367 : La découverte de la zone de projet se fait par les chemins de dessertes agricoles (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)
On dénombre au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs boisements dont le plus important, le Bois de Pugny (54 ha), s'intercale entre les deux ZIP. Ces boisements denses composés de conifères et de feuillus ferment parfois

les vues ou au contraire les soulignent en ouvrant des perspectives sur le paysage. Ces variétés de motifs arborés engendrent ainsi des perceptions changeantes selon le parcours. La zone de projet reste ainsi difficilement appréhendable dans son ensemble notamment du fait de la présence de ces boisements et des haies mais également en raison de son relief doucement chahuté qui occultent des zones du site ou au contraire les met en évidence.



Figure 368 : Le bois de Pugny scinde la zone de projet en deux parties distinctes et marque les horizons (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

La présence du végétal se manifeste sous différentes formes que sont les haies qu'elles soient libres ou taillées, les arbres isolés dont le port est naturel, taillé en cépée, ou à la silhouette singulière due à la présence d'un tire-sève. Cette variété de formes illustre la richesse des usages liés à ce paysage bocager qu'il faut savoir préserver. Au bord des routes, on rencontre bien sûr ces différents motifs de l'arbre qui conditionnent les vues des automobilistes sur la zone de projet.



Figure 369 : La typologie des haies conditionne les perceptions vers la zone de projet ; ici, les vues sont occultées par la présence de haies arborées libres (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



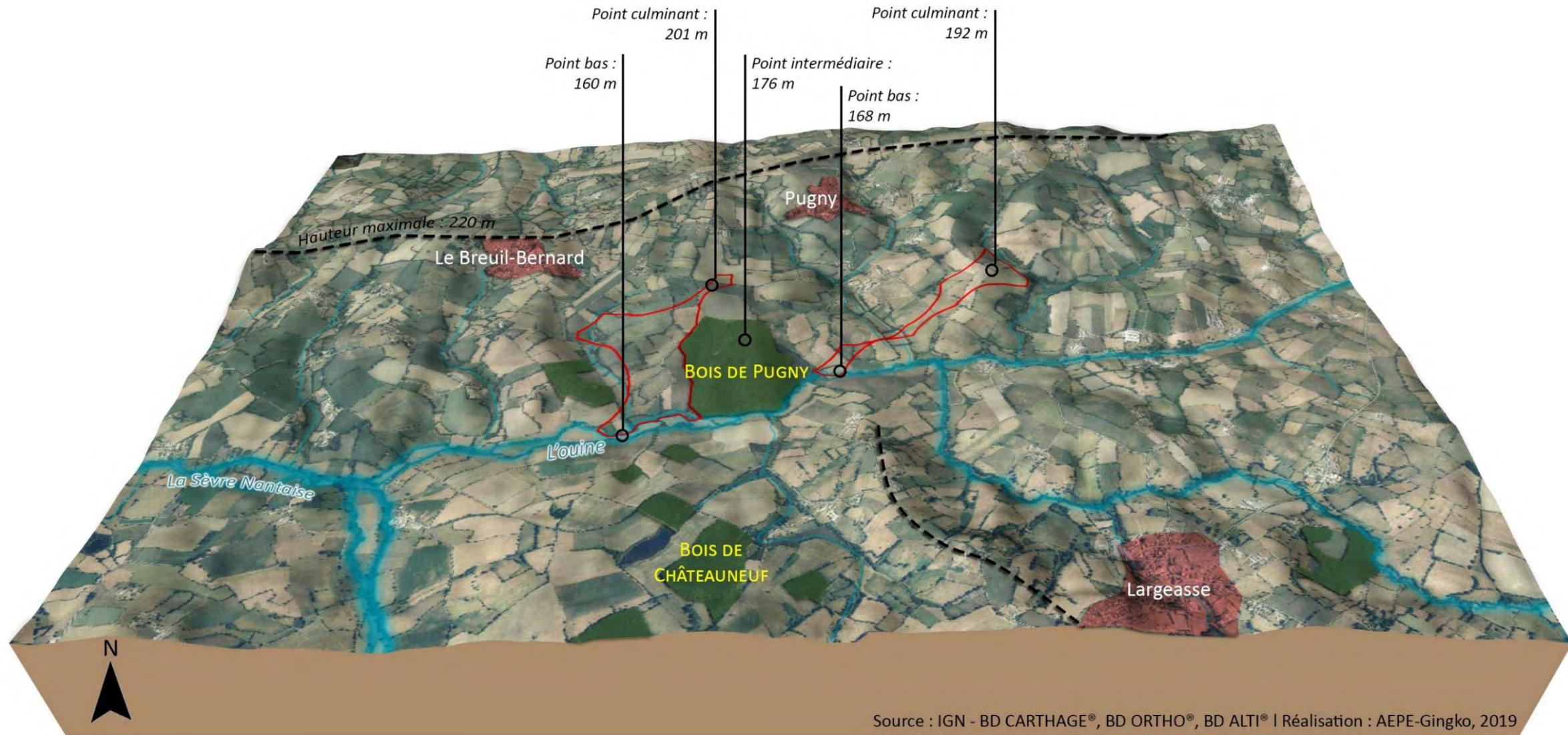
Figure 370 : Les haies taillées permettent une profondeur de champ plus importante (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 371 : Quelques arbres isolés au port naturel animent les parcelles (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

L'analyse des paysages de l'aire d'étude immédiate et des Zones d'Implantation Potentielle fait ressortir les recommandations suivantes :

- Les éléments arborés (boisements et haies bocagères) structurent les ZIP et sont à préserver ; une attention particulière devra être portée à l'aménagement des accès ;
- Les ZIP sont parcourues d'une multitude de chemins agricoles ; il est donc recommandé de les utiliser en tant que chemins d'accès du parc éolien.
- L'installation du poste de livraison devra possiblement se faire en appui de la végétation ou autre élément structurant de la zone de projet afin qu'il ne soit pas visible depuis les axes situés à proximité des ZIP. Il pourra se placer à distance de la RD140 afin qu'il ne soit pas visible depuis celle-ci. Un bardage bois est également recommandé pour une meilleure insertion paysagère.



Source : IGN - BD CARTHAGE®, BD ORTHO®, BD ALTI® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Figure 372 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (exagération verticale x5) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

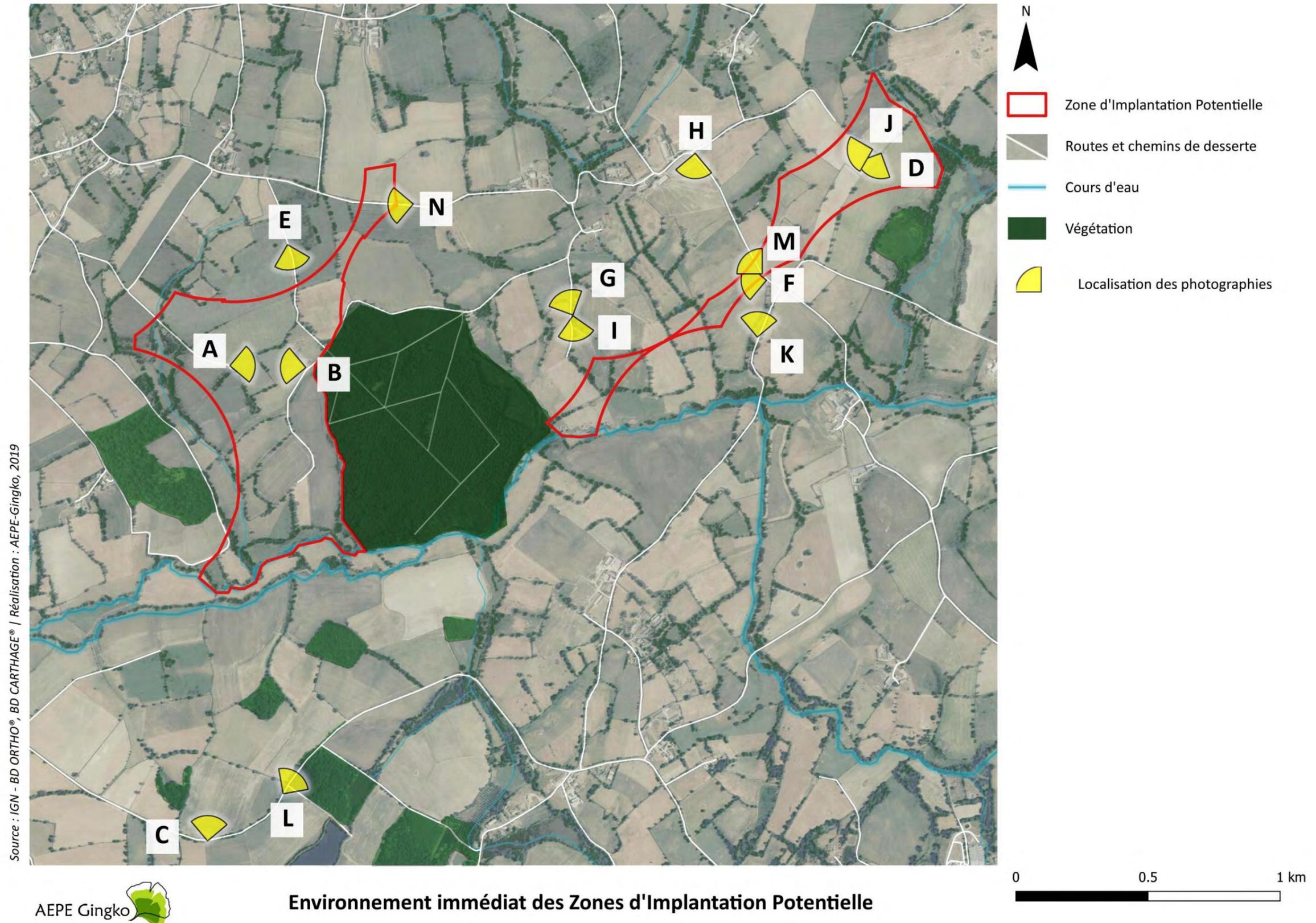


Figure 373 : Environnement immédiat des Zones d'Implantation Potentielle

VI.4.5 L'évolution des paysages

L'étude des évolutions des paysages au cours du temps permet l'identification de certaines sensibilités paysagères liées aux fondements de la mise en place des paysages et aux dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Dans cette optique, une analyse des changements et transformations majeurs ayant eu lieu sur le paysage à travers différentes époques est réalisée. Ce travail s'appuie sur la lecture de cartographies anciennes, et pour les époques plus récentes (des années 1950 à nos jours), sur la comparaison diachronique de prises de vue aériennes.

Les cartes de Cassini (cf. carte suivante), produites vers 1740, illustrent parfaitement la complexité du territoire et sa structuration par un relief chahuté. La ligne de crête contre laquelle s'adosse les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) ressort et semble scinder en deux l'aire d'étude rapprochée. Les vallées de l'Ouine et de la Sèvre Nantaise sont clairement visibles, preuves de leur importance. Le caractère diffus de l'habitat est présenté sur cette carte, et brouille la lecture de cette dernière. Peu d'axes de communication sont représentés.

Les cartes de l'État-Major (cf. carte suivante), réalisées vers 1866 avec plus de détails que les cartes de Cassini (on discerne précisément la trame bâtie, les routes, etc.), met également en évidence la complexité de la trame bâtie et du relief. Ces cartes font ressortir un paysage très irrigué, avec de nombreux cours d'eau. Comme pour les cartes de Cassini, la Sèvre Nantaise ressort tout particulièrement.

La comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles (cf. carte suivante) met en évidence l'agrandissement parcellaire, ayant eu lieu depuis 1958 (en lien avec la mécanisation de l'agriculture et le changement des pratiques) ainsi qu'un maintien des boisements (exemple du bois de Pugny, entre les deux ZIP). Cependant, les parcelles restent globalement de petite taille (entre 0,5 et 25 hectares) et la trame bocagère, bien que plus lâche, est toujours très présente et structurante. On observe un certain étalement urbain, avec la construction de quartiers pavillonnaires, qui, dans l'ensemble, suivent la trame viaire, restée inchangée entre 1958 et aujourd'hui. Les hameaux, quant à eux, se sont très peu développés ; on note seulement l'apparition de quelques hangars.

À une échelle plus large, on remarque l'évolution récente des paysages avec l'apparition du motif éolien depuis ces dernières années. Cette nouvelle composante confère une nouvelle identité paysagère locale qui ancre ces territoires dans une dynamique de développement durable.

L'étude des cartes postales anciennes révèle un attachement au patrimoine bâti, avec de nombreuses cartes relatives aux monuments, aux rues et à la vie dans les villages. L'importance de l'eau ressort également, avec de nombreux clichés de la Sèvre Nantaise. Les activités liées à l'agriculture sont, quant à elles, peu voire pas représentées par les cartes postales anciennes, alors que le bocage est fortement mis en avant par les différents sites touristiques (cf. partie *Les éléments d'intérêt touristique*).

L'analyse de l'évolution des paysages vient confirmer l'importance de la préservation du bocage, dégradé au cours de la deuxième moitié du XXème siècle ; le maintien du maillage bocager constitue donc un enjeu paysager primordial.

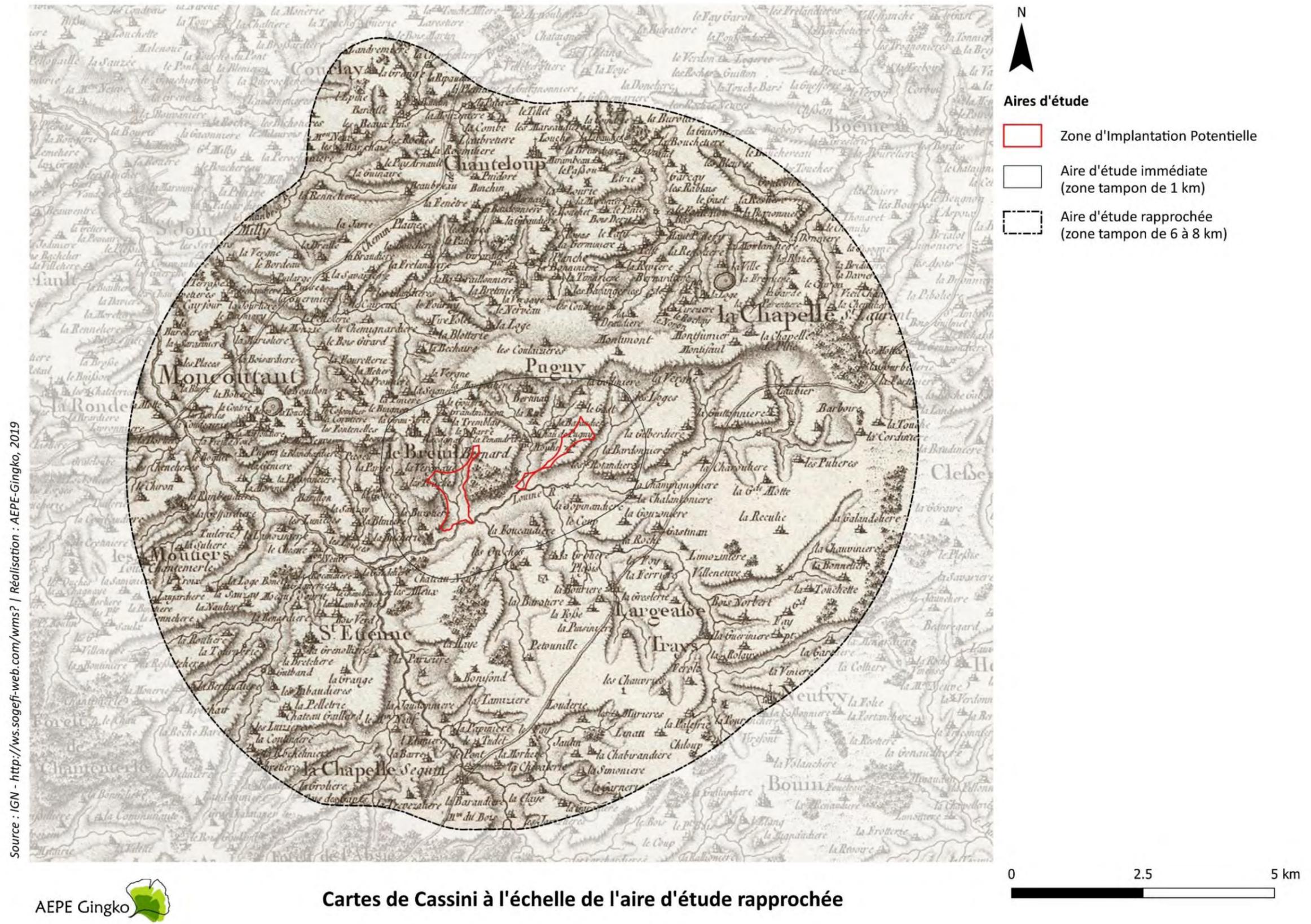
Au-delà de la préservation du bocage sur le site, le principal enjeu concernant l'évolution des paysages réside dans l'accompagnement de la transformation progressive des paysages avec le renforcement du motif éolien. Cela se traduit par une analyse fine, dans la partie relative aux effets du projet, de son insertion paysagère pour vérifier son acceptabilité (détermination des zones de visibilité, étude de l'effet sur les rapports d'échelle, de la lisibilité du parc éolien projeté et de son impact sur les ambiances paysagères initiales).



Figure 374 : La Sèvre Nantaise est un sujet récurrent des cartes postales anciennes (source : <https://delcampe.net/>)



Figure 375 : Un certain attachement au patrimoine bâti ressort des cartes postales anciennes avec à gauche, le calvaire de la Chapelle-Saint-Laurent, et à droite la Grande rue de Moncoutant (source : <https://delcampe.net/>)



Source : IGN - <http://ws.sogefi-web.com/wms/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

Figure 376 : Cartes de Cassini à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

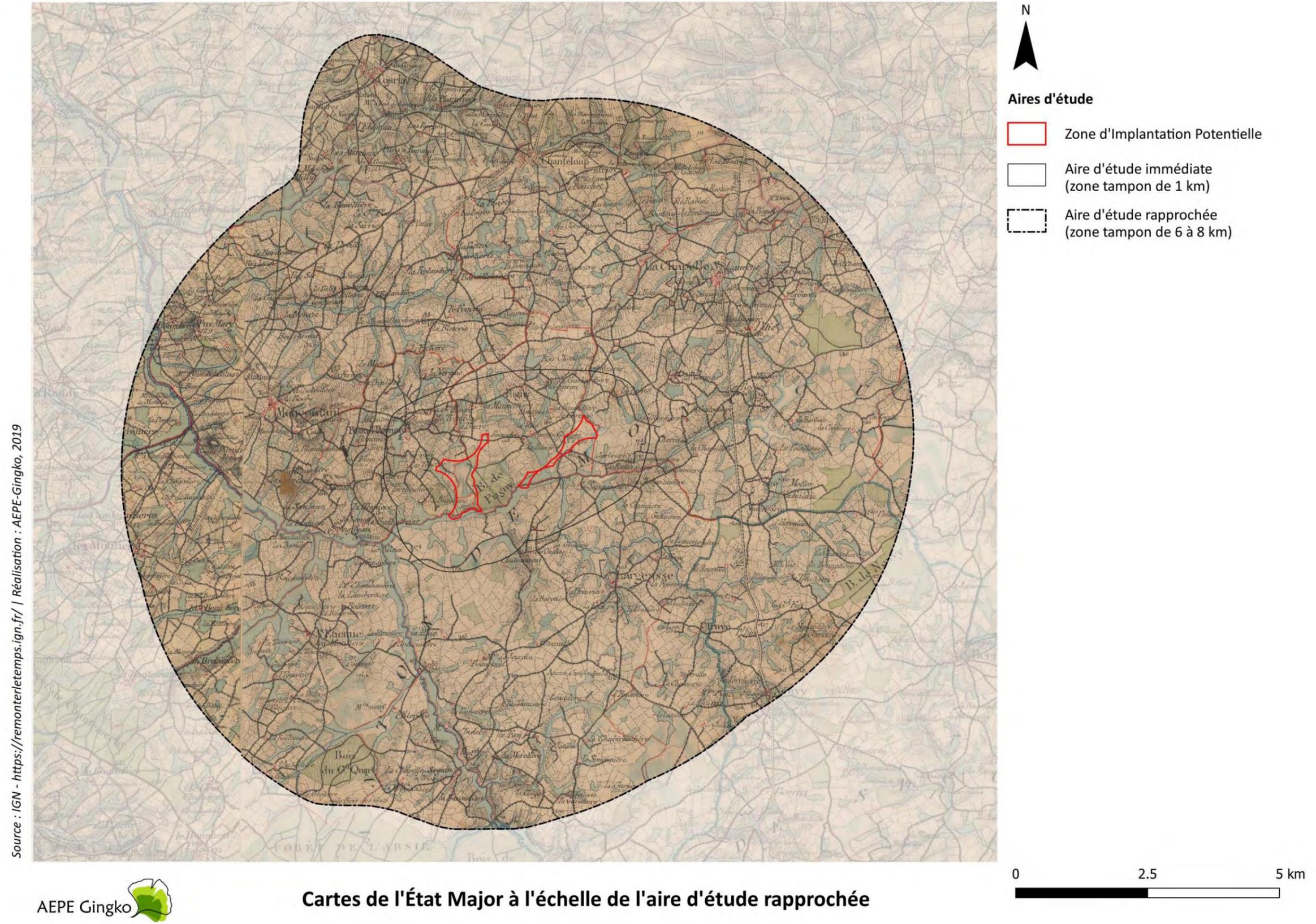


Figure 377 : Cartes de l'État-Major à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Source : IGN - <https://remonterletemps.ign.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Évolution des paysages entre 1958 et 2018



Zones d'Implantation Potentielles

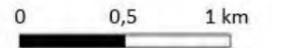


Figure 378 : Évolution des paysages de l'aire d'étude immédiate entre 1958 et 2018

VI.4.6 L'analyse patrimoniale

VI.4.6.1 Les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le patrimoine mondial de l'UNESCO reconnaît la valeur universelle exceptionnelle d'un site ou d'un élément patrimonial. Afin de figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent respecter des critères de sélection culturels et naturels. On peut citer les trois premiers des dix critères définis par les Orientations :

- 1/ Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- 2/ Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- 3/ Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

L'ambition de l'UNESCO est d'agir en faveur du patrimoine mondial afin d'encourager les États à élaborer des plans de gestion afin d'assurer la conservation des sites, de fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial qui sont en danger immédiat, d'encourager la participation des populations locales à la préservation des biens de ce patrimoine, d'appuyer les actions de sensibilisation du public à la préservation et d'encourager la coopération internationale dans le domaine culturel et naturel du monde. Ces missions de l'UNESCO sont énoncées dans un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté en 1972.

Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est relevé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

VI.4.6.2 Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Le dispositif des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR), introduit par les articles L. 631-1 à L.633.1 de l'article 75 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine appelé Sites Patrimoniaux Remarquables qui succède aux trois dispositifs existants (les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : ZPPAUP, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : AVAP, et les secteurs sauvegardés). Les SPR sont gérés par des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

À ce jour, le règlement de l'AVAP ou de la ZPPAUP continue de produire ses effets de droit jusqu'à ce que s'y substitue un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou un plan de valorisation (PVAP). L'article 42 de la nouvelle loi sur le patrimoine prévoit que les AVAP et PSMV aujourd'hui en cours d'étude s'achèveront dans les conditions juridiques antérieures à la loi. Au jour de leur création, les AVAP deviennent des sites patrimoniaux remarquables. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la ZPPAUP applicable antérieurement.

Trois SPR sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : **le SPR de Parthenay, le SPR de Faymoreau et le SPR de Foussais-Payré.**

La zone classée en SPR de Parthenay est située à 20,5 km des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Elle comprend le centre historique de la ville et une partie des paysages du Thouet. Le SPR de Parthenay se superpose en partie avec les sites classés et inscrits des anciennes fortifications, des abords de la rue du Vau Saint-Jacques, de la ville basse et du rocher du Thouet (cf.V.6.3. Les sites inscrits et sites classés). Implantée sur le coteau du Thouet, la vieille ville surplombe la vallée. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité de la trame bâtie et végétale ne permettent pas de vues lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord. **La sensibilité potentielle attribuée au SPR de Parthenay est donc évaluée à faible.**

L'histoire de Foussais-Payré remonte à l'époque gallo-romaine et a laissé de nombreux monuments remarquables du Bas-Poitou comme son église romane érigée entre 1050 et 1100. À la Renaissance, la ville connaît son époque florissante dont témoigne la construction de nombreux logis et bâtiments remarquables. La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), puis du Site Patrimonial Remarquable (SPR), et l'obtention de l'homologation "Petite Cité de Caractère" ont stimulé les réhabilitations et conforté la politique patrimoniale et architecturale (Source : <https://www.foussais-payre.com>). Ce site patrimonial se situe au sud de la zone de projet, à plus de 19 km, en limite d'aire d'étude éloignée.

La commune de Faymoreau est une ancienne cité minière dont le patrimoine architectural est aujourd'hui reconnu. Localisé au sud des ZIP, à environ 17 km, on y trouve les anciens logements des ouvriers nommés « corons », la chapelle des mineurs, l'Hôtel des mines et l'ancien dortoir des verriers devenu musée de France.

Ces deux SPR sont situés dans un contexte boisé et derrière la ligne de crête (cf. coupe DD' ci-dessous) ; aucune sensibilité paysagère particulière vis-à-vis du futur projet éolien n'est donc relevée. **Une sensibilité faible est attribuée aux SPR de Foussais-Payré et Faymoreau.**

La carte ci-après localise ces 3 SPR, ainsi que la coupe DD'.

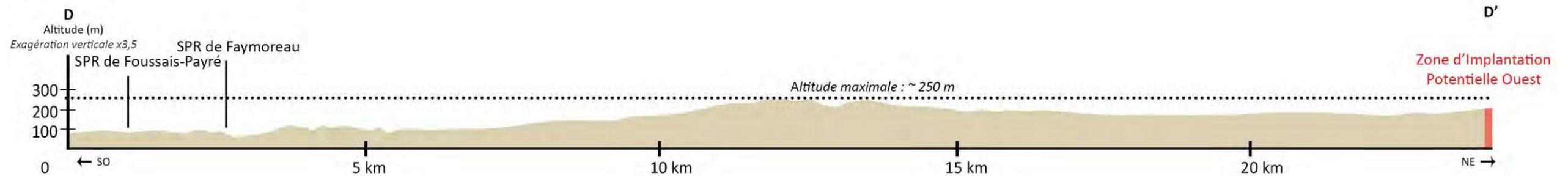
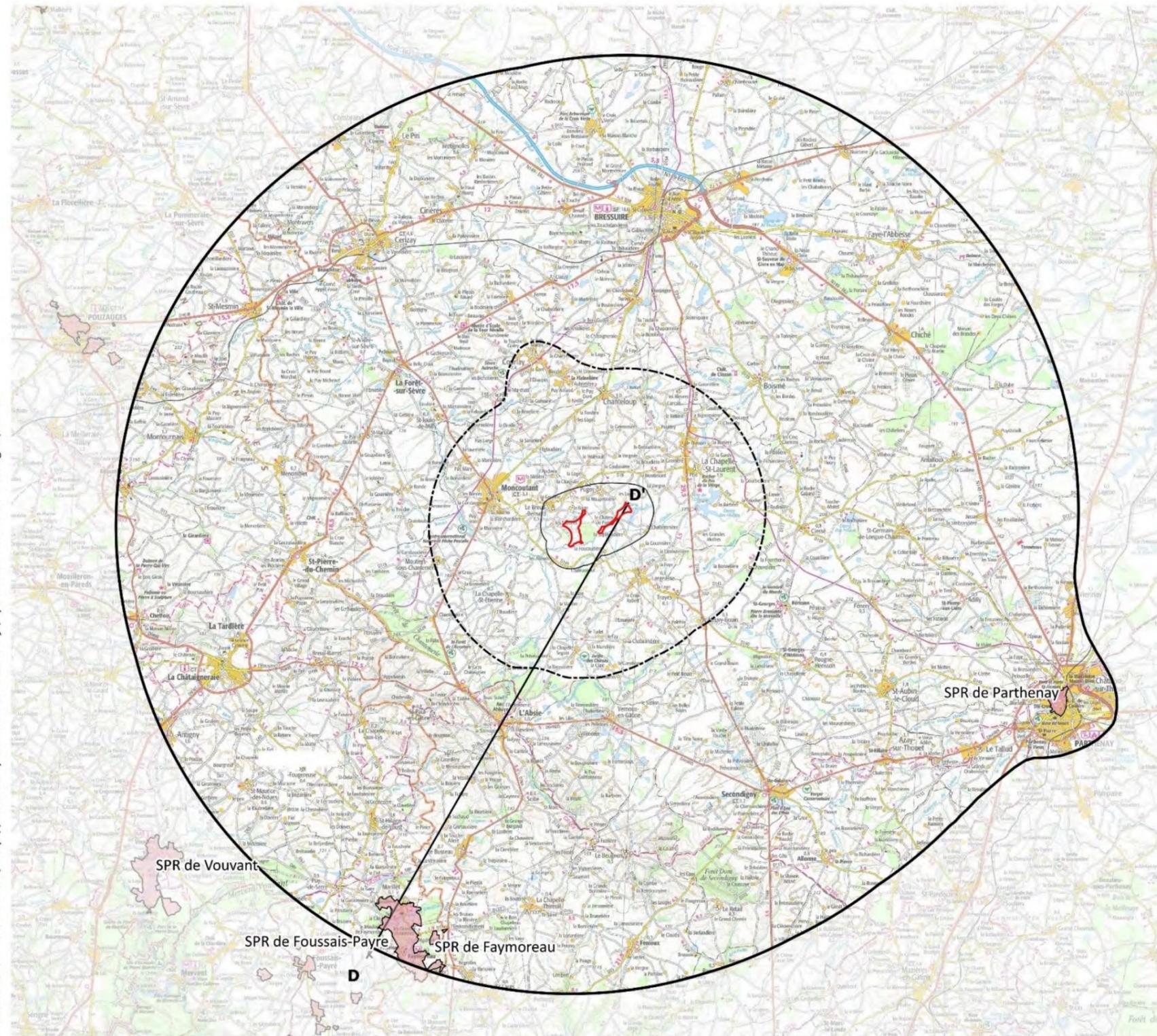


Figure 379 : Coupe topographique DD' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x3,5) (Source : AEPE-Gingko, 2019)

Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlasdespatrimoines.culture.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle
 - Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
 - Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
 - Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)
- Sites Patrimoniaux Remarquables**
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
 - Localisation de la coupe DD'



Localisation des Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Figure 380 : Localisation des Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

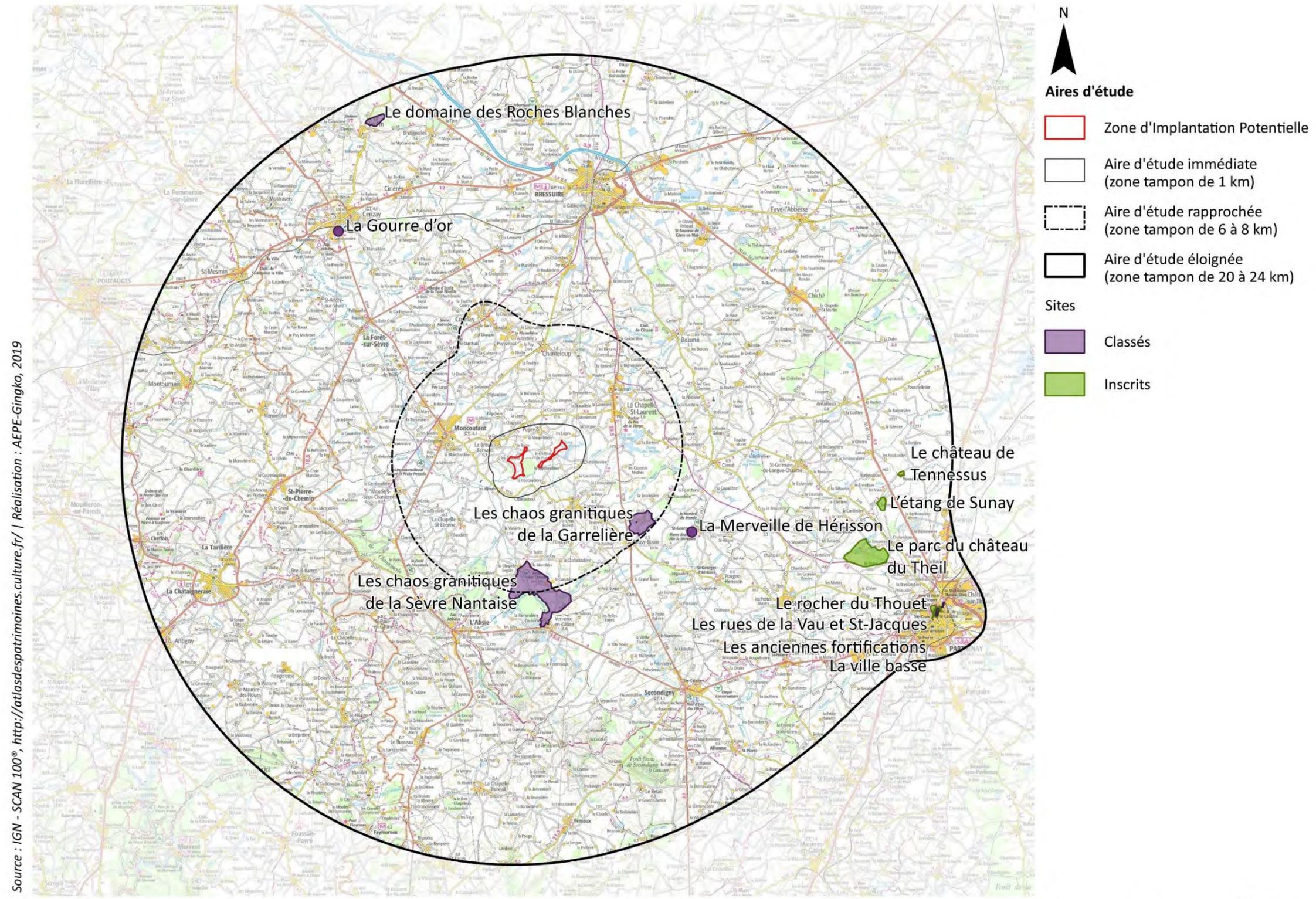
VI.4.6.3 Les sites inscrits et sites classés

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Comme l'illustre la carte ci-après, 6 sites inscrits et 7 sites classés sont présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les sites présentant une sensibilité particulière sont détaillés individuellement par la suite.

Tableau 125 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Site (Commune)	Type de protection	Éloignement vis-à-vis des ZIP (km)	Commentaire paysager	Sensibilité paysagère potentielle
Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine, site de la vallée de la Sèvre Nantaise (Largeasse, l'Absie, Vernoux-en-Gâtine)	Classé	4,5	Roches granitiques dispersées dans des parcelles agricoles entourées de haies bocagères. Le masque visuel constitué par la trame végétal ne suffit pas à masquer les vues depuis l'extrémité nord du périmètre classé au vu du faible éloignement aux ZIP. Les vues sont toutefois peu probables depuis les rochers, parfois situés en fond de vallon et/ou au sein d'un contexte boisé.	MODEREE
Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine, site de la Garrelière et Rocher Branlant (Neuvy-Bouin)	Classé	4,8	Roches granitiques dispersées dans des parcelles agricoles entourées de haies bocagères. Le masque visuel constitué par la trame végétal ne suffit pas à masquer les vues depuis les parties les plus dégagées du site classé, au vu du faible éloignement aux ZIP. Toutefois, les perceptions depuis le site classé du Rocher Branlant sont peu probables, celui-ci étant placé en fond de vallon, au sein d'un boisement.	MODEREE
La Merveille de Hérisson (Neuvy-Bouin)	Classé	7,7	Rocher branlant faisant partie des chaos granitiques de la Gâtine Poitevine. Situé en périphérie du hameau du Hérisson, la trame bâtie, complétée par la trame bocagère, ne permet pas de vues lointaines.	FAIBLE
La Gourre d'or (Cerizay)	Classé	14,6	Trou d'eau situé au cœur d'un petit boisement, en périphérie sud de Cerizay. L'environnement fermé de ce site classé ne permet pas de percées visuelles vers l'extérieur et, de ce fait, vers la zone de projet.	FAIBLE
Parc du château du Theil (Saint-Aubin-le-Cloud)	Inscrit	15,4	Parc paysager, bois, château et communs protégés (propriété privée). Ce domaine s'inscrit dans un environnement bocager et fortement boisé : les paysages cloisonnés limitent donc les perceptions, et le site est suffisamment éloigné pour exclure les possibilités de perception du projet. Aucune covisibilité identifiée.	FAIBLE
Étang de Sunay et ses abords (Chatillon-sur-Thouet / Adilly)	Inscrit	16,2	Étang sur le cours d'eau du Cébron dont le versant aux pentes douces est occupé par des parcelles pâturées et une parcelle boisée. Une ripisylve épaisse accompagne les rives. Un pont pittoresque traverse le Cébron. Ce site est remarquable du fait du caractère rural préservé des éléments caractéristiques de la gâtine et du bocage (haies basses taillées, barrières de bois, pâturage). Les écrans végétaux des haies et la topographie en creux impliquent des paysages fermés, et aucune visibilité lointaine en direction des ZIP.	FAIBLE
Château de Tennesus (Amailloux)	Inscrit	8,3	Château médiéval entouré de douves, dont les jardins et communs sont également protégés. Cet édifice est implanté en rive nord du Cébron, topographiquement plutôt orienté vers le sud. Il est entouré d'une végétation arborée proche du château et situé dans un environnement bocager avec un réseau de haies très dense. Pas de vues possibles donc depuis le monument et aucune covisibilité potentielle identifiée.	FAIBLE
Domaine de Roches Blanches (Le Pin)	Classé	18,3	Propriété aménagée au XIXème siècle, implantée dans un vaste parc paysager de 60 ha. L'ensemble se situe dans un contexte rural plutôt arboré. Les divers masques visuels en place (végétal et topographique) ainsi que l'éloignement rendent peu probables des interactions visuels entre le site et les ZIP.	FAIBLE
Vieille ville de Parthenay et Rocher du Thouet (Parthenay)	Inscrit et classé	20,5	Sites inscrits : anciennes fortifications, abords de la rue du Vau Saint-Jacques et ville basse. Sites classés : rues de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent, rocher du Thouet. Implanté sur le coteau du Thouet, la vieille ville se place en situation de promontoire. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité des trames bâties et végétales ne permettent pas de vues lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord. Ces sites inscrits et classés se superposent avec le SPR de Parthenay.	FAIBLE



Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlasdespatrimoines.culture.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Localisation des sites classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Figure 381 : Localisation des sites classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

CHAOS GRANITIQUES DE LA GÂTINE POITEVINE – SITE DE LA VALLÉE DE LA SEVRE NANTAISE (CLASSÉ)

Classement par arrêté du 22 août 2013

Ces chaos granitiques sont classés en raison de leurs caractères pittoresque et scientifique et sont visibles au sein du Jardin des Chirons qui est ouvert toute l'année et accessible au public. Bordé par la Sèvre Nantaise au creux d'un petit vallon, le jardin abrite ces rochers dans un contexte bocager très arboré. Depuis la sortie du parking, des vues sont actuellement possibles sur le parc éolien existant du Grand Linault situé à 3 km à l'est.

La majorité des roches se positionnent dans les vallons des ruisseaux se jetant dans la Sèvre Nantaise, dans des environnements plutôt fermés. Toutefois, étant donné l'étendue du site classé (environ 400 ha), il est possible qu'il existe des ouvertures visuelles en direction de la zone de projet, lorsque la trame végétale se relâche, notamment depuis la périphérie nord du site.

Une sensibilité **modérée** est donc attribuée à ce site classé, du fait des potentielles vues possibles en direction de la zone de projet depuis la périphérie nord du périmètre de protection.



Figure 382 : Chaos granitiques que l'on découvre au sein du jardin des Chirons (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015)



Figure 383 : Vues filtrées sur les éoliennes du parc du Grand Linault à la sortie du parking du jardin des Chirons



Figure 384 : Vue prise depuis le parking du Jardin des Chirons en direction de la zone de projet (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2019)

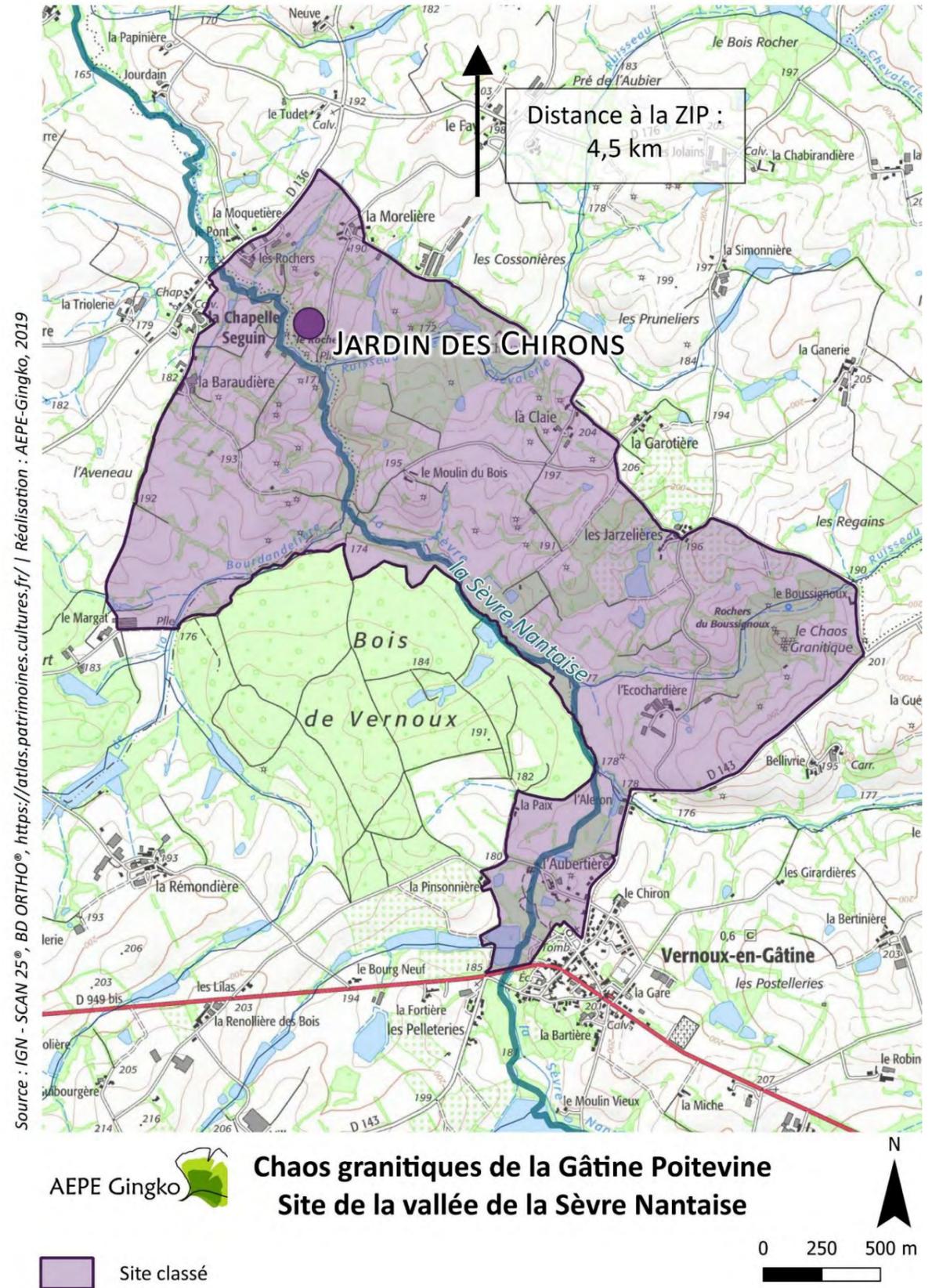


Figure 385 : Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine – Site de la vallée de la Sèvre Nantaise

CHAOS GRANITQUES DE LA GATINE POITEVINE – SITE DE LA GARRELIERE (CLASSÉ)

Classement de la Roche Branlante par arrêté du 31 mai 1910. Extension du périmètre de protection par arrêté du 22 août 2013

Ces chaos granitiques sont classés en raison de leurs caractères pittoresque et scientifique. La Roche Branlante de la Garrelière constitue la roche principale de ce chaos, celle-ci ayant bénéficié d'une protection dès 1910. Il s'agit d'un rocher en équilibre sur un amas de roches granitiques, situés dans le lit du ruisseau de la Garrelière. Ce cours d'eau s'inscrit dans une petite vallée peu encaissée mais densément boisée, occultant toutes perceptions vers l'extérieur et, de ce fait, vers la zone de projet.

Par la suite, le périmètre de protection fut agrandi autour de ce vallon, sur tout le bassin versant du ruisseau de la Garrelière (environ 110 ha). D'autres roches affleurent au sein de ce périmètre protégé, dans des environnements plus ouverts. Si des vues ne sont pas possibles depuis la Roche Branlante, elles le sont toutefois depuis le reste du site classé, notamment au niveau de la périphérie nord-ouest.

Une sensibilité modérée est donc attribuée à ce site classé, du fait des potentielles vues possibles en direction de la zone de projet depuis la périphérie nord-ouest du périmètre de protection.



Figure 386 : Le rocher classé et le sentier d'accès au site situé dans les bois (Source : Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, Atelier de Paysage, 2012)

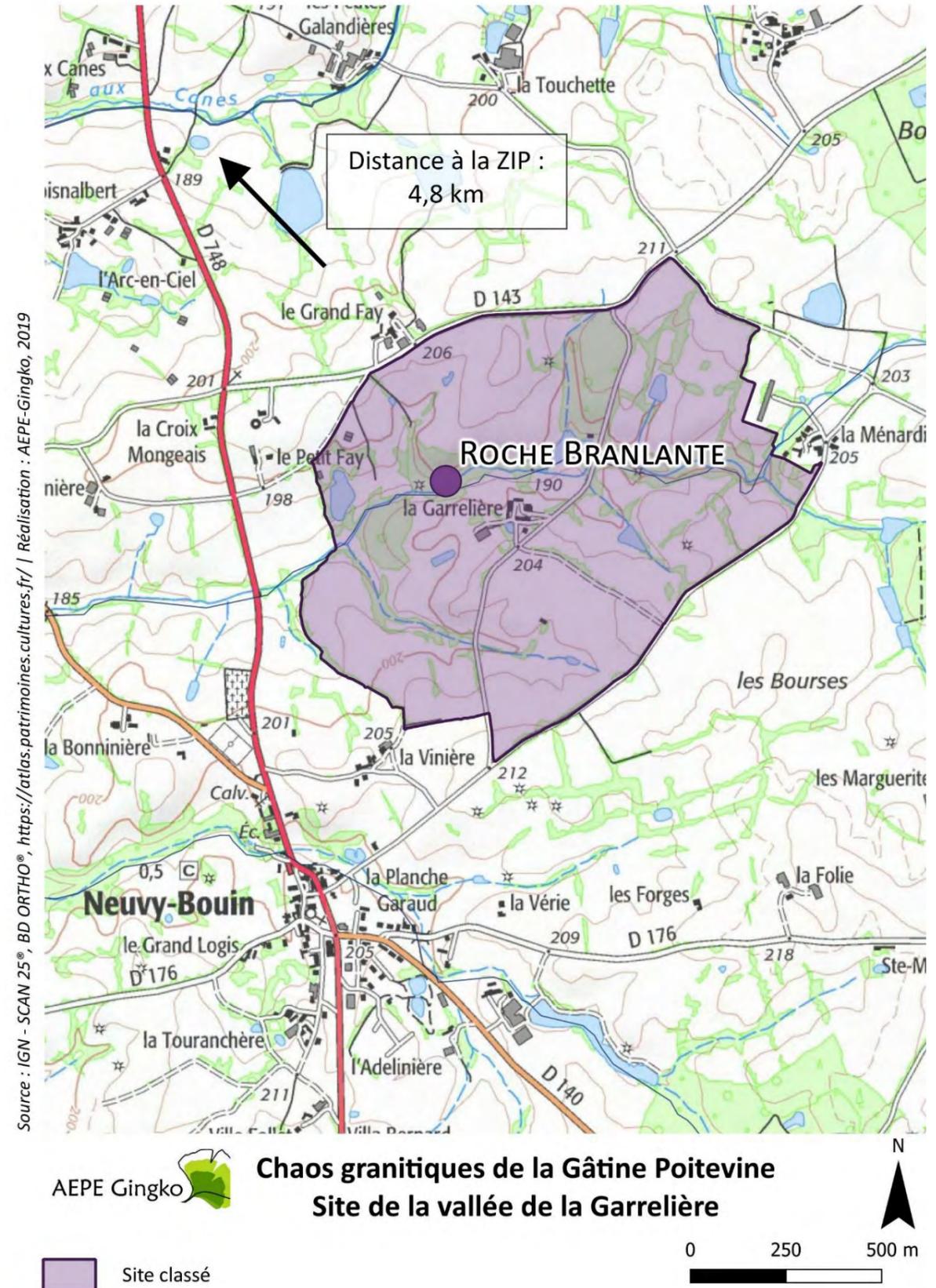


Figure 387 : Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine – Site de la vallée de la Garrelière

VI.4.6.4 Les monuments historiques

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant à 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

VI.4.6.4.1 *La méthodologie d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques*

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) est mise en place dans le cadre de cette analyse, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés (cf. tableau relatif à l'analyse multicritères des monuments historiques répertoriés). Ces derniers correspondent à ceux qui présentent une sensibilité potentielle et nécessitent donc une attention particulière. Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritères. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible vis-à-vis du projet. Les critères sont détaillés ci-après :

- Distance (/6) : plus un monument historique est proche du projet, plus il est susceptible d'être impacté visuellement par celui-ci.
 - > 10 km : 0
 - 3 à 10 km : 3
 - 0 à 3 km : 6

- Situation topographique (/4) : si le monument est situé dans une vallée encaissée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en point haut.
 - Situation en point bas : 0
 - Situation intermédiaire : 2
 - Situation en point haut : 4

- Environnement immédiat (/4) : indique si le monument est isolé ou entouré d'obstacles visuels ; si le monument est entouré par des boisements, ou par une trame bâtie continue, les interactions visuelles avec les paysages environnants sont limitées, alors que s'il est situé dans un environnement dégagé des perceptions plus lointaines sont probables.
 - Végétation ou habitat dense : 0
 - Bocage : 2
 - Espace ouvert : 4

- Hauteur du monument (/2) : plus un monument est haut, plus il risque d'offrir des vues sur les paysages environnants, et plus on risque de le percevoir depuis les alentours.
 - < 2 m : 0
 - 2 – 6 m : 1
 - > 6 m : 2

- Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2) : la silhouette du monument historique constitue-t-elle un élément de repère dans le paysage, depuis une route, un site fréquenté, etc. ? Auquel cas, sa sensibilité paysagère potentielle est plus élevée.
 - NON : 0
 - OUI : 2

- Ouverture au public (/2) : le monument historique est-il ouvert au public au moins une partie de l'année ? Auquel cas sa plus grande fréquentation tend à augmenter sa sensibilité paysagère potentielle.
 - Non (uniquement usage privé) : 1
 - Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle.

VI.4.6.4.2 *Les résultats de l'évaluation multicritères*

Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une hiérarchisation différenciant les monuments historiques présentant ou non une sensibilité théorique potentielle vis-à-vis du projet. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles, ou au contraire peu sensibles vis-à-vis du projet. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

La carte suivante présente l'ensemble des 69 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés (22 classés ou partiellement classés, 44 inscrits ou partiellement inscrits et 3 partiellement classé-inscrits). Seuls 2 monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les 67 autres étant localisés dans l'aire d'étude éloignée.

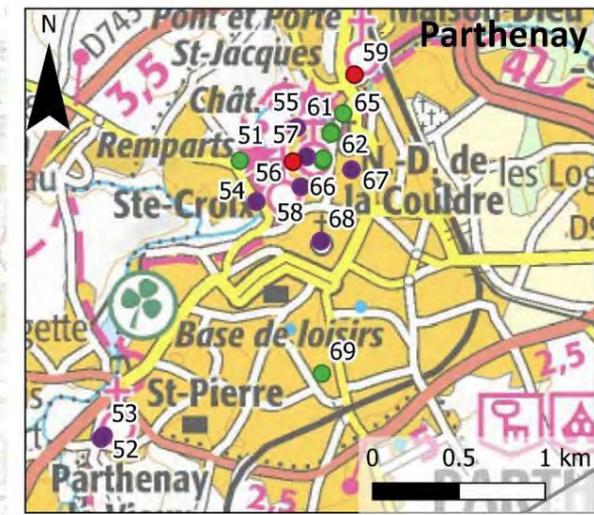
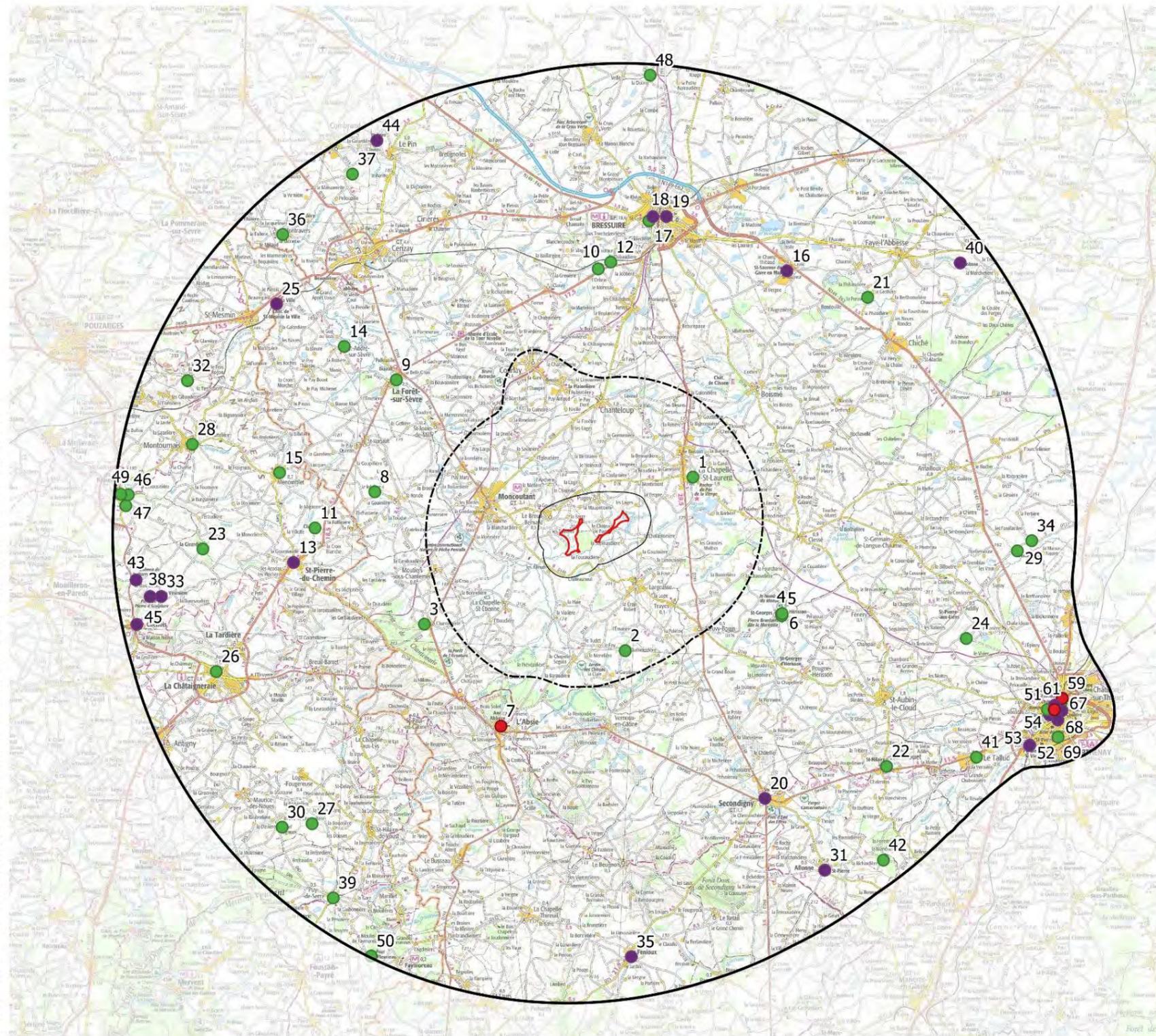
Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque monument historique est repéré par un nombre, qui permet d'identifier aisément de quel élément il s'agit grâce au tableau répertoriant ces derniers.

Une carte est ensuite présentée, avec uniquement les monuments historiques ressortant de cette analyse multicritères (note ≥ 10).

Les monuments historiques ressortant de cette analyse font ensuite l'objet d'une étude spécifique afin d'évaluer les zones présentant des risques de visibilité ou de covisibilité (abords des monuments, espaces depuis lesquels la silhouette du monument est perceptible...). Ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité potentielle vis-à-vis du projet (faible, moyenne ou forte).

Les monuments historiques ressortant avec un niveau de sensibilité moyenne ou forte seront ensuite étudiés finement pour déterminer les éventuels impacts liés aux éoliennes envisagées (cf. partie relative aux effets du projet).

Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

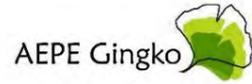
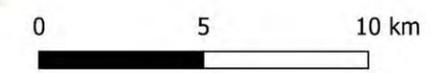


Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
- Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
- Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)

Monuments historiques

- Classés ou partiellement classés
- Inscrits ou partiellement inscrits
- Partiellement classés-inscrits



Localisation des monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Figure 388 : Localisation des monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Tableau 126 : Résultat de l'évaluation multicritères des monuments historiques

Légende :

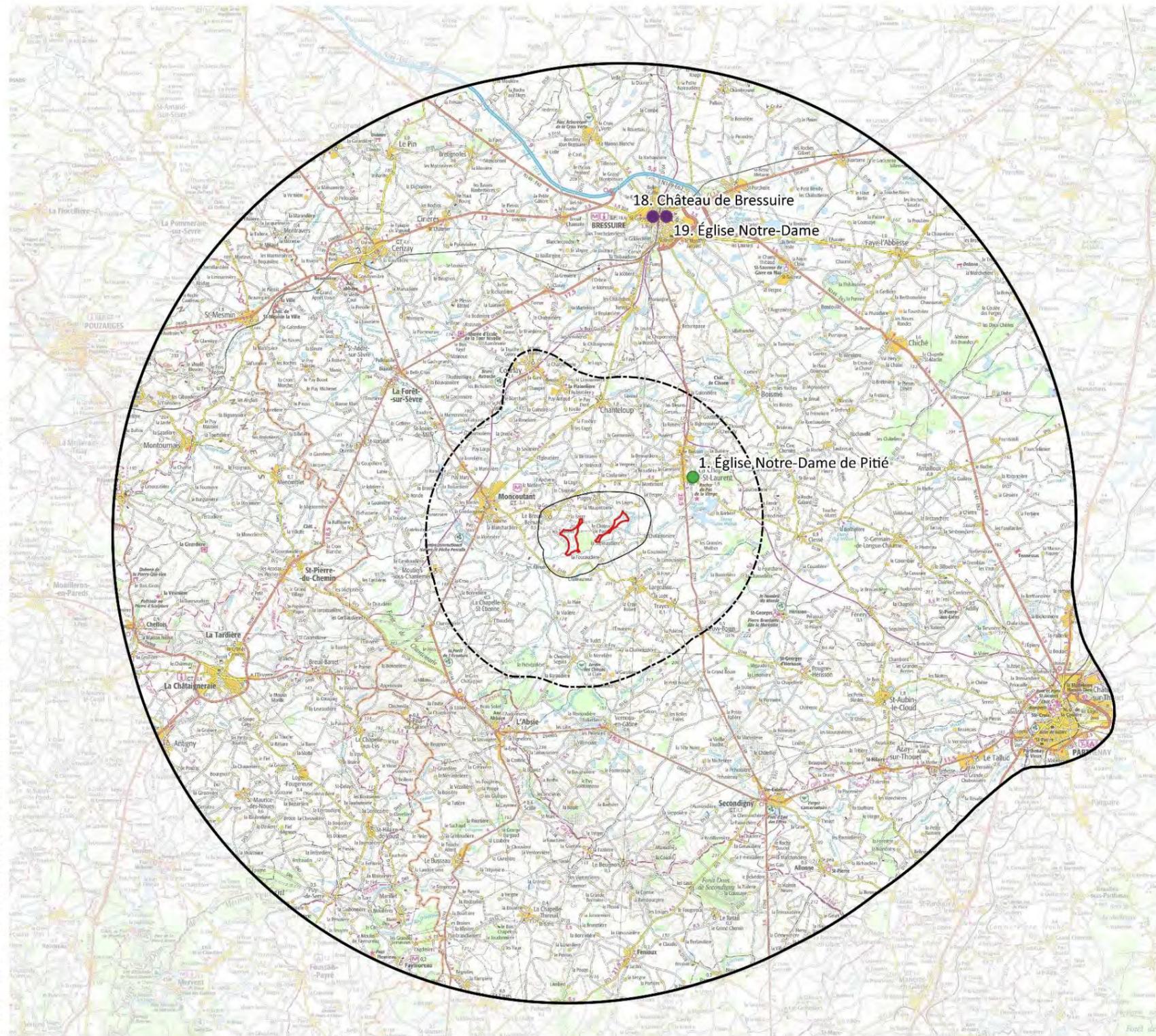
Monument historique ressortant de l'analyse multicritères (note de sensibilité supérieure ou égale à 10)

Numéro	Éloignement vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité (/20 points)
1	3,4	Église Notre-Dame de Pitié	Chapelle-Saint-Laurent	Inscrit	3	4	0	2	0	2	11
2	4,9	Logis de la Chabrandière	Largeasse	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
3	7,1	Chapelle de Chantemerle	Moncoutant-sur-Sèvre	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
4	8,0	Église Saint-Georges de Hérisson	Pougne-Hérisson	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
5	8,0	Château de Hérisson	Pougne-Hérisson	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
6	8,1	Auberge Saint-Georges	Pougne-Hérisson	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
7	8,2	Ancienne abbaye	Absie	Partiellement classé-inscrit	3	2	0	2	0	2	9
8	8,5	Logis de la Jobtière	Forêt-sur-Sèvre	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
9	10,0	Château	Forêt-sur-Sèvre	Partiellement inscrit	3	0	0	2	0	2	7
10	10,9	Chapelle	Bressuire	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
11	11,0	Château de la Ménardièrre	Saint-Pierre-du-Chemin	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	2	8
12	11,1	Logis du Puy Blain	Bressuire	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
13	11,9	Église Saint-Pierre-du-Chemin	Saint-Pierre-du-Chemin	Partiellement classé	0	4	0	2	0	2	8
14	12,8	Église Saint-André	Saint-André-sur-Sèvre	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	2	6
15	12,8	Église Notre-Dame-de-Ménomblet	Ménomblet	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
16	13,0	Église de Saint-Sauveur de Givre en Mai	Bressuire	Classé	0	0	2	2	0	2	6
17	13,0	Prieuré de Saint-Cyprien	Bressuire	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	1	5
18	13,3	Château de Bressuire	Bressuire	Classé	0	4	2	2	2	2	12
19	13,3	Église Notre-Dame	Bressuire	Classé	0	2	2	2	2	2	10
20	13,6	Église Sainte Eulalie	Secondigny	Partiellement Classé	0	2	2	2	0	2	8
21	14,5	Chapelle	Chiché	Inscrit	0	0	2	0	0	1	3
22	15,9	Église Saint-Hilaire	Azay-sur-Thouet	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
23	16,0	Ferme fortifiée de la Giradière	Cheffois	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
24	16,0	Logis du Theil	Saint-Aubin-le-Cloud	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
25	16,3	Château de Saint-Mesmin	Saint-André-sur-Sèvre	Partiellement Classé	0	2	0	2	0	2	6

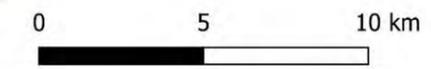
Numéro	Éloignement vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité (/20 points)
26	16,5	Maison du peintre Félix Lionnet	La Châtaigneraie	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
27	16,5	Logis de la Chesnelière	Saint-Hilaire-de-Voust	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
28	16,9	Église	Montournais	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
29	17,4	Château de Tennessus	Amailloux	Inscrit	0	0	2	2	2	2	8
30	17,6	Logis du Fief Mignoux	Saint-Maurice-des-Noues	Partiellement inscrit	0	0	2	0	0	1	3
31	17,6	Église Saint-Pierre	Allonne	Partiellement Classé	0	2	2	2	0	2	8
32	18,0	Château de la Maison Neuve	Montournais	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
33	18,0	Polissoir ou pierre à sculpture	Cheffois	Classé	0	0	4	0	0	2	6
34	18,0	Église de la Boissière-Thouarsaise	Lageon	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
35	18,1	Église	Fenioux	Classé	0	0	2	2	0	2	6
36	18,2	Vieux château	Montravers	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
37	18,5	Château de la Pastellière	Combrand	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	1	7
38	18,5	Pierre à cupules	Cheffois	Classé	0	0	4	0	0	2	6
39	18,5	Église Saint-Loup et Sainte-Marthe	Puy-de-Serre	Inscrit	0	0	2	2	0	2	6
40	18,7	Dolmen	Faye-l'Abbesse	Classé	0	0	0	1	0	2	3
41	18,8	Église	Tallud	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	2	8
42	18,9	Prieuré du Bois d'Allonne	Allonne	Partiellement inscrit	0	2	4	2	0	1	9
43	19,0	Dolmen de la pierre qui fait vivre	Cheffois	Classé	0	0	4	0	0	2	6
44	19,2	Dolmen	Pin	Classé	0	0	2	1	0	2	5
45	19,3	Église	Cheffois	Classé	0	0	2	2	0	2	6
46	19,4	Ancien Prieuré (Réaumur)	Réaumur	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	2	6
47	19,4	Château du Lac (Réaumur)	Réaumur	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
48	19,5	Domaine de la Dubrie	Bressuire	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	1	7
49	19,7	Église (Réaumur)	Réaumur	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
50	19,9	Pont de Fleuriu sur la Vendée	Puy-de-Serre	Inscrit	0	0	2	0	0	2	4
51	20,5	Chapelle du Rosaire	Parthenay	Inscrit	0	0	2	2	0	2	6
52	20,6	Église Saint-Pierre de Parthenay le Vieux	Parthenay	Classé	0	0	2	2	0	2	6
53	20,6	Prieuré de Parthenay le Vieux (restes du)	Parthenay	Classé	0	0	2	2	0	2	6
54	20,7	Église Saint-Paul	Parthenay	Partiellement Classé	0	0	2	2	0	2	6
55	20,8	Château (restes du)	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
56	20,8	Remparts	Parthenay	Partiellement Classé-Inscrit	0	0	0	2	0	2	4

Numéro	Éloignement vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité (/20 points)
57	20,9	Église Notre-Dame de la Couldre	Parthenay	Partiellement Classé	0	0	0	2	0	1	3
58	20,9	Église Sainte-Croix	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
59	21,0	Maison Dieu	Châtillon-sur-Thouet	Partiellement Classé-Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
60	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
61	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
62	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
63	21,0	Maisons	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
64	21,0	Maison	Parthenay	Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
65	21,0	Église Saint-Jacques	Parthenay	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
66	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
67	21,2	Chapelle des Cordeliers	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
68	21,2	Église Saint-Laurent	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
69	21,5	Propriété et parc du Marchioux	Parthenay	Inscrit	0	0	0	2	0	1	3

Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



- N
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle
 - Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
 - Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
 - Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)
- Monuments historiques**
- Classés
 - Inscrits



Localisation des monuments historiques ressortant de l'analyse multicritères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Figure 389 : Localisation des monuments historiques ressortant de l'analyse multicritères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.6.4.3 Les monuments historiques ressortant de l'analyse multicritères

ÉGLISE NOTRE-DAME DE PITIE (LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT)

Éléments protégés : église ainsi que sa place avec son calvaire et sa fontaine (inscription par arrêté du 11 décembre 2008)

Située à environ 3,4 km de la Zone d'Implantation Potentielle est, l'église Notre-Dame de Pitié s'implante sur une ligne de crête, au sud du bourg de la Chapelle-Saint-Laurent. Sa position topographique en point haut offre une profondeur de champ sur les paysages bocagers alentour, depuis son calvaire notamment. Le motif éolien y est d'ailleurs d'ores et déjà visible dans des horizons semi-lointains, avec les parcs éoliens du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine. Toutefois, la zone de projet se situant plus à l'ouest, aucune interaction visuelle n'est possible du fait de la verticalité du bâti au premier plan.

Bien que la position topographique de l'église permette des vues lointaines, la sensibilité potentielle attribuée à l'église Notre-Dame de Pitié est **faible**.



Figure 390 : L'église Notre-Dame-de-Pitié et son calvaire (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Figure 391 : La position topographique de l'édifice permet des vues lointaines (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



AEPE Gingko

Église Notre-Dame de Pitié

Monument historique inscrit



Figure 392 : Église Notre-Dame de Pitié

CHATEAU DE BRESSUIRE (BRESSUIRE)

Éléments protégés : Château et sols comprenant son emprise, fossés (classés par arrêté du 30 avril 1996)

Le château de Bressuire se dresse à environ 13,3 km au nord-est des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Il constituait, au Moyen-Âge, un site militaire défensif de choix du fait de sa localisation en surplomb de la vallée du Dolo à laquelle s'adosse le vieux centre-ville de Bressuire. Aujourd'hui, on peut voir depuis la terrasse s'élevant au-dessus des anciennes fortifications, un vaste panorama vers les paysages du sud. L'ouverture visuelle qu'offre ce point de vue peut potentiellement engager des perceptions lointaines en direction de la zone de projet. Une sensibilité paysagère existe donc, mais est à nuancer au vu de l'éloignement de l'édifice aux ZIP.

Le château de Bressuire permettant des vues panoramiques, la sensibilité potentielle attribuée à ce monument est **modérée**.



Figure 393 : Le château de Bressuire fut construit au XIème siècle, et modifié jusqu'au XIXème siècle (Source : <http://monumentum.fr/>)



Figure 394 : Un panorama s'offre sur le sud de Bressuire et le bocage depuis la terrasse du château (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



ÉGLISE NOTRE-DAME (BRESSUIRE)

Éléments protégés : Église (classée par arrêté du 10 février 1913)

Cette église édifée entre le 10ème et le 12ème est située à quelques centaines de mètres du château. En plein cœur du centre-ville de Bressuire, l'église surplombe la ville et la vallée du Dolo de ses 56 m. L'entrée principale de l'église est orientée vers l'ouest et son contexte urbanisé empêche toute vue lointaine. C'est depuis son clocher, dont l'ascension est ponctuellement possible lors d'évènements comme les journées du patrimoine, qu'une vue lointaine vers l'aire d'étude immédiate peut être possible. Une sensibilité paysagère existe donc, mais est à nuancer au vu de l'éloignement de l'édifice aux ZIP.

Des vues panoramiques pouvant être possibles depuis le sommet du clocher, une sensibilité potentielle modérée est attribuée à l'église Notre-Dame.

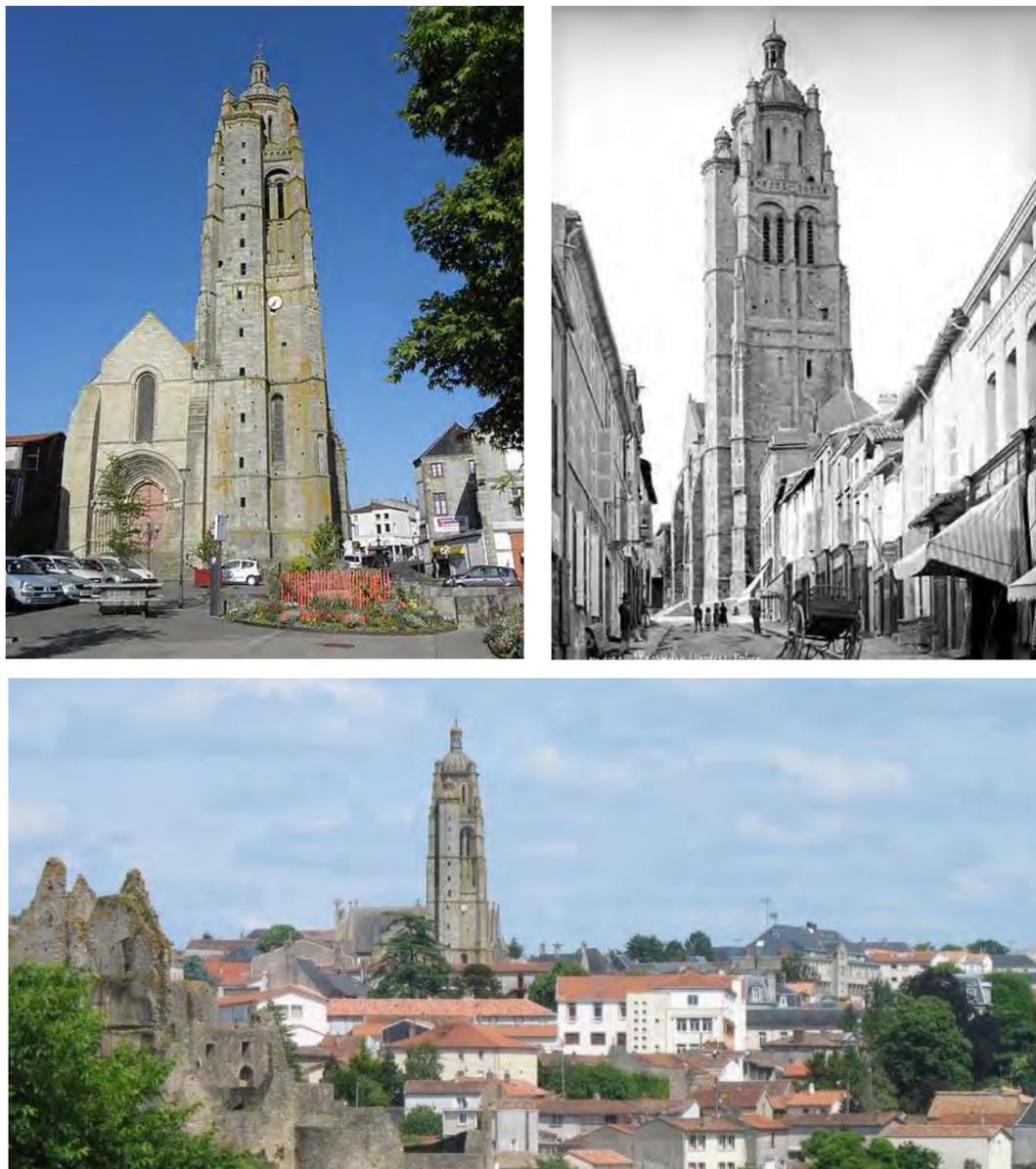


Figure 396 : L'église de Bressuire domine la ville (Source : <https://monumentum.fr/> et <https://www.ville-bressuire.fr/>)



Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko 

Église Notre-Dame

 Monument historique classé

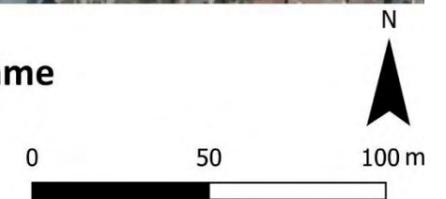


Figure 397 : Église Notre-Dame

VI.4.6.5 Les vestiges archéologiques

La carte ci-contre localise les Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) aux abords des Zones d'Implantation Potentielle.

Les ZPPA les plus proches des ZIP se situent au sein des communes de Moncoutant et de Largeasse. **D'après l'atlas du patrimoine, aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique n'est présente sur les Zones d'Implantation Potentielle.**

VI.4.6.6 Conclusion de l'analyse patrimoniale

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

L'étude du patrimoine permet de hiérarchiser les différents éléments patrimoniaux en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).

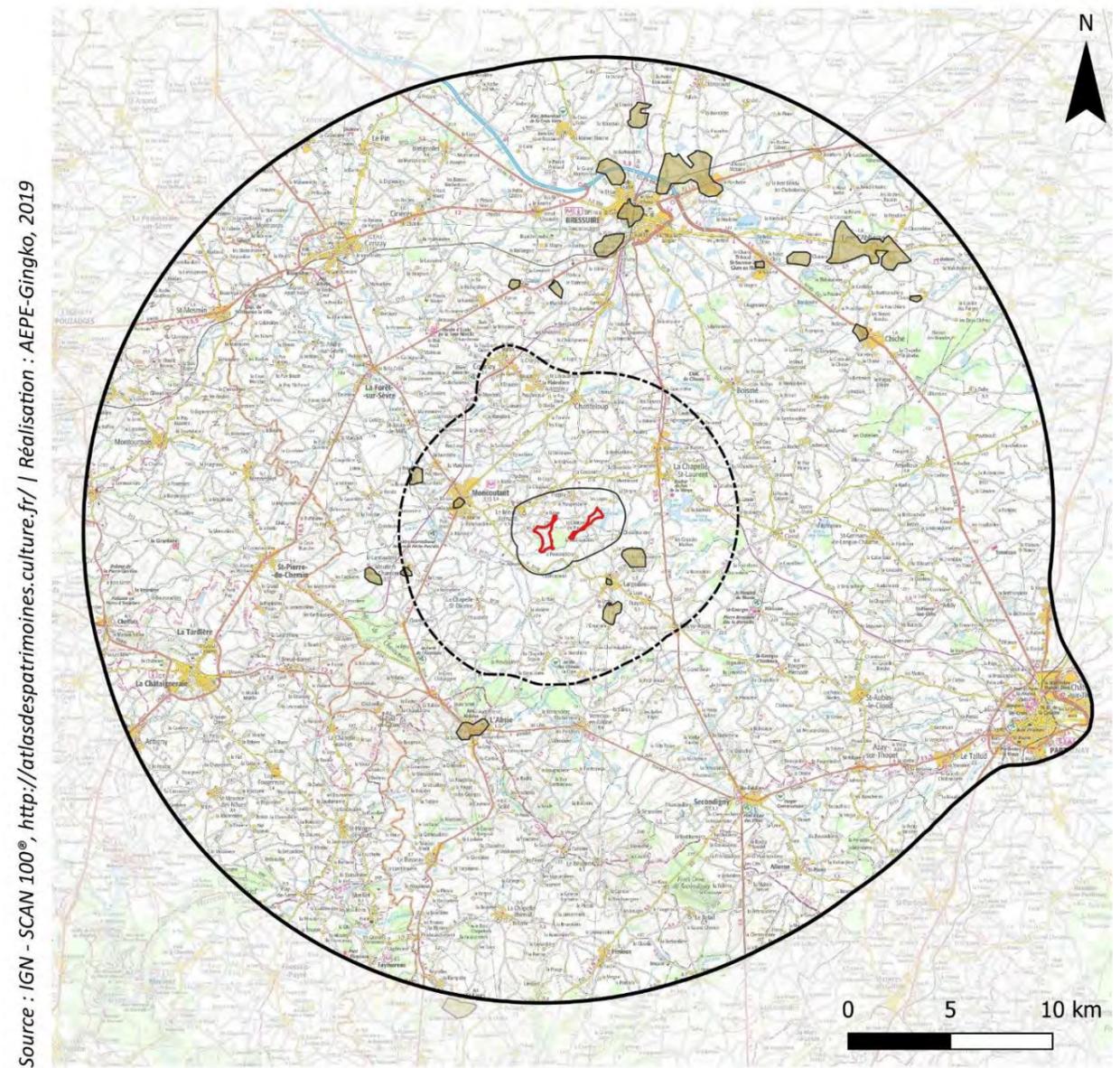
Aucun élément du patrimoine n'a été identifié comme potentiellement fortement ou très fortement sensible à l'implantation d'éoliennes au sein des ZIP.

Les éléments de patrimoine ressortant de cette analyse avec une **sensibilité potentielle modérée** sont :

- les sites classés des Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine (site de la vallée de la Sèvre Nantaise et site de la Garrelière) ;
- les monuments historiques du château de Bressuire et de l'église Notre-Dame de Bressuire.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux patrimoniaux, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle et de modifications de l'ambiance paysagère initiale.

Les autres éléments patrimoniaux se caractérisent par une sensibilité paysagère potentielle faible du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) ou de leur éloignement au projet.



Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlasdespatrimoines.culture.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Localisation des Zones de Présomption de Prescription Archéologique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Zone d'Implantation Potentielle	Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)	Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)
	Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)

Figure 398 : Localisation des Zones de Présomptions de Prescription Archéologique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

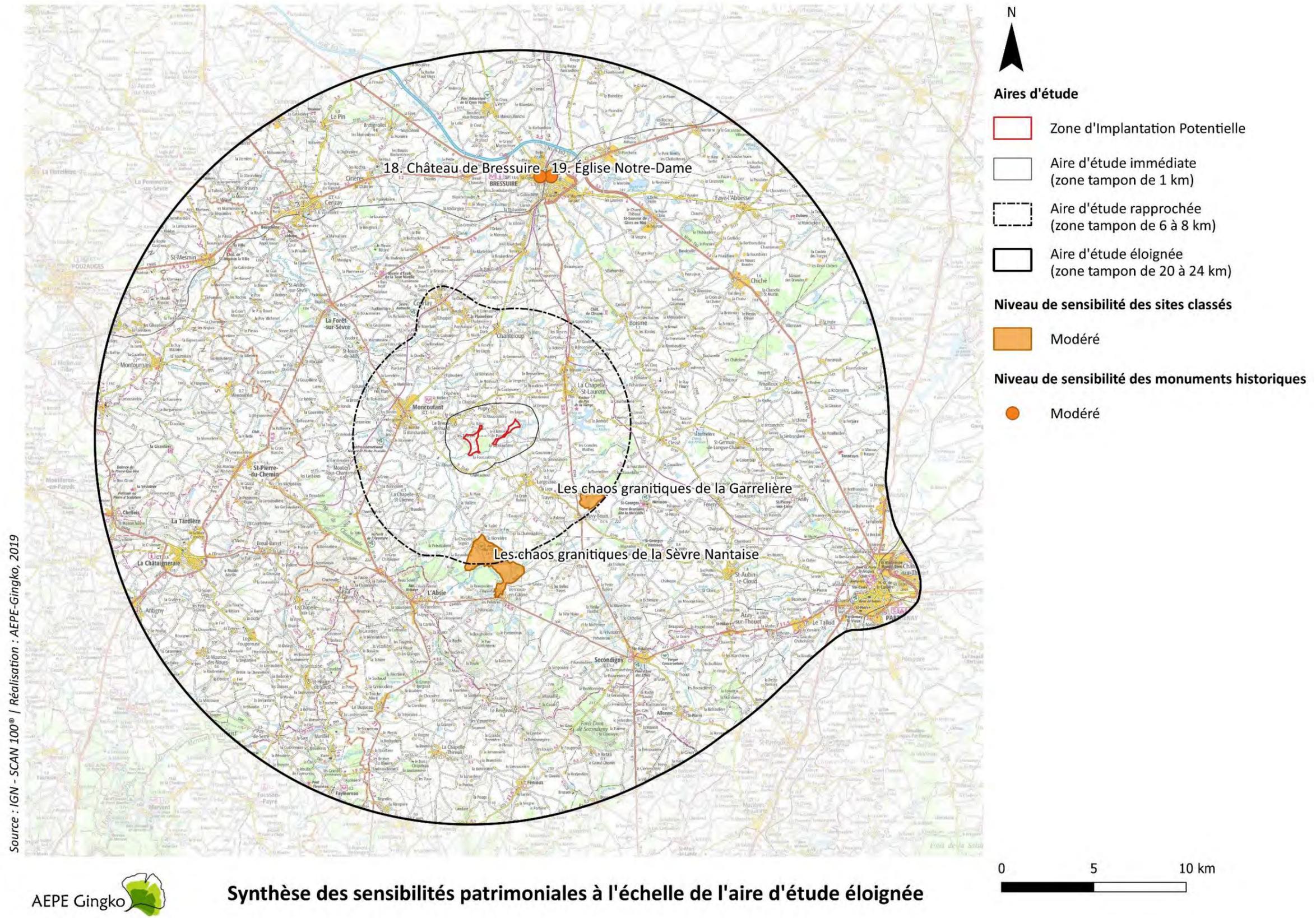


Figure 399 : Synthèse des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VI.4.7 Synthèse de l'état initial paysager et patrimonial

Le territoire d'étude, à dominante rurale, se compose de paysages bocagers aux ambiances parfois pittoresques dues à la présence des vallons, des chaos granitiques et des animaux d'élevage. Cela confère aux usagers des perceptions variées, parfois ouvertes à la faveur d'un pré ou d'un champ permettant une vue lointaine, parfois fermées par la multitude des motifs arborés (haie basse, haute, taillée, libre, arbustive ou arborée, ...) venant occulter le regard au premier plan. La topographie est extrêmement changeante au gré des lignes de crête qui constituent les principales lignes de force de ce territoire et induisant des perceptions variables selon la position de l'observateur.

L'habitat est typique des paysages de bocage puisque diffus (présence de nombreux hameaux et habitats isolés). Le maillage routier est dense et varié et relie toutes ces entités urbaines entre elles. Le motif éolien est déjà perceptible avec une orientation globale des parcs dans le sens nord-ouest / sud-est ou ouest-est selon la direction donnée par les principales lignes de crête du territoire.

Le patrimoine naturel est particulièrement mis en avant par les activités touristiques et les différentes protections qui leur sont attribuées. On retrouve également un patrimoine bâti riche, disséminé dans le bocage et ne se découvrant le plus souvent qu'au détour d'une haie.

La zone de projet est scindée en deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) s'adossant à une ligne de crête structurante sur laquelle s'implantent les villages de Moncutant, le Breuil-Bernard et Pugny. Elle se situe dans un contexte agricole bocager bien irrigué avec notamment le cours d'eau de l'Ouine, qui délimite sa frange sud, et la Sèvre Nantaise qui s'écoule au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate.

Dans l'ensemble, le caractère vallonné du terrain associé à une trame bocagère relativement bien conservée n'implique que peu de sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet. En effet, les ZIP ne se découvrent que ponctuellement, au gré des jeux d'ouvertures et de fermetures du paysage.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte sont les suivants :

- les bourgs du Breuil-Bernard et Pugny ainsi que les hameaux des Versennes, la Foucaudière, la Sapinaudière, Courberive, le Bois, la Poterie, le Château de Pugny, la Penaudrie, la Rue, la Baraudière, la Forge, la Maupetitière, la Gouffrie, la Tremblaie et la Barre ;
- la RD 140 entre Moncutant et Largeasse et la RD19 entre Moncutant et la Chapelle-Saint-Laurent ;
- un itinéraire de randonnée locale.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée sont les suivants :

- les bourgs de Largeasse, Moncutant et Trayes ainsi que les hameaux de la Championnière, la Chalantonière, les Basses Loges, les Hautes Loges, Bertineau, la Guibaudière, Le Gas, la Vergnaie, la Busotière, la Colinière et les Touches ;
- la RD748 entre la Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin, la RD140 entre Largeasse et la RD748, la RD744 entre Chantemerle et Moncutant et la RD38 entre Moncutant et Chanteloup ;
- les sites classés des Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine (site de la vallée de la Sèvre Nantaise et site de la Garrelière) ;
- les monuments historiques du château de Bressuire et de l'église Notre-Dame de Bressuire.

Les cartes suivantes permettent de localiser les sensibilités paysagères et patrimoniales, d'une part à l'échelle de l'aire d'étude éloignée où seuls les éléments de paysage structurants sont représentés, et d'autre part à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée avec plus de détails.

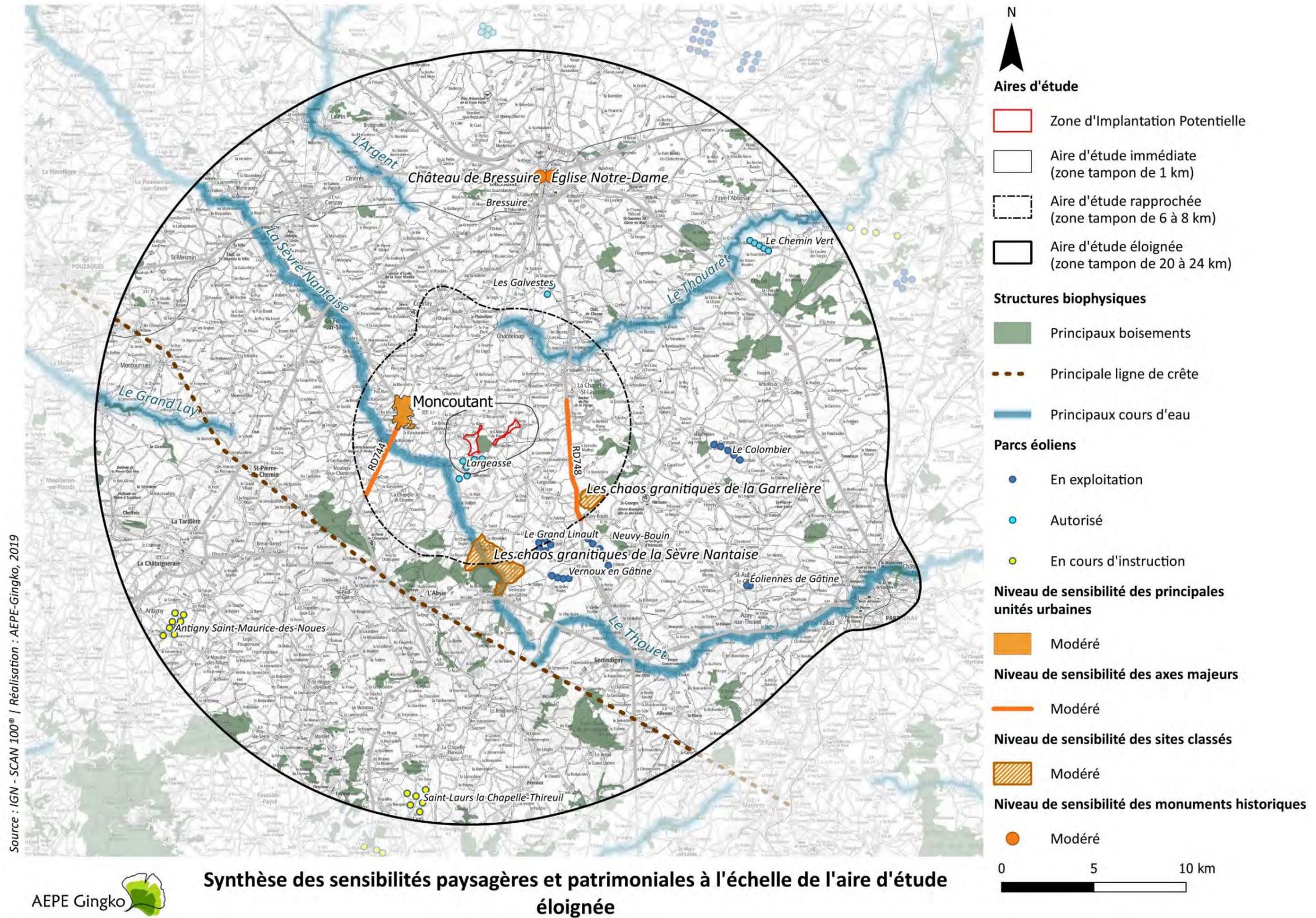
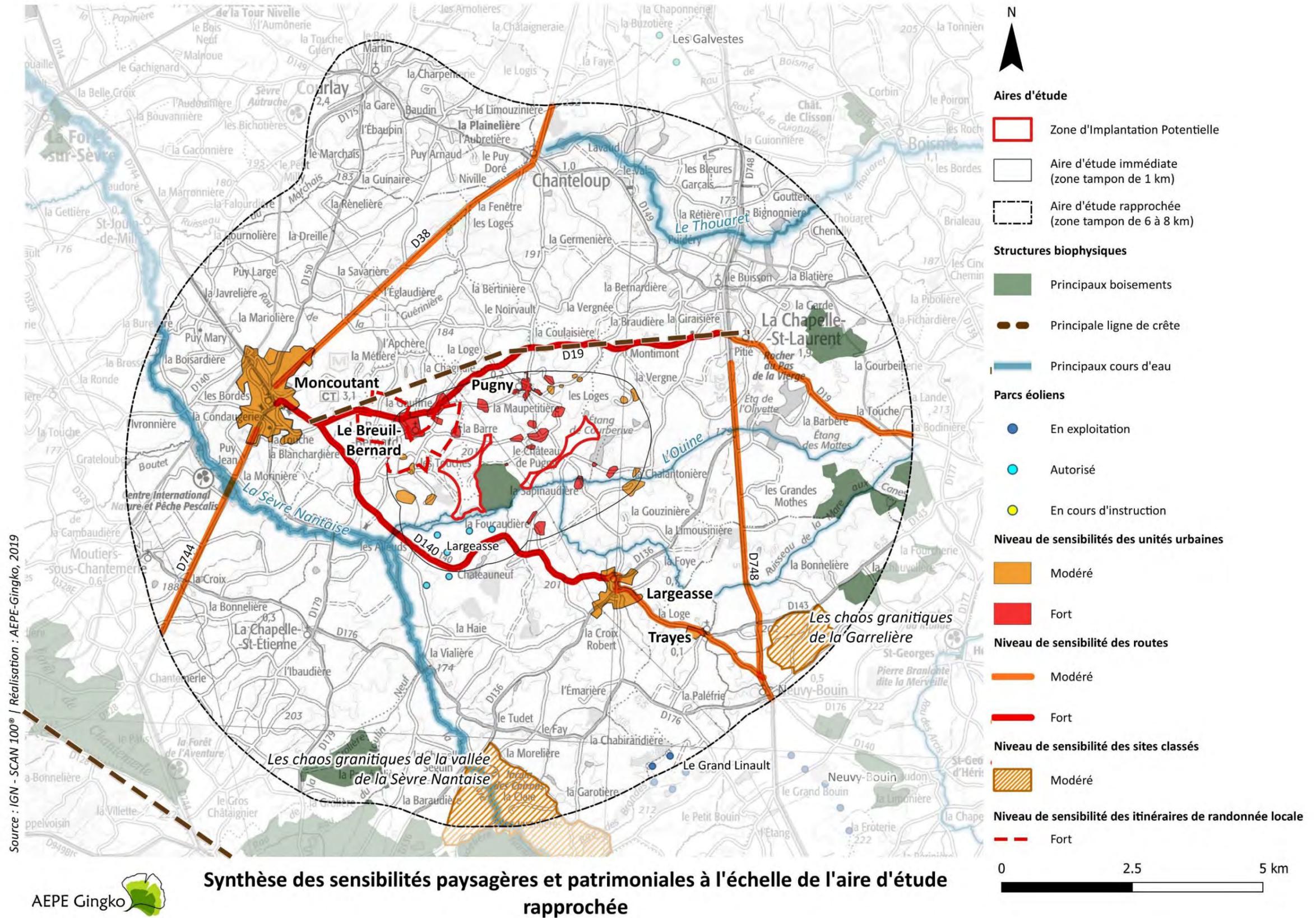


Figure 400 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine et du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Source : IGN - SCAN 100° | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



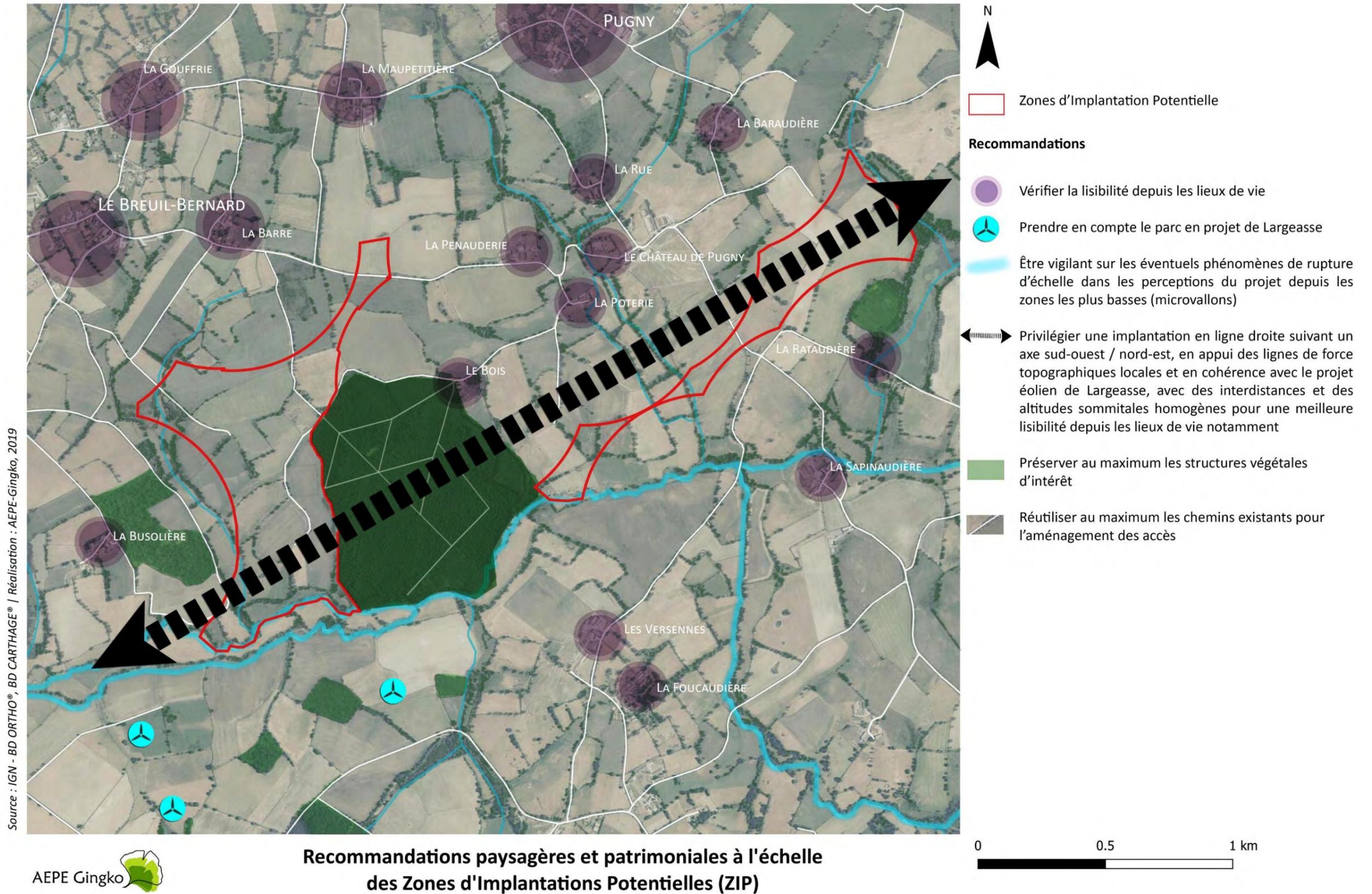
Figure 401 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

VI.4.8 Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des recommandations résultant de l'état initial, concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, illustrées par la carte et le bloc diagramme ci-après.

Tableau 127 : Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	Favoriser une implantation suivant un axe sud-ouest / nord est en privilégiant au maximum une organisation linéaire, en cohérence avec les lignes de force topographiques structurant l'aire d'étude rapprochée.
Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage	Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes et une certaine homogénéité des altitudes sommitales des éoliennes.
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage, notamment depuis la vallée de l'Ouine délimitant les extrémités sud des ZIP, afin d'éviter des éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet depuis cette vallée.
Préservation des structures végétales en place	Préserver au maximum les boisements, haies et arbres isolés . En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés.
Minimisation de l'impact sur les Zones d'Implantation Potentielle	Réutiliser au maximum les chemins et routes existants pour l'aménagement des accès. Implanter préférentiellement le poste de livraison à l'écart de la RD40 , en appui sur la topographie, la végétation ou un élément structurant. Préférer un bardage bois afin de maximiser son intégration paysagère.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones potentiellement sensibles identifiées dans l'état initial, et notamment depuis les bourgs, hameaux et tronçons routiers considérés comme fortement sensibles. Une implantation suivant un axe sud-ouest / nord-est permettrait une bonne lisibilité depuis la majorité des éléments du paysage potentiellement sensibles à l'implantation d'éoliennes au sein des ZIP.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les éléments patrimoniaux potentiellement sensibles identifiés dans l'état initial.
Prise en compte de la problématique des effets cumulatifs / cumulés	Analyser les effets cumulatifs (notamment avec les parcs éoliens existants du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine) / cumulés (notamment avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, ici le projet de Largeasse) du parc éolien projeté.



VII. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

VII.1 Historique du projet

Le tableau suivant dresse un bref historique des dates-clés du projet éolien de Pugny.

Tableau 128 : Historique du projet

Dates clés	Avancement du projet
Novembre 2017	Premiers contacts avec les élus de la commune
Juin 2018	Délibération favorable du Conseil de Pugny
Juin à Décembre 2018	Sécurisation du foncier sur la zone d'étude
Novembre 2018	Lancement de l'étude Milieu Naturel
Octobre 2018	Réalisation des écoutes acoustiques
Janvier 2019	Lancement de l'étude Paysagère
Mai 2019	Distribution d'une lettre d'information
Novembre 2019	Définition de l'implantation

VII.2 Justification du projet

VII.2.1 Contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques

En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à 20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO₂ des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergies renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a attribué en 2018 des objectifs pour la filière éolienne. L'ambition pour l'éolien terrestre est d'atteindre une puissance installée de 24,6 GW à fin 2023. A l'horizon 2028, 34,1 GW pour une option basse et 35,6 GW pour une option haute sont envisagés.

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. Ce SRADDET fixe quatre grandes priorités pour la stratégie d'aménagement du territoire de la Nouvelle-Aquitaine :

- Bien vivre dans les territoires
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité
- Produire et consommer autrement
- Protéger notre environnement naturel et notre santé

Il fixe des objectifs de production à plus ou moins long terme : les chiffres pour la production éolienne sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2015	2020	2030	2050
Production éolienne en GWh	1 054	4 140	10 350	17 480

Plus localement, la CA Bocage Bressuirais a engagé en 2016 les démarches pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qu'elle doit réglementairement élaborer. Ce document stratégique fixe pour une durée de 6 ans les orientations et plan d'actions dans les domaines de :

- La demande d'énergie ;
- La production d'énergie renouvelable,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation au changement climatique.

Le projet éolien de Pugny s'inscrit dans ce contexte de développement des énergies renouvelables.

VII.2.2 Le Schéma Régional Éolien (SRE)

Le SRE de Poitou Charentes a distingué des zones favorables au développement éolien en se basant sur l'analyse des enjeux liés au patrimoine architectural et paysager, aux sensibilités écologiques, aux contraintes et servitudes techniques (aviation civile, radars, voies de communication, etc.). Il fixait un objectif de 1800 MW d'énergie éolienne installée à l'horizon 2020 en Poitou-Charentes (au 31 mars 2020, 1 049 MW de puissance éolienne était raccordée en Nouvelle-Aquitaine).

Ce dernier a été annulé en avril 2017 par la cour administrative d'appel de Bordeaux pour un vice de forme. Le fond du SRE n'a pas été remis en cause, c'est pourquoi il reste une base de référence.

Le projet de Pugny était en grande partie situé dans un espace favorable au développement de l'éolien.

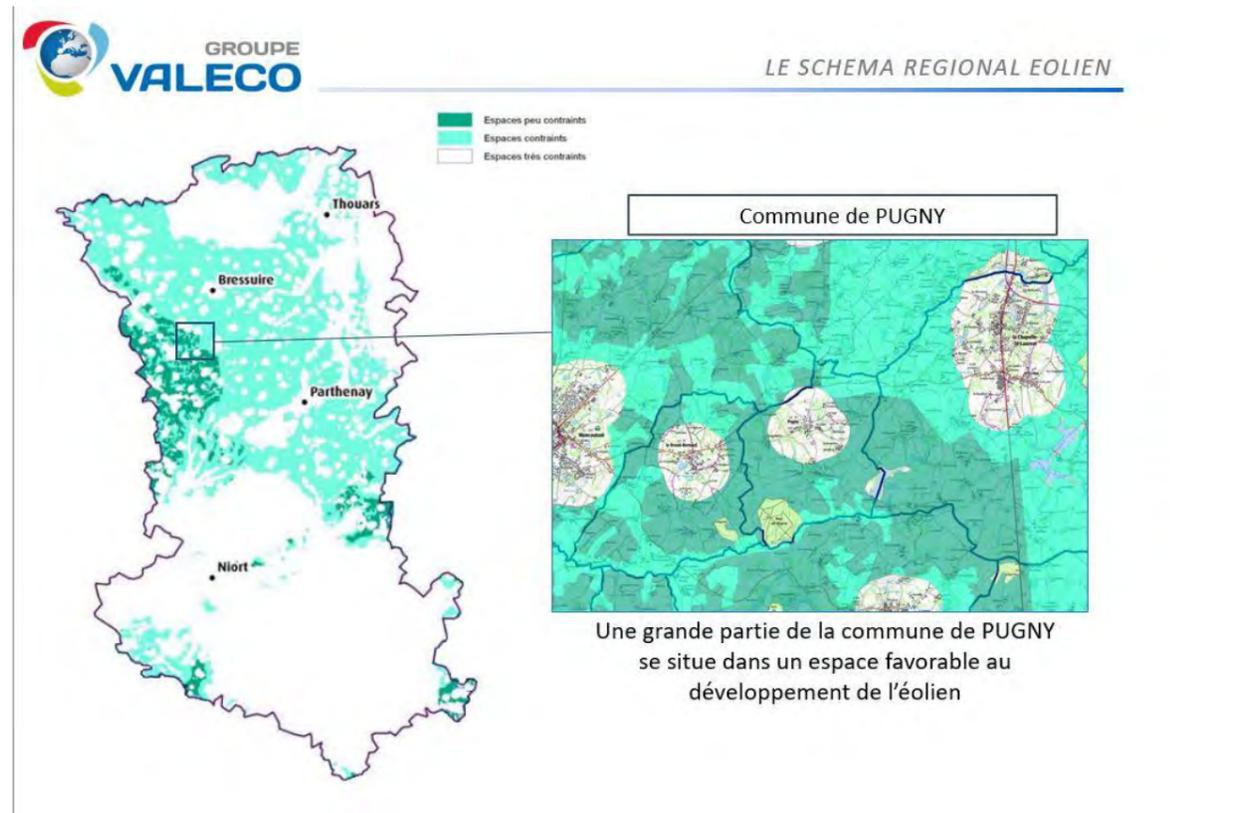


Figure 403 : Localisation du projet au sein du SRE Poitou-Charentes (Source : Valeco)

VII.2.3 Choix du site

La zone d'implantation potentielle du parc éolien de Pugny a été définie en évitant les servitudes rédhibitoires.

Le travail de recherche de sites éoliens consiste en l'analyse de différents critères dans une région donnée afin de valider leur compatibilité potentielle avec un parc éolien. Ces principaux critères sont :

- Le potentiel énergétique éolien (vitesse moyenne des vents en fonction de l'altitude) ;
- Les possibilités de raccordement au réseau électrique ;
- Les contraintes biologiques autour du site
- Les servitudes techniques diverses (hertziennes, aéronautiques, périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable, etc) ;
- L'espace disponible pour implanter des éoliennes, défini en fonction des précédents paramètres et en prenant en compte un périmètre de protection autour de l'habitat de 500 m au minimum ;
- L'intégration dans l'une des zones du Schéma Régional Eolien.

De plus, la société VALECO a été encouragée par la délibération favorable du conseil municipal de Pugny.

C'est donc sur la base de ces constats que la société VALECO a décidé d'engager les études afin de monter un dossier de demande d'autorisation environnementale.

VII.3 Analyse des variantes

VII.3.1 Présentation des variantes

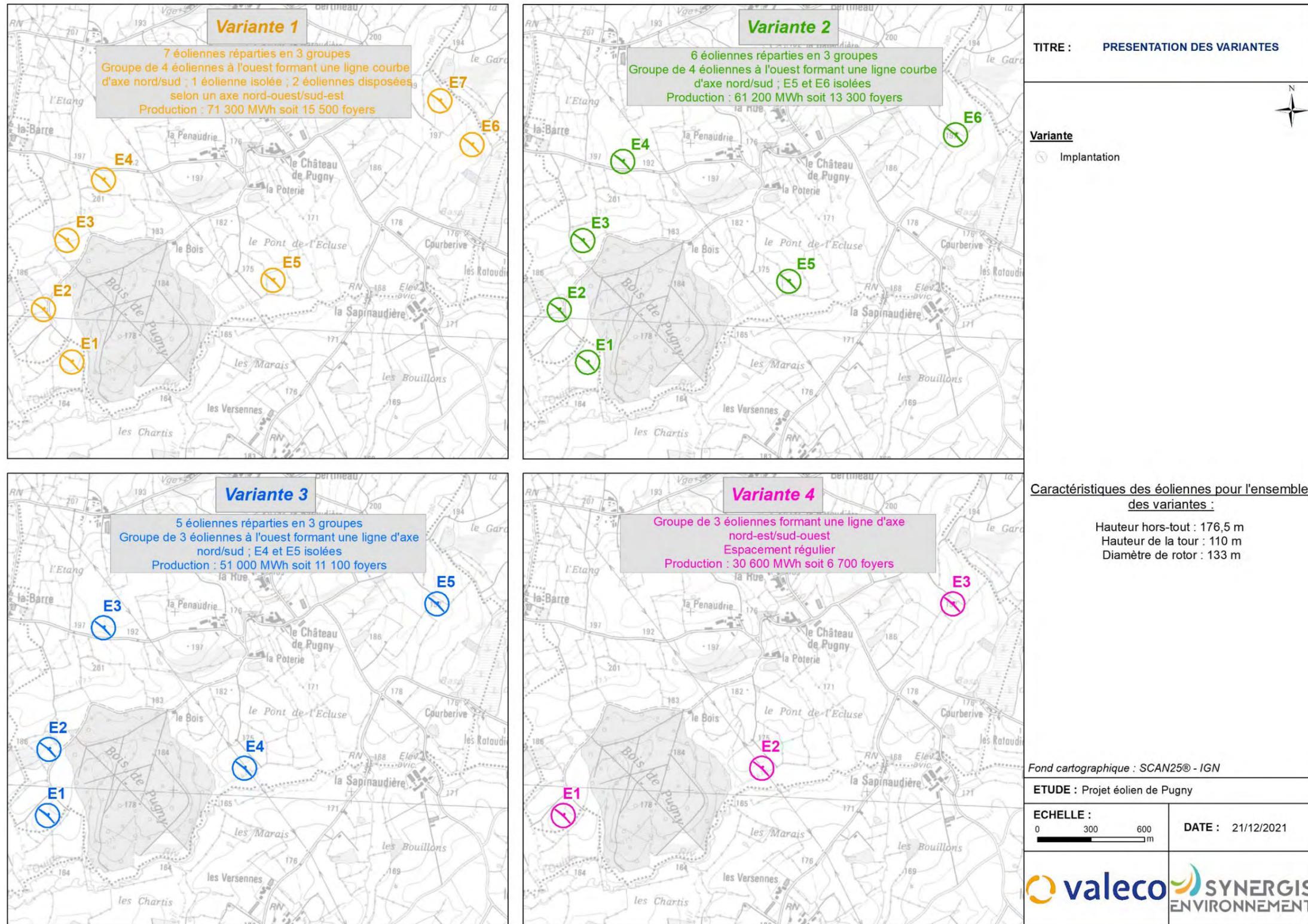


Figure 404 : Présentation des variantes

VII.3.2 Milieu physique

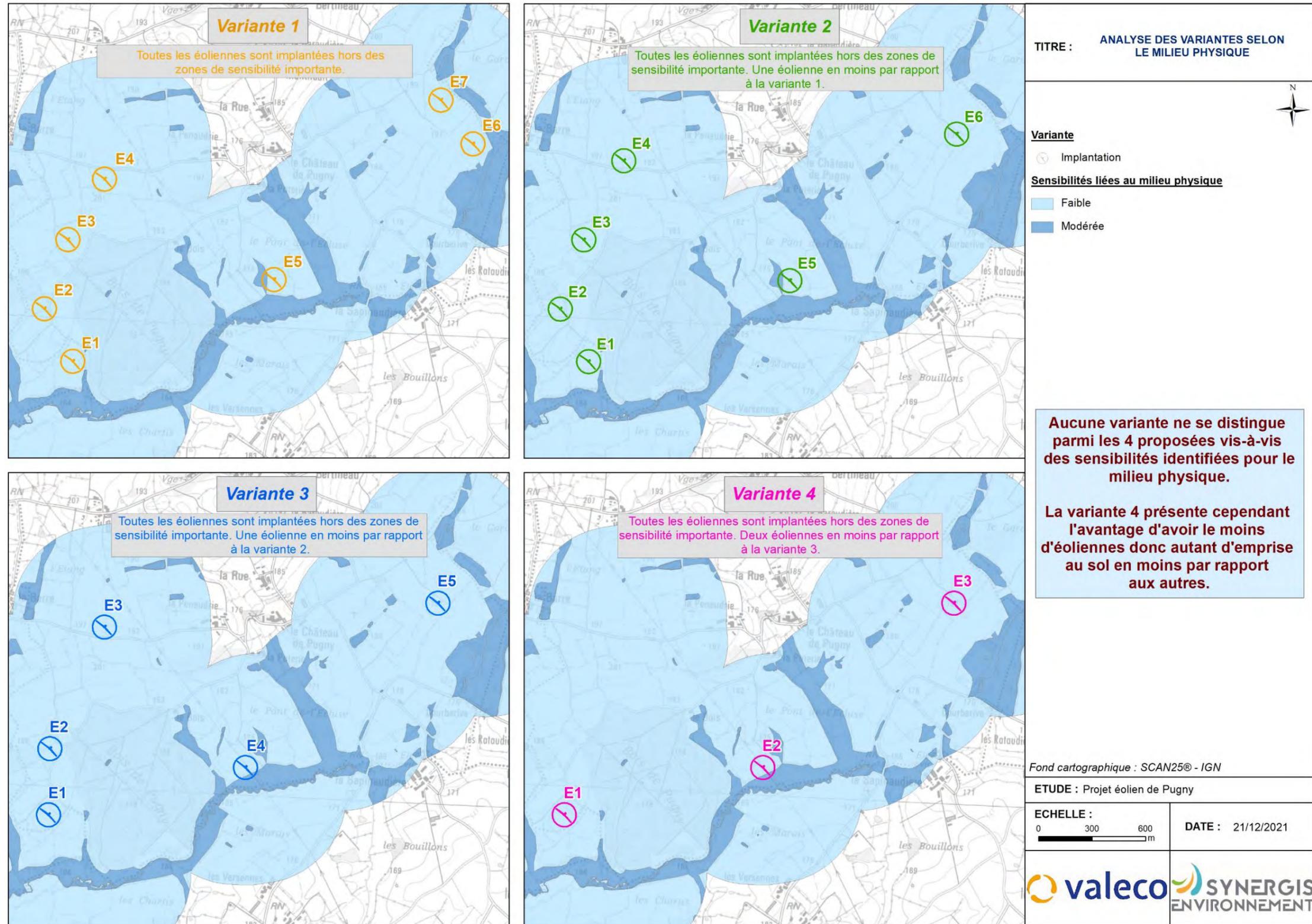


Figure 405 : Analyse des variantes selon le milieu physique

VII.3.3 Milieu naturel

L'objectif est d'identifier la variante la moins impactante en s'appuyant sur les enjeux définis dans l'état initial. Une note est attribuée à chaque variante et pour chaque enjeu en se basant sur une échelle de 0 à 5. Plus l'enjeu sera respecté, plus la note sera importante. Par exemple, si une variante ne détruit aucune mare, la note sera de 5/5. Si une autre variante nécessite la destruction d'une partie des mares, la note sera comprise entre 1/5 et 4/5 selon le nombre de mares impactées. Enfin, si une variante nécessite la destruction de l'ensemble des mares, la note sera de 0/5. Les impacts évalués ici comprennent l'aménagement des plateformes mais également des accès et postes de livraison.

Tableau 129 : Système de notation des variantes d'implantation en fonction des enjeux

Non-respect de la recommandation	La variante suit une recommandation de réduction			La variante suit une recommandation d'évitement	La recommandation est entièrement respectée
	Réduction faible	Réduction Moyenne	Réduction forte		
0	1	2	3	4	5
(-)	Degré de respect de la recommandation				(+)



Tableau 130 : Comparaison des variantes en fonction des enjeux du milieu naturel

Enjeu identifié à l'état initial	Niveau de l'enjeu par thématique		Surface sur le périmètre immédiat	Évaluation de la variante V1 7 éoliennes à 176,5m en bout de pale		Évaluation de la variante V2 6 éoliennes à 176,5m en bout de pale		Évaluation de la variante V3 5 éoliennes à 176,5m en bout de pale		Évaluation de la variante V4 3 éoliennes à 176,5m en bout de pale	
Conservation des haies multistrates	Flore, habitats et ZH	Très faible	14206 m de linéaire	L'implantation de 3 éoliennes nécessiterait la destruction de haies multistrates sur environ 250m de linéaire	4	L'implantation de 2 éoliennes nécessiterait la destruction de haies multistrates sur environ 172m de linéaire	4	L'implantation de 2 éoliennes nécessiterait la destruction de haies multistrates sur environ 109m de linéaire	4	Les accès aux éoliennes nécessiteraient la destruction de 52m environ de haie multistrate (sous réserve du passage des camions sur certains chemins étroits)	4
	Avifaune	Faible									
	Chiroptères	Faible									
	Autre faune	Modéré									
Conservation des haies arbustives et haies basses	Flore, habitats et ZH	Très faible	3880 m de linéaire	L'implantation de 1 éolienne nécessiterait la destruction de haies arbustives sur environ 5m de linéaire	4	L'implantation des 6 éoliennes ne nécessiterait la destruction d'aucune haie arbustive	5	L'implantation de 1 éolienne nécessiterait la destruction de haies arbustives sur environ 5m de linéaire	4	Aucune haie arbustive ne serait impactée par le projet (sous réserve du passage des camions sur certains chemins étroits)	5
	Avifaune	Faible									
	Chiroptères	Faible									
	Autre faune	Modéré									
Conservation des prairies humides atlantiques	Flore, habitats et ZH	Très faible	40 ha	L'implantation d'une éolienne nécessiterait la destruction d'une surface de prairie humide pour son accès d'environ 2 269m ²	3	Aucune prairie humide atlantique ne serait impactée	5	Aucune prairie humide atlantique ne serait impactée	5	Aucune prairie humide atlantique ne serait impactée	5
	Avifaune	Modéré									
	Chiroptères	Faible									
	Autre faune	Faible									
Conservation des prairies de fauche	Flore, habitats et ZH	Faible	37,6 ha	L'implantation d'une éolienne nécessiterait la destruction de 2 922m ² de prairie de fauche.	4	L'implantation de 3 éoliennes nécessiterait la destruction de 8 766m ² .	3	L'implantation de 1 plateforme nécessiterait la destruction de 3 273m ² de prairie de fauche.	4	L'implantation de 1 plateforme nécessiterait la destruction de 3 273m ² de prairie de fauche.	4
	Avifaune	Faible									
	Chiroptères	Très faible									
	Autre faune	Faible									
Conservation des cultures	Flore, habitats et ZH	Nul	197,2 ha	L'implantation de 4 éoliennes nécessiterait la destruction d'environ 15 000 m ² de terres agricoles.	3	L'implantation de 2 éoliennes nécessiterait la destruction d'environ 7 500 m ² de terres agricoles.	4	L'implantation de 4 éoliennes nécessiterait la destruction d'environ 9 840 m ² de terres agricoles.	3	L'implantation de 2 plateformes, 1 poste de livraison et des chemins nécessiteraient la destruction de plus de 7 040m ² de terres agricoles.	4
	Avifaune	Faible									
	Chiroptères	Nul									
	Autre faune	Nul									
TOTAL				18		21		20		22	

En ce qui concerne le nombre d'éoliennes, la variante V4 est celle qui en possède le moins (3). Globalement, les 4 variantes impactent peu les milieux naturels à enjeux importants. Toutefois, les variantes V1 et V3 impactent plusieurs habitats naturels sur au moins 4 éoliennes.

Les éléments les plus discriminants sont liés au dérangement des espèces (chiroptères et oiseaux), d'une part par l'effet « barrière » pour les déplacements, et d'autre part par le survol des corridors pour les chiroptères (zones avec risque de collisions). Dans les variantes 1 et 2, les 3 éoliennes à l'Ouest du bois de Pugny sont très proches et peuvent avoir un effet barrière pour les déplacements vers le boisement à l'Ouest du site. De plus, certaines éoliennes telles que E2 et E4 sont à moins de 50 m des haies, ce qui aurait un impact modéré sur les corridors pour les chiroptères.

Pour résumer, la variante V1 est la plus impactante en termes d'enjeux sur les habitats naturels et de surface, tandis que la V2 perturberait principalement les espèces (chiroptères et oiseaux) et leurs déplacements. Par conséquent, la variante V4 est celle qui prend le mieux en compte les différentes composantes du milieu naturel.

C'est donc celle qui est retenue pour la conception du projet.

VII.3.4 Milieu humain

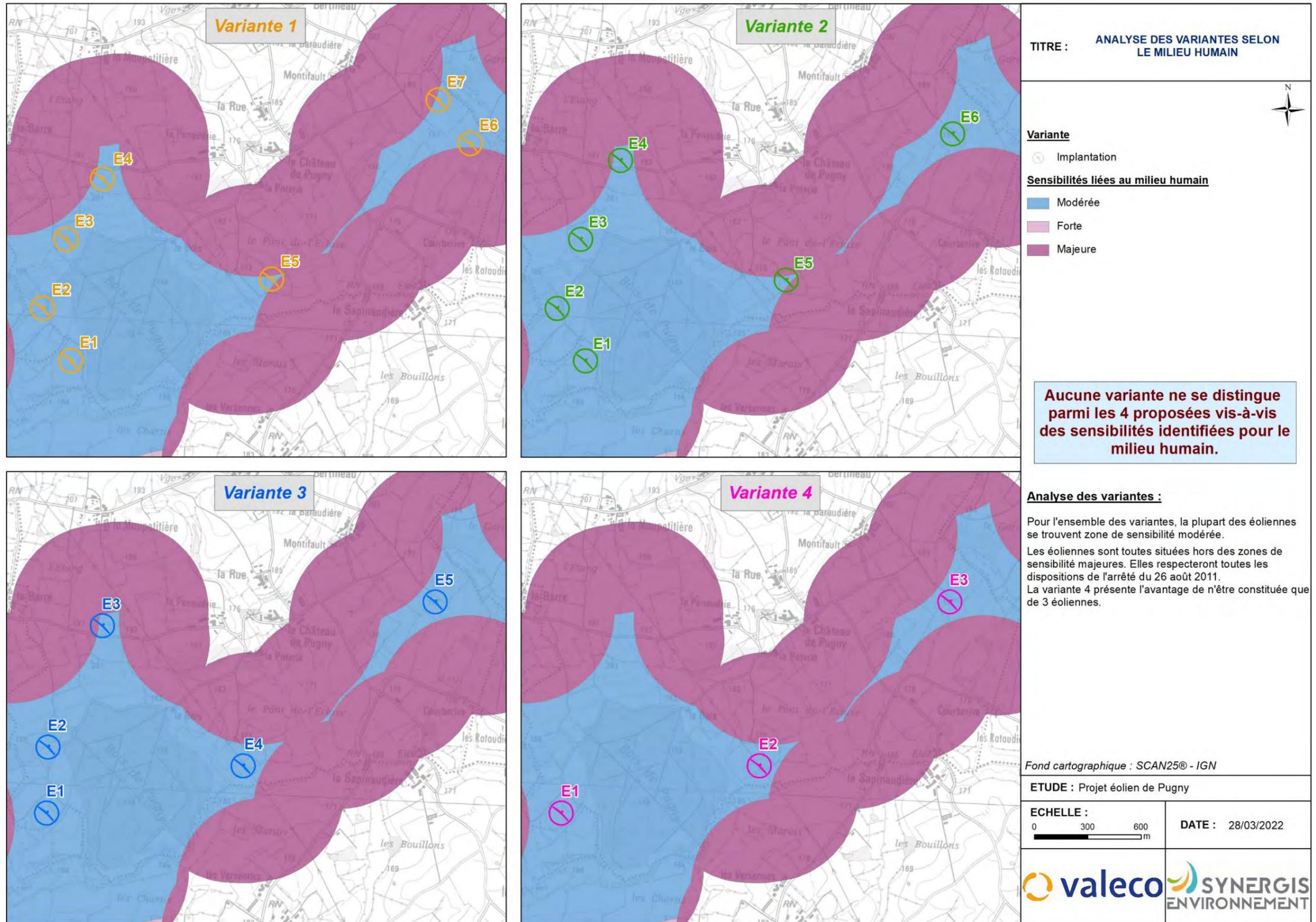


Figure 406 : Analyse des variantes selon le milieu humain

VII.3.5 Paysage et patrimoine

VII.3.5.1 Localisation des photomontages utilisés pour la comparaison des variantes

Cinq photomontages sont utilisés pour la comparaison de variantes et sont localisés sur la carte suivante. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux en vue proche. Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, monuments historiques) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial.

Les prises de vues retenues sont les suivantes et sont présentés sur la carte ci-après :

- PM 11 : Frange urbaine sud de Breuil-Bernard (bourg identifié comme fortement sensible dans l'état initial paysager) ;
- PM 15 : RD140 entre Largeasse et Moncoutant (tronçon routier identifié comme fortement sensible) ;
- PM 21 : Entrée nord de Pugno (bourg considéré comme fortement sensible) ;
- PM 25 : Sortie nord de Largeasse (bourg ressortant comme modérément sensible) ;
- PM 29 : RD38 entre Moncoutant et Chanteloup.

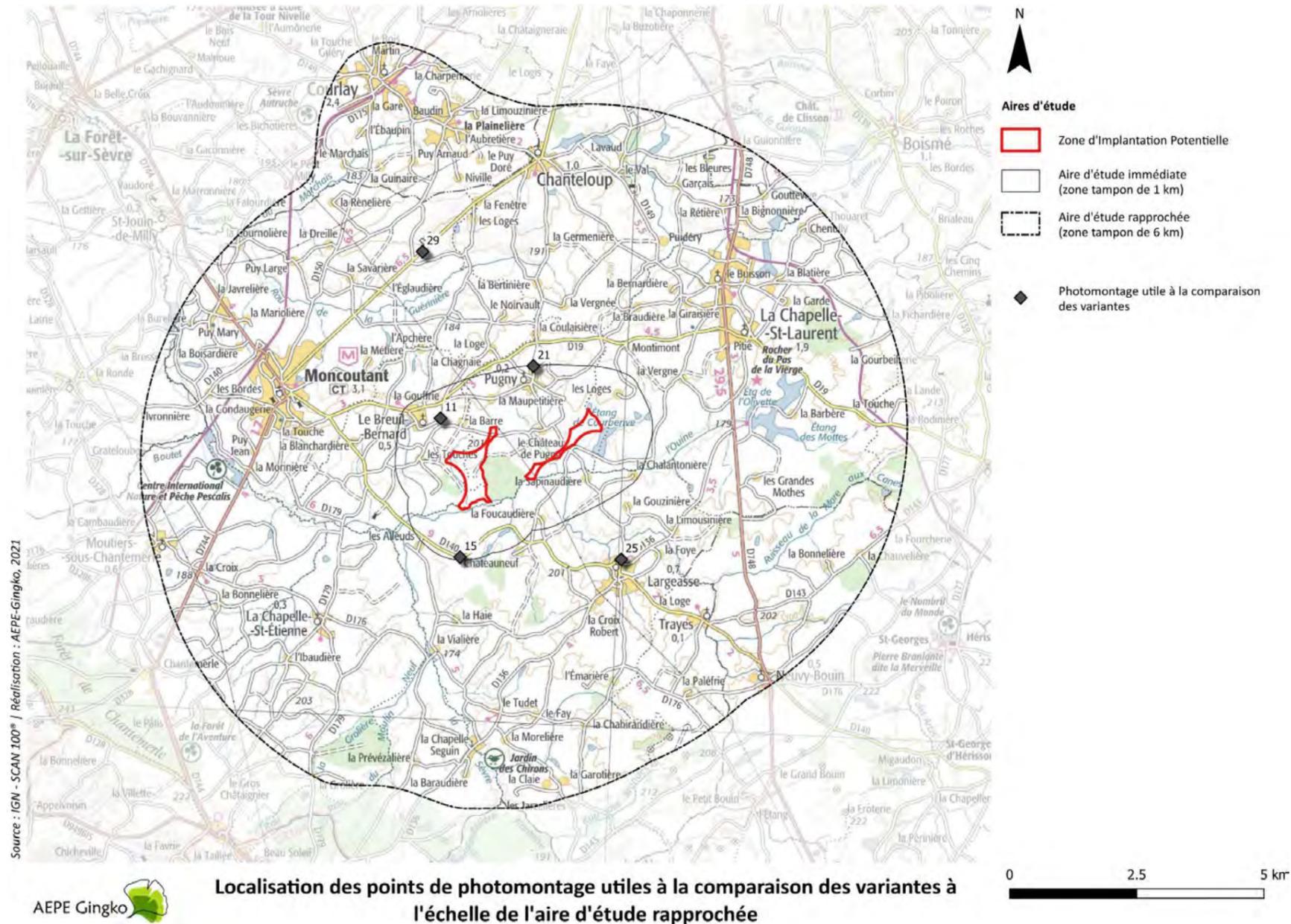


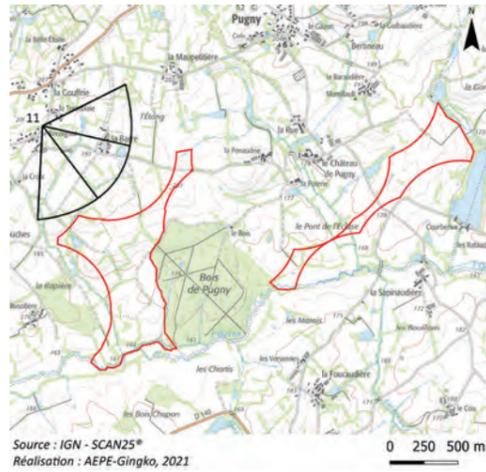
Figure 407 : Localisation des points de photomontages servant à la comparaison des variantes

VII.3.5.2 Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes

Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes sont présentés ci-après. Ils figurent également dans le cahier de photomontages, annexé au présent dossier.

PAGE LAISSÉE VOLONTAIREMENT VIERGE POUR DES BESOINS DE MISE EN PAGE

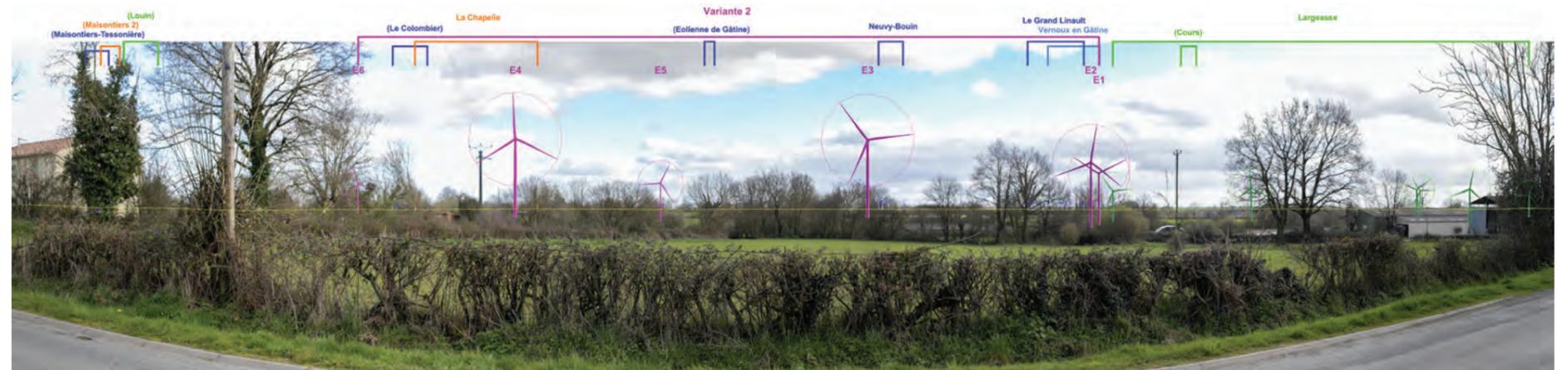
COMPARAISON DE VARIANTE – PM 11 – FRANGE URBAINE SUD DU BREUIL-BERNARD



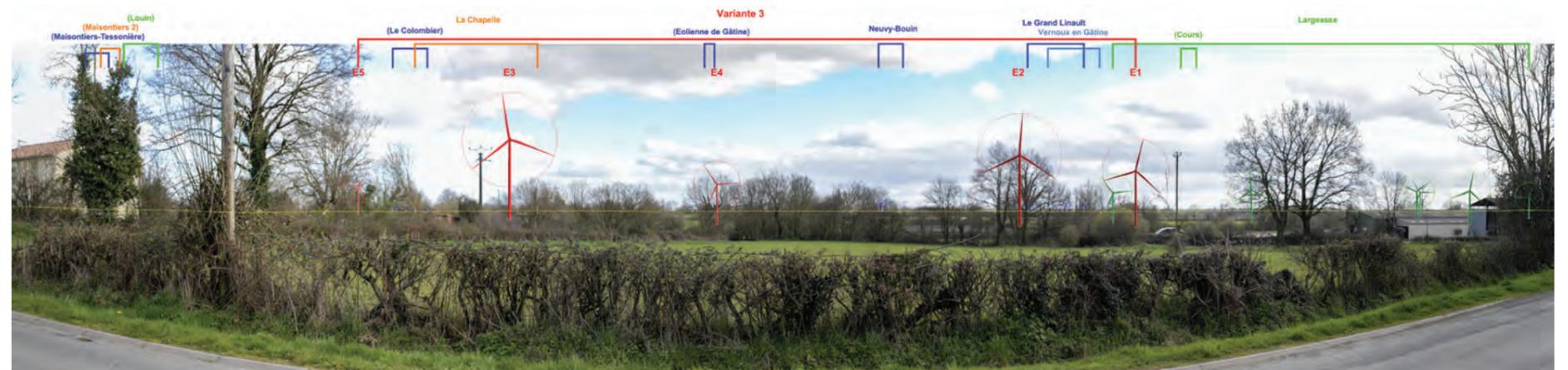
VARIANTE 1
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 2
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 3
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)
VUE FILAIRE - 120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Depuis la frange sud du village du Breuil-Bernard, les quatre variantes sont perçues à l'arrière d'une trame bocagère filtrant les vues. Certaines éoliennes sont en partie masquées par la végétation depuis ce point de vue, notamment celles situées le plus à gauche des panoramas.

Dans les cas des variantes 1, 2 et 3, les éoliennes perçues apparaissent sur des plans successifs et ne forment pas d'ensemble régulier. Les hauteurs sommitales et les distances entre les machines sont hétérogènes ce qui rend la lecture de l'implantation peu aisée.

Cette irrégularité du motif se ressent tout particulièrement pour les variantes 1 et 2 du fait que les éoliennes E1 et E2 se superposent. S'ajoute à cela des effets cumulés avec le projet de Largeasse, celui-ci se superposant avec ces mêmes éoliennes.

La variante 4 apparaît plus lisible. En effet, elle est constituée de seulement trois machines qui s'alignent de manière régulière. Depuis ce point-ci, c'est donc cette variante qui est la plus satisfaisante en termes de lisibilité.



VARIANTE 1 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 2 - PHOTOMONTAGE - 120°

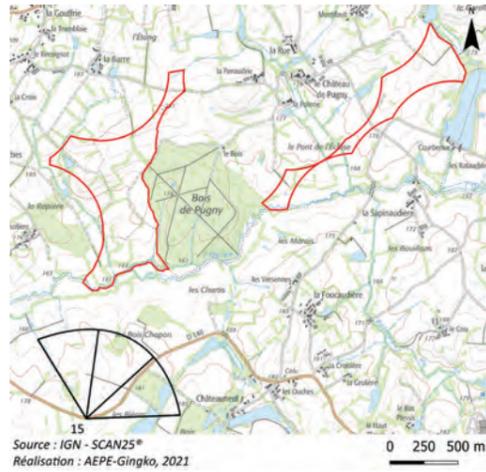


VARIANTE 3 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE) - PHOTOMONTAGE - 120°

COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 15 – RD140 ENTRE LARGEASSE ET MONCOUTANT



VARIANTE 1
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 2
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 3
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)
VUE FILAIRE - 120°

